



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2010 ET 2009

ETATS DE SITUATIONS FINANCIERES CONSOLIDES

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2010	31 décembre 2009
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	10	3 778,8	2 235,8
Goodwill	9	3 128,0	3 069,5
Immobilisations corporelles nettes	11	8 855,2	6 487,9
Titres disponibles à la vente	13	517,7	447,8
Prêts et créances au coût amorti	13	611,9	400,3
Instruments financiers dérivés	13	171,2	44,8
Participations dans les entreprises associées		443,3	322,9
Autres actifs		106,8	121,3
Impôts différés Actif	7	782,1	552,9
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		18 395,0	13 683,2
ACTIFS COURANTS			
Prêts et créances au coût amorti	13	194,3	204,6
Instruments financiers dérivés	13	9,2	11,7
Clients et autres débiteurs	13	3 871,8	3 550,2
Stocks		273,1	270,4
Autres actifs		1 095,8	974,7
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	13	264,7	1 141,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 826,5	2 711,7
TOTAL ACTIFS COURANTS		7 535,4	8 864,4
TOTAL ACTIF		25 930,4	22 547,6
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES			
Capitaux propres part du Groupe		4 772,6	3 675,9
Participations ne donnant pas le contrôle		1 854,2	742,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	15	6 626,8	4 418,1
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions	16	1 154,4	1 054,4
Dettes financières	13	8 287,4	6 400,0
Instruments financiers dérivés	13	108,6	62,5
Autres passifs financiers		122,1	100,2
Autres passifs		511,7	535,3
Impôts différés Passif	7	696,2	287,0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		10 880,4	8 439,4
PASSIFS COURANTS			
Provisions	16	502,1	334,6
Dettes financières	13	1 352,7	3 680,2
Instruments financiers dérivés	13	40,6	57,1
Fournisseurs et autres créanciers	13	2 878,7	2 243,1
Autres passifs		3 649,1	3 375,1
TOTAL PASSIFS COURANTS		8 423,2	9 690,1
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		25 930,4	22 547,6

Les avances et acomptes reçus, dettes pour le compte de tiers ainsi que certains autres comptes qui étaient auparavant présentés en tant que "Fournisseurs et autres créanciers" sont désormais classés en "Autres passifs" dans l'état de situation financière au 31 décembre 2010.

De la même façon, à l'actif de l'état de situation financière, les avances et acomptes versés ont été reclassés de "Clients et autres débiteurs" à "Autres actifs".

Les données comparatives 2009 ont été retraitées afin d'appliquer une présentation identique.

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Chiffre d'affaires		13 869,3	12 296,4
Achats		(3 572,9)	(2 886,4)
Charges de personnel		(3 290,8)	(3 145,7)
Amortissements, dépréciations et provisions		(1 026,8)	(851,4)
Autres produits et charges opérationnels		(4 954,0)	(4 486,9)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	1 024,8	926,0
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel		1,0	2,2
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers		(85,2)	(85,3)
Restructurations		(82,8)	(60,0)
Effets de périmètre (a)		366,4	65,1
Autres résultats de cessions et éléments non récurrents (a)		(2,9)	19,1
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	5	1 221,3	867,1
Charges financières (b)		(508,2)	(394,7)
Produits financiers (b)		94,6	134,7
Résultat financier	6	(413,6)	(260,0)
Impôt sur les bénéfices	7	(119,0)	(128,8)
Quote-part de résultat des entreprises associées		31,4	37,6
RESULTAT NET		720,1	515,9
Résultat net part du Groupe		564,7	403,0
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		155,4	112,9
Résultat net part du Groupe par action (euros)	8	1,15	0,82

(a) L'information comparative 2009 a été retraitée afin de tenir compte des impacts de la norme IFRS 3 révisée sur la présentation des montants entre le résultat opérationnel courant et le résultat des activités opérationnelles.

(b) Le rendement des actifs de couverture qui figurait en réduction de la « désactualisation des provisions » a été reclassé vers le poste « autres produits financiers ». Les données 2009 ont été retraitées afin d'assurer la comparabilité entre les deux exercices.

ETATS DES RESULTATS GLOBAUX CONSOLIDES

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2010	31 décembre 2009
RESULTAT NET		720,1	515,9
Actifs financiers disponibles à la vente	13	6,6	(45,3)
Couverture d'investissement net		(65,6)	6,5
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	14	(6,4)	(10,8)
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	14	15,5	38,8
Pertes et gains actuariels		(1,6)	(0,9)
Ecart de conversion		172,6 (a)	27,2
Impôts différés	7	14,6	25,3
Quote-part du résultat global des sociétés associées		20,9	(0,3)
Autres éléments du résultat global		156,6	40,5
RESULTAT GLOBAL		876,7	556,4
Résultat Global part du Groupe		690,9	395,0
Résultat Global des participations ne donnant pas le contrôle		185,8	161,4

(a) Cette variation est consécutive à l'appréciation de certaines monnaies : le dollar américain, la livre sterling et le dollar australien.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées (*)	Variations de justes valeurs et autres (**)	Ecarts de conversion (**)	Actions propres	Titres super subordonnés	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2008	489 699 060	1 958,8	4 198,8	(2 468,6)	(7,1)	(132,4)	(17,1)	0,0	3 532,4	637,6	4 170,0
Résultat net				403,0					403,0	112,9	515,9
Actifs financiers disponibles à la vente					(44,4)				(44,4)	(0,9)	(45,3)
Couverture d'actifs nets					5,8				5,8	0,9	6,7
Couverture des flux de trésorerie					(20,4)				(20,4)	(3,7)	(24,1)
Couverture des flux sur matières premières					35,4				35,4	3,4	38,8
Impôts différés					29,1				29,1	(0,4)	28,7
Variation des pertes et gains actuariels				(1,5)					(1,5)	1,0	(0,5)
Ecarts de conversion						(12,0)			(12,0)	48,3	36,3
Autres									0,0	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global		0,0	0,0	(1,5)	5,5	(12,0)	0,0	0,0	(8,0)	48,5	40,5
Résultat global		0,0	0,0	401,5	5,5	(12,0)	0,0	0,0	395,0	161,4	556,4
Souscriptions d'actions réservées aux salariés et rémunération sur base d'actions				51,9					51,9		51,9
Augmentation/réduction de capital									0,0	11,4	11,4
Dividendes et acomptes sur dividendes distribués				(317,6)					(317,6)	(113,8)	(431,4)
Achat/vente de titres d'autocontrôle				3,1			12,4		15,5		15,5
Autres variations			(195,9) (a)	194,6 (a)					(1,3)	45,6 (b)	44,3
									0,0		
Capitaux propres au 31 décembre 2009	489 699 060	1 958,8	4 002,9	(2 135,0)	(1,7)	(144,4)	(4,7)	0,0	3 675,9	742,2	4 418,1
Résultat net				564,7					564,7	155,4	720,1
Actifs financiers disponibles à la vente					5,5				5,5	1,1	6,6
Couverture d'actifs nets					(63,3)				(63,3)	(2,3)	(65,6)
Couverture des flux de trésorerie					(16,8)				(16,8)	(0,8)	(17,6)
Couverture des flux sur matières premières					17,3				17,3	(1,8)	15,5
Impôts différés					15,6				15,6	0,8	16,4
Variation des pertes et gains actuariels				2,3					2,3	0,9	3,2
Ecarts de conversion						165,5			165,5	32,6	198,1
Autres									0,0	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global		0,0	0,0	2,3	(41,7)	165,5	0,0	0,0	126,1	30,5	156,6
Résultat global		0,0	0,0	567,0	(41,7)	165,5	0,0	0,0	690,8	185,9	876,7
Souscriptions d'actions réservées aux salariés et rémunération sur base d'actions				36,4					36,4		36,4
Augmentation/réduction de capital									0,0	3,1	3,1
Dividendes et acomptes sur dividendes distribués				(317,4)					(317,4)	(137,3)	(454,7)
Achat/vente de titres d'autocontrôle				(1,5)			(25,5)		(27,0)		(27,0)
Transactions entre actionnaires				(57,2)					(57,2)	(69,9)	(127,1) (c)
Regroupements d'entreprises				31,1					31,1	1 130,9 (d)	1 162,0
Autres variations				(4,8)					(4,8)	(0,7)	(5,5)
Emission de titres super subordonnés								744,8	744,8		744,8 (e)
									0,0		
Capitaux propres au 31 décembre 2010	489 699 060	1 958,8	4 002,9	(1 881,4)	(43,4)	21,1	(30,2)	744,8	4 772,6	1 854,2	6 626,8

(*) Conformément aux normes IFRS, les pertes et gains actuariels sont présentés dans la rubrique "Réserves consolidées".

(**) Les réserves de conversion liées aux variations de justes valeurs sont reclassées en écarts de conversion.

La présentation de l'état des variations des capitaux propres au 31 décembre 2009 a été modifiée afin de présenter des données comparables.

(a) Par décision du conseil d'administration, la réserve légale a été dotée par prélèvement sur la prime d'apport.

(b) Ce mouvement concerne principalement des entrées de périmètre.

(c) Ce mouvement correspond aux variations liées à des acquisitions ou cessions n'entraînant pas un changement de contrôle et concerne principalement l'OPR d'Agbar.

(d) Ce mouvement concerne pour l'essentiel les effets de la prise de contrôle du groupe Agbar, par application de la norme IFRS 3 révisée, sur les intérêts ne donnant pas le contrôle se traduisant par un changement de méthode de consolidation et la comptabilisation d'intérêts ne conférant pas le contrôle additionnels de 24,8% au lieu de 5,1%. Se reporter à la Note 2 sur les opérations majeures.

(e) Se reporter à la Note 2 sur les opérations majeures.

L'Assemblée Générale du 20 mai 2010 a décidé la distribution d'un dividende de 1,30 euro par action au titre de l'exercice 2009. Un acompte de 0,65 euro par action ayant été versé le 3 juin 2009, SUEZ ENVIRONNEMENT a distribué en mai 2010 le solde de 0,65 euro par action, soit un dividende total distribué de 317,4 millions d'euros.

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat net	720,1	515,9
- Quote part de résultat consolidé d'entreprises associées	(31,4)	(37,6)
+ Dividendes reçus d'entreprises associées	44,3	31,4
- Dotations nettes aux provisions, amortissements & dépréciations	1 045,6	927,1
- Effets de périmètre et autres résultats de cessions et éléments non récurrents	(370,7)	(84,2)
- Autres éléments sans effet de trésorerie	36,2	55,9
- Charge d'impôt	119,0	128,8
- Résultat financier	413,6	260,0
MBA avant résultat financier et impôt	1 976,7	1 797,3
+ Impôt décaissé	(355,6)	(114,9)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	268,5	(76,7)
Flux issus des activités opérationnelles	1 889,6	1 605,7
Investissements corporels et incorporels	(1 346,0)	(1 083,2)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie acquis (a)	(468,0)	(158,3)
Acquisitions de participations dans les entreprises associées et co-entreprises (a)	(22,5)	(47,7)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(96,5)	(124,4)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	64,6	16,9
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie cédés (a)	443,5	(3,6)
Cessions de participations dans les entreprises associées et co-entreprises (a)	121,9	11,8
Cessions de titres disponibles à la vente	2,4	326,7
Intérêts reçus d'actifs financiers non courants	(9,4)	3,8
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants	24,4	39,8
Variation des prêts et créances émis par l'entreprise et autres	(29,4)	(6,1)
Flux issus des activités d'investissement	(1 315,0)	(1 024,3)
Dividendes payés (c)	(456,8)	(431,4)
Remboursement de dettes financières	(3 949,6)	(1 911,8)
Réduction de capital versée aux participations ne donnant pas le contrôle (b)	(141,7)	0,0
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	916,5	(1 084,4)
Intérêts financiers versés	(378,3)	(217,9)
Intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	10,2	21,9
Augmentation des dettes financières	1 818,9	4 052,9
Augmentation de capital	4,3	12,9
Emission d'un Titre Super Subordonné par Suez Environnement Company nette des frais	742,1	-
Achat/vente de titres d'autocontrôle	(41,1)	15,5
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées (a)	(1,1)	0,0
Flux issus des activités de financement	(1 476,6)	457,7
Effet des variations de change et divers	16,8	4,1
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	(885,2)	1 043,2
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	2 711,7	1 668,5
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	1 826,5	2 711,7

(a) En application de l'IAS 27 révisée, les flux de trésorerie liés aux changements de part d'intérêts dans les entités contrôlées doivent désormais être présentés dans la rubrique « flux issus des activités de financement » du tableau de flux de trésorerie.

Dans ce contexte, le Groupe a revu la présentation des acquisitions et cessions de titres consolidés dans le tableau des flux de trésorerie.

Jusqu'au 31 décembre 2009, les lignes « acquisitions d'entités nettes de trésorerie et équivalents de trésorerie acquises » et « cessions d'entités nettes de trésorerie et équivalents de trésorerie cédés » comprenaient les effets trésorerie liés aux acquisitions/cessions d'entités contrôlées ou les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, aux acquisitions/cessions d'entreprises associées ainsi que les changements de part d'intérêts dans les entités contrôlées ou les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. A compter du 1er janvier 2010, les changements de part d'intérêts dans les entités contrôlées sont présentés sur la ligne « changements de part dans les entités contrôlées » de la rubrique « flux issus des activités de financement ». Les acquisitions et cessions d'entreprises associées et des co-entreprises sont présentées distinctement des flux de trésorerie liés à l'acquisition/cession d'entités contrôlées. Les flux de trésorerie liés aux prises et aux pertes de contrôle sur des filiales sont présentés respectivement sur les lignes « prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie acquises » et « perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie cédées ».

L'information comparative de l'exercice 2009 a été retraitée afin de présenter les flux de trésorerie concernés selon cette nouvelle présentation.

(b) Il s'agit principalement du rachat par Agbar de ses propres titres dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait (se reporter à la Note 2).

(c) y compris retenues à la source.

Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés – Sommaire

- NOTE - 1. BASE DE PRESENTATION PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES
- NOTE - 2. OPERATIONS MAJEURES
- NOTE - 3. INFORMATION SECTORIELLE
- NOTE - 4. RESULTAT OPERATIONNEL COURANT
- NOTE - 5. RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES
- NOTE - 6. RESULTAT FINANCIER
- NOTE - 7. IMPÔT SUR LES SOCIETES
- NOTE - 8. RESULTAT PAR ACTION
- NOTE - 9. GOODWILL
- NOTE - 10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- NOTE - 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- NOTE - 12. PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES
- NOTE - 13. INSTRUMENTS FINANCIERS
- NOTE - 14. RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS
- NOTE - 15. CAPITAUX PROPRES
- NOTE - 16. PROVISIONS
- NOTE - 17. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME
- NOTE - 18. CONTRATS DE CONSTRUCTION
- NOTE - 19. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT
- NOTE - 20. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE
- NOTE - 21. CONTRATS DE CONCESSION
- NOTE - 22. FLUX DE TRESORERIE
- NOTE - 23. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS
- NOTE - 24. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES
- NOTE - 25. REMUNERATION DES DIRIGEANTS
- NOTE - 26. LITIGES
- NOTE - 27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
- NOTE - 28. LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2010 ET 2009
- NOTE - 29. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RESEAUX

NOTE 1 - BASE DE PRESENTATION PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 BASE DE PRESENTATION

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA, société mère du Groupe est une Société Anonyme soumise aux dispositions du livre II du Code du commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle a été constituée en novembre 2000. Le siège du groupe est domicilié à la tour CB21 - 16 place de l'Iris - 92040 Paris La Défense – France.

Le Groupe est un acteur mondial dans les domaines de l'Eau et de la Propreté. Il est issu du regroupement effectué en 2008 par le Groupe SUEZ de l'ensemble de ses filiales et participations du secteur Environnement, au sein de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, dans le cadre de la fusion entre Gaz de France et SUEZ. SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY est coté au marché Euronext Paris (Compartiment A) et Euronext Bruxelles depuis le 22 juillet 2008.

La constitution du Groupe résulte de reclassements réalisés entre des holdings filiales de SUEZ SA, sans que le contrôle par SUEZ SA des entités composant ce Groupe ne s'en trouve remis en cause. Ces opérations de regroupement entre entités sous contrôle commun sont exclues du champ d'application de la norme IFRS 3 («Regroupements d'entreprises») en vigueur au moment de l'opération, et ont été comptabilisées à la valeur comptable dans les comptes consolidés (selon la méthode communément appelée « pooling of interests »). La norme IFRS 3 révisée (voir paragraphe 1.5.3 - Regroupements d'entreprises et variations d'intérêts) d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2010 ne traite pas des regroupements d'entreprises sous contrôle commun et n'a d'ailleurs pas d'effet rétroactif.

En l'absence de principes comptables IFRS sur les regroupements d'entreprise sous contrôle commun, le traitement comptable retenu a fait l'objet d'une analyse par la Direction du Groupe au regard des dispositions de la norme IAS 8 (« Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ») et en particulier de son paragraphe 10 («sélection et application des méthodes comptables »).

Sur cette base, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2010, avec leur comparatif pour l'année 2009, sont présentés en retenant la méthode comptable de "pooling of interests".

En date du 8 février 2011, le Conseil d'Administration de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2010.

1.2 REFERENTIEL

En application du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont fournies pour les deux derniers exercices 2009 et 2010, et sont établies conformément au règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2010, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et aux IFRS adoptées par l'Union Européenne¹.

¹ *Référentiel disponible sur le site internet de la Commission Européenne*
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009, à l'exception des éléments mentionnés en paragraphe 1.2.1 et 1.2.2 ci-dessous.

1.2.1 Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2010

- IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises* qui s'applique aux prises de contrôle (au sens de la norme IAS 27 révisée) intervenues depuis le 1^{er} janvier 2010 et IAS 27 révisée – *Etats financiers consolidés et individuels*.
Les principaux changements introduits sont décrits dans la section 1.5.3 ci-après.
- Improvements to IFRS 2009 – *Améliorations aux normes internationales d'information financière*
- Amendement IAS 39 – *Eléments éligibles à la couverture*
- Amendement IFRS 2 – *Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie*
- Amendement IFRS 5 (Amélioration annuelle des IFRS 2008) – *Classification d'actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) comme détenus en vue de la vente*
- IFRIC 17 – *Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires*

A l'exception des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée, ces amendements et interprétations n'ont pas induit d'impact significatif sur les Etats Financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Pour mémoire, le Groupe a appliqué par anticipation IFRIC 12 – *Accords de concession de services* en 2006, IFRIC 15 – *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 16 – *Couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger* et IFRIC 18 – *Transferts d'actifs provenant de clients* en 2009.

1.2.2 Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2010 et non anticipée par le groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

- IFRS 9 – *Instruments financiers – Classement et évaluation*
- IAS 24 Révisée – *Information relative aux parties liées*
- Amendement IAS 32 – *Classement des émissions de droits*
- Amendement IFRS 7 – *Informations à fournir en cas de transfert d'actifs financiers*²
- IFRIC 19 – *Extinctions de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres*
- Amendement IFRIC 14 – *Paiements d'avance d'exigences de financement minimal*
- Improvements to IFRS 2010 – *Améliorations aux normes internationales d'information financière*²

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et interprétations est en cours.

² Ces normes et interprétations n'étant pas encore adoptées par l'Union Européenne, il s'agit d'une traduction libre.

1.3 BASE D'ÉVALUATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les Etats Financiers Consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IAS 39.

1.4 UTILISATION DU JUGEMENT ET D'ESTIMATIONS

1.4.1 Estimations

La préparation des Etats Financiers Consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des Etats Financiers Consolidés portent principalement sur :

- L'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.
- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles (se reporter aux paragraphes 1.5.4.1 et 1.5.7),
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (se reporter au paragraphe 1.5.15),
- les passifs pour renouvellement,
- les instruments financiers (se reporter au paragraphe 1.5.10),
- le chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit en compteur,
- l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés.

1.4.1.1 Evaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives futures des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

1.4.1.2 Valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et le taux d'actualisation à appliquer. Toute

modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

1.4.1.3 Estimation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

1.4.1.4 Passifs de renouvellement

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

1.4.1.5 Engagements pour retraite

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.6 Instruments financiers

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Groupe doit utiliser des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.7 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable est estimé à la clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant et de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs.

1.4.1.8 Evaluation des déficits fiscaux reportables activés

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les prévisions de bénéfices imposables et les consommations de report déficitaire en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme.

1.4.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des contrats de concession, la classification des accords qui contiennent des contrats de location, et la comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle³ antérieures au 1^{er} janvier 2010.

Conformément à IAS1, le Groupe présente séparément, dans les états de situations financières, les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou du règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.5 METHODES COMPTABLES

1.5.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence:

- Les sociétés du périmètre de consolidation contrôlées exclusivement par le Groupe sont intégrées par intégration globale ;
- Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée «Part dans le résultat des entreprises associées» sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IAS 27, 28 et 31.

Les fonds communs de créances détenus dans le cadre des programmes de titrisation du Groupe et contrôlés par le Groupe sont consolidés en application des dispositions de la norme IAS 27 relative aux comptes consolidés et de son interprétation SIC 12 relative à la consolidation des entités ad hoc.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les Etats Financiers Consolidés.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale et intégration proportionnelle, et de celles qui sont mises en équivalence est présentée dans la note 28 - Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2010 et 2009.

1.5.2 Méthodes de conversion

1.5.2.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en Euro (€).

1.5.2.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie

³ Anciennement Intérêts Minoritaires.

locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

1.5.2.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. A chaque arrêté comptable :

- Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

1.5.2.4 Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro

Les états de situations financières sont convertis en Euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en «écarts de conversion» au sein des autres éléments des résultats globaux.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

1.5.3 Regroupements d'entreprises et variations d'intérêts

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant la révision applicable à partir du 1er janvier 2010. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités.

Le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3 révisée. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle³ dans l'entreprise acquise.

Les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée modifient les principes comptables Groupe applicables aux regroupements d'entreprises réalisés après le 1er janvier 2010.

Les principales modifications ayant un impact sur les Etats Financiers du Groupe sont :

- La comptabilisation en charge des coûts directs liés à une acquisition donnant le contrôle;
- Dans le cas d'une acquisition par achats successifs de titres, les participations détenues antérieurement à la prise de contrôle sont réévaluées par résultat à la juste valeur à la date du regroupement ;
- Pour chaque prise de contrôle, l'acquéreur doit évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle⁴ dans l'entreprise acquise, soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable. Auparavant, seule cette dernière option était autorisée. Le

⁴ Anciennement Intérêts Minoritaires.

Groupe déterminera au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle³.

- Les transactions (achats ou ventes) de participations ne donnant pas le contrôle³³ et qui ne se traduisent pas par une modification du contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires. En conséquence, toute différence entre la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue et la valeur comptable correspondante de la participation ne donnant pas le contrôle est comptabilisée directement dans les capitaux propres.
- Conformément à IAS 7 révisée suite à la révision d'IAS 27, les Etats des flux de trésorerie comparatifs ont été retraités.

Les modifications introduites par ces nouvelles normes ont conduit le Groupe à créer dans le compte de résultat une ligne «Effets de périmètre» qui est présentée comme un élément non courant du Résultat des Activités Opérationnelles. Les impacts suivants sont comptabilisés sur cette ligne :

- Les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle ;
- Les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes ;
- Les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix ;
- Les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets des réévaluations des intérêts conservés.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

1.5.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

1.5.4.1 Goodwills

A. Détermination des goodwills

L'application au 1er janvier 2010 de la norme IFRS 3 révisée conduit à distinguer les regroupements réalisés avant ou après cette date.

Regroupements réalisés avant le 1er janvier 2010

Les goodwills représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprises (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Dans le cas d'une prise de contrôle par achats successifs de titres d'une filiale, le Groupe a déterminé un goodwill pour chaque transaction sur la base de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à chaque date d'échange.

Evénements/ transactions survenus après le 1er janvier 2010 et concernant des regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010.

La comptabilisation initiale des regroupements d'entreprises n'est pas retraitée.

Les ajustements éventuels de la contrepartie transférée résultant de ces regroupements d'entreprises modifient leur comptabilisation initiale et entraînent en contrepartie un ajustement du goodwill.

Toutefois, certaines dispositions nouvelles introduites par les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée sont également appliquées pour les regroupements d'entreprises survenus avant le 1er janvier 2010. Il en est ainsi, notamment, des modifications du taux de participation dans une filiale et de la perte de contrôle d'une filiale survenant après le 1er janvier 2010 qui sont comptabilisées selon les nouvelles dispositions applicables.

Regroupements réalisés après le 1er janvier 2010

Le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total de

- i. la contrepartie transférée,
 - ii. le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, et
 - iii. dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- par rapport au solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle n'est plus ajusté ultérieurement.

Les goodwills relatifs aux participations dans les entreprises associées sont inscrits dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées ».

B. Evaluation des goodwills

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces goodwills sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans le paragraphe 1.5.7 «Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles».

Les pertes de valeur relatives à des goodwills ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne «Perte de valeur sur actifs» du compte de résultat.

Les pertes de valeur des goodwills relatifs à des entreprises associées sont présentées en «quote-part de résultat des entreprises associées».

1.5.4.2 Autres immobilisations incorporelles

A. Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants

comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans les états de situations financières sont peu significatifs.

B. Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics,
- des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises,
- des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée,
- des actifs de concessions.
- Des droits exclusifs de distribuer de l'eau potable dans une zone géographique déterminée sans limitation de durée.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif.

Si celui ci ne peut pas être déterminé de façon fiable, le mode linéaire est utilisé, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

	Durée	
	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions - durée des contrats	10	50
Portefeuille clients	10	25
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles, dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties.

1.5.5 Immobilisations corporelles

1.5.5.1 Immobilisations corporelles – évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de «l'actif».

Les immobilisations corporelles financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur de marché ou la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont également amorties selon le mode d'amortissement et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Le Groupe applique IAS 23 révisé, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

1.5.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur des durées normales d'utilité.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les durées normales d'utilité sont les suivantes :

	Principales durées d'amortissement (années)
Constructions *	3 à 100
Installations techniques	2 à 70
<u>Matériel de transport</u>	<u>3 à 14</u>

* : y compris aménagements

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée au paragraphe 4 de la note 16.

1.5.6 Concessions

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services - Informations à fournir -, traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les Notes aux comptes, tandis que IFRIC 12 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies:

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- et le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application d'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du débiteur. Ainsi:

- le modèle «actif incorporel» est applicable lorsque le concessionnaire reçoit un droit à facturer les usagers du service public ; et que le concessionnaire est payé en substance par l'usager,
- et le modèle «actif financier» est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant , soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement) c'est à dire est payé en substance par le concédant.

Le terme «en substance» signifie que l'identité du payeur n'est pas en soi le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

Ainsi, dans le cas où la collectivité paie le Groupe mais n'est en fait qu'un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple «pass through»), il convient de considérer qu'en substance, ce sont les usagers qui paient et que c'est le modèle «actif incorporel» qui doit être retenu.

En revanche, dans le cas où les usagers paient le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu'en substance, c'est la collectivité qui paie et que c'est le modèle «actif financier» qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT («Build Operate Transfer») signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères).

En application de ces principes :

les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites dans les états de situations financières,

les investissements de premier établissement sont comptabilisés de la façon suivante :

- en cas d'application du modèle «actif incorporel» la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s'il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée «ab initio» en contrepartie d'une dette de concession,
- en cas d'application du modèle «actif financier» la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux,
- lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

1.5.7 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amorties, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

Indices de perte de valeur

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- Au titre des indices externes
 - Changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
 - Baisse de la demande,

Au titre des indices internes

- Obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement
- Performance inférieure aux prévisions

Perte de valeur

Ces immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions de IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur

de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Evaluation de la valeur recouvrable

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées,
- des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales n'excédant pas les taux d'inflation.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne «Perte de valeur sur actifs» du compte de résultat.

1.5.8 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont classés en tant que contrat de location simple.

Les principaux indicateurs examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont les suivants : existence d'une clause de transfert automatique ou d'option de transfert de propriété, conditions d'exercice de cette clause, comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien, spécificité de l'actif utilisé, et comparaison de la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

1.5.8.1 Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

1.5.8.2 Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

1.5.8.3 Comptabilisation des accords qui contiennent des contrats de location

IFRIC 4 traite des modalités d'identification des contrats de service, d'achat ou de vente «take-or-pay» qui, sans revêtir une forme juridique de contrat de location, confèrent aux clients/fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixés. Les contrats ainsi identifiés doivent être assimilés à des contrats de location et doivent être analysés en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement. Dans ce dernier cas, il convient de constater une créance financière pour refléter le financement porté par le Groupe lorsqu'il est considéré comme crédit-bailleur vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe est concerné par cette interprétation au titre de certains contrats avec des clients industriels ou publics portant sur des actifs financés par le Groupe.

1.5.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

1.5.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à IAS32 et IAS39.

1.5.10.1 Actifs financiers

Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés, et les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat, dont les instruments financiers dérivés. Les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

A. Titres disponibles à la vente

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et les titres de capitaux propres ou de dettes ne satisfaisant pas aux critères de classement des autres catégories (voir infra). Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'évaluation

basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est jugée suffisamment significative ou prolongée pour impliquer une perte de valeur le cas échéant. Dans ce dernier cas, une perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «Pertes de valeur sur actifs ». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

B. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie ainsi que les créances clients et autres débiteurs.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement.

C. Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Ces actifs financiers répondent aux critères d'IAS 39 de qualification ou de désignation.

Il s'agit essentiellement de titres détenus à des fins de transaction et de placement à court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en trésorerie ou équivalent de trésorerie (se reporter au paragraphe 1.5.11). Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

1.5.10.2 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les fournisseurs et autres créanciers, les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture,
- les passifs financiers pour lesquels le Groupe ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour au moins 12 mois à compter de la date de clôture,
- les passifs financiers détenus principalement en vue d'être négociés,
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant,
- tous les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

A. Evaluation des dettes financières et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur

nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dans le cas de dettes structurées sans composante capitaux propres, le Groupe peut être amené à séparer un instrument dérivé dit «incorporé». Les conditions selon lesquelles les dérivés incorporés doivent être comptabilisés séparément sont précisées ci-après. En cas de séparation d'un dérivé incorporé, la valeur comptable initiale de la dette structurée est ventilée en une composante «dérivé incorporé», à hauteur de la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, et une composante «passif financier» déterminée par différence entre le montant de l'émission et la juste valeur du dérivé incorporé. Cette séparation des composantes de l'instrument lors de la comptabilisation initiale ne donne lieu à la comptabilisation d'aucun profit ni perte. Ultérieurement, la dette est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que le dérivé est évalué à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

B. Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle émis avant le 1^{er} janvier 2010

Les autres passifs financiers comprennent notamment les engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle consentis par le Groupe. En l'absence de précisions dans les textes IFRS, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour ces engagements :

- à la mise en place de l'engagement d'achat de participations ne donnant pas le contrôle, la valeur actualisée du prix d'exercice est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en goodwill,
- à chaque clôture, le montant du passif financier est réévalué et les variations de passif trouvent leur contrepartie en goodwill,
- les versements de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle se traduisent par une augmentation du goodwill,
- au compte de résultat, les participations ne donnant pas le contrôle se voient affecter leur quote-part de résultat. Dans les états de situations financières, la quote-part de profit allouée aux participations ne donnant pas le contrôle réduit le montant du goodwill. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en goodwill.

1.5.10.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats, dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent ainsi les contrats de type swaps, options, futures, mais également les engagements d'achat ou vente à terme de titres cotés ou non cotés.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat dit « hôte » qui répond à la définition d'un instrument dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Au niveau du Groupe, les principaux contrats susceptibles de contenir des dérivés dits incorporés sont les contrats contenant des clauses ou options pouvant affecter le prix, le volume ou la maturité du contrat. Il s'agit en particulier des contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers dont le prix est susceptible d'être révisé en fonction d'un index, du cours d'une monnaie étrangère ou du prix d'un autre actif que celui sous-jacent au contrat.

Les dérivés incorporés font l'objet d'une comptabilisation séparée dès lors :

- que le contrat hôte n'est pas un instrument financier déjà comptabilisé à sa juste valeur avec variation de juste valeur en résultat ;
- que séparé du contrat hôte, la composante répond encore à la définition d'un produit dérivé (existence d'un sous-jacent, absence de règlement initial et règlement futur) ;
- et que les caractéristiques du dérivé identifié ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte. L'analyse de ce caractère « étroitement lié » est effectuée à la date de signature du contrat.

Lorsqu'un dérivé incorporé à un contrat hôte est séparé, il est évalué dans les états de situations financières à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat (lorsque le dérivé incorporé n'est pas documenté dans une relation de couverture).

Instruments dérivés de couverture : comptabilisation et présentation

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif,
- couverture de flux de trésorerie,
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans les états de situations financières ou

de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert - à savoir résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures - pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf dans le cas où l'élément couvert ne présente plus un caractère hautement probable : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture. Les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe retient également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique «Marked to Market ou MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel» sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers, et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché :

- la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des *swaps* de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- la juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : *commodity swap* ou *commodity forward*), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

1.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.5.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.5.13 Contrats de construction

Les activités d'ingénierie de Degrémont et d'OIS entrent dans le champ d'application de la norme IAS 11 «Contrats de construction».

Conformément à cette norme, le Groupe applique la méthode de l'avancement, comme indiqué dans la note 1.5.16 «Chiffre d'affaires», pour déterminer les produits et les coûts du contrat à comptabiliser en résultat au titre de chaque période.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en «montant dû par les clients au titre des contrats de construction» (au sein de la rubrique «Clients et autres débiteurs» de les états de situations financières). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en «montant dû aux clients au titre des contrats de construction» (au sein de la rubrique «Fournisseurs et autres créanciers» des états de situations financières).

1.5.14 Paiement fondé sur des actions

IFRS 2 prescrit de constater une charge correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Instrumentes réglés en actions

1.5.14.1 Plans d'options

Les options octroyées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'attribution en utilisant un modèle de valorisation binomial pour les options simples ou un modèle Monte Carlo pour celles comportant des conditions de performances externes. Ces modèles permettent de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice, conditions de performance le cas échéant), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette option est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

1.5.14.2 Attribution gratuite d'actions

La juste valeur des plans d'attributions gratuites d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée par chaque plan et de la probabilité de la performance du Groupe. L'estimation de la juste valeur des plans tient compte également de l'incessibilité de ces instruments. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres.

Pour les actions de performance, attribuées de manière discrétionnaire et comportant des conditions de performances externes, un modèle Monte Carlo est utilisé.

1.5.14.3 Plans d'Épargne Entreprise

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. La juste valeur des instruments accordés par les plans d'épargne entreprise est estimée à la date d'attribution en fonction de la valeur de la décote accordée aux salariés et de l'incessibilité des actions souscrites. S'agissant de la comptabilisation d'un service rendu, la charge est enregistrée sans étalement en contrepartie des capitaux propres.

Instruments réglés en trésorerie

Dans certains cas où la législation locale ne permet pas l'utilisation de plans d'épargne entreprise, les instruments accordés sont des droits à l'appréciation du titre (appelés SAR, Share Appreciation Rights). Ces instruments étant réglés en trésorerie, leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

1.5.15 Provisions

1.5.15.1 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en terme de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période ;
- La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif des états de situations financières en «Autres actifs» courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe a retenu l'option offerte par IAS 19 de ne pas appliquer la méthode dite du «corridor», et de comptabiliser directement en autres éléments des résultats globaux les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments des résultats globaux. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

Les charges d'intérêt sur les obligations de retraite et assimilés et le rendement attendu des placements en couverture de ces obligations sont présentés en résultat financier.

1.5.15.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe sont les provisions pour reconstitution de site (activité propre). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en «autres produits et autres charges financiers»).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en charge de l'exercice.

1.5.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18) du Groupe comprend essentiellement les produits liés aux métiers suivants :

- Eau
- Propreté
- Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service

Les ventes sont reconnues lorsque la livraison a eu lieu (risques et avantages transférés à l'acheteur) ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de construction, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

1.5.16.1 Eau

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la distribution d'eau est réalisée sur la base des volumes livrés aux clients, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique («relève») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement.

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

1.5.16.2 Propreté

Le chiffre d'affaires lié à la collecte des déchets est constaté, dans la plupart des cas, en fonction des tonnages collectés et du service apporté par l'opérateur.

Les produits des autres traitements (tri et incinération principalement) sont fonction, d'une part, des volumes traités par l'opérateur et, d'autre part, des revenus annexes de valorisation (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques, ... – pour les centres de tri et vente – d'énergie électrique ou chaleur – pour les incinérateurs).

1.5.16.3 Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service

Le chiffre d'affaires des contrats de construction est déterminé en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement et de façon plus générale les dispositions présentées dans IAS 11, comme décrit au § 1.5.13. Selon les cas, ce degré d'avancement est déterminé soit sur la base de l'avancement des coûts soit par référence à un avancement physique tel que des jalons définis contractuellement. Il comprend également les produits sur les actifs financiers de concession (IFRIC 12) et les créances de location (IFRIC 4).

1.5.17 Résultat opérationnel courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter «un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente» (en conformité avec la Recommandation CNC2009-R03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour le Groupe, ces éléments correspondent au Marked to Market (MtM) des instruments financiers à caractère opérationnel, aux pertes de valeur sur actifs, aux charges de restructuration, aux effets périmètre, aux autres résultats de cession et éléments non récurrents. Ils sont définis comme suit :

- MTM des instruments financiers à caractère opérationnel: cette rubrique correspond à la variation de Juste Valeur (Marked To Market) des Instruments financiers de matières premières, et gaz, qui ne sont qualifiés ni de négoce (appelé aussi trading) ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles.
- Pertes de valeur sur actifs: cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les actifs non courants,
- Charges de restructurations: il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37,
- Effets périmètre : le contenu de cette ligne est détaillé au § 1.5.3 de la présente note ;
- Autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les titres disponibles à la vente,

1.5.18 Etats des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie du Groupe sont établis selon la méthode indirecte à partir du résultat net.

Les «intérêts reçus d'actifs financiers non courants» sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissements. Les «intérêts financiers reçus

sur trésorerie et équivalent de trésorerie» sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières.

Les pertes de valeur sur actifs circulants sont assimilées à des pertes définitives ; en conséquence, la variation de l'actif circulant est présentée nette de perte de valeur.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

1.5.19 Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les différences temporelles nées des retraitements relatifs aux contrats de location financement donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.5.20 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

NOTE 2 OPERATIONS MAJEURES DE L'EXERCICE 2010**2.1 Finalisation de la prise de contrôle amicale d'Aguas de Barcelona**

Le processus de prise de contrôle par SUEZ ENVIRONNEMENT des activités eau et environnement d'Aguas de Barcelona (Agbar), annoncé le 22 octobre 2009, a été finalisé le 8 juin 2010. Désormais, SUEZ ENVIRONNEMENT détient 75,23 % du capital d'Agbar et intègre globalement Agbar dans ses comptes consolidés depuis cette prise de contrôle. Criteria CaixaCorp (Criteria), partenaire historique du Groupe dans Agbar, conserve une participation de 24,10 % ; le solde (0,67 %) est détenu par des actionnaires n'ayant ni apporté leurs titres dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait lancée par Agbar entre les 10 et 24 mai derniers (investissement de 273 millions d'euros), ni cédé leurs titres à Agbar depuis.

Suite à la cession par Agbar de la totalité de sa participation dans Adeslas (activité d'assurance santé) à Criteria pour 687 millions d'euros et concomitamment, à la cession par Criteria d'une partie de ses titres Agbar au Groupe pour 666 millions d'euros le 8 juin dernier ; Criteria et SUEZ ENVIRONNEMENT ont signé un nouveau pacte d'actionnaires, qui se substitue au précédent signé le 18 juillet 2006.

Cette opération majeure pour le Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT est traitée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010 conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises. La juste valeur de la contrepartie transférée sous forme de trésorerie pour prendre le contrôle d'Agbar s'élève à 666 millions d'euros (20 euros par action). Le Groupe a parallèlement réévalué à la juste valeur à la date d'acquisition, soit 20 euros par action, les intérêts qu'il détenait précédemment ; soit un montant total de 1 374 millions d'euros. Les conséquences de la prise de contrôle en compte de résultat consolidé figurent sur la ligne « Effets de périmètre » du résultat des activités opérationnelles (voir note 5.4 « Effets de périmètre ») pour un montant de 167 millions d'euros.

Du fait de la participation résiduelle de Criteria et de personnes physiques, le Groupe a décidé d'évaluer la participation ne donnant pas le contrôle à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable du groupe Agbar.

Au 31 décembre 2010, la comptabilisation du regroupement d'entreprises est définitive.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur à la date de transaction des actifs et passifs identifiables :

(en millions d'euros)

ACTIFS NON COURANTS

Immobilisations incorporelles nettes	1 569
Immobilisations corporelles nettes	3 331
Autres actifs	503
Impôts différés actifs	258

ACTIFS COURANTS

Autres actifs	789
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 105

PASSIFS NON COURANTS

Autres passifs	2 596
Impôts différés passifs	470

PASSIFS COURANTS	
Autres passifs	1 258
TOTAL ACTIF NET (à 100%)	3 231
Contrepartie transférée pour l'acquisition de 24,5% d'Agbar	666
Intérêts précédemment détenus réévalués	1 374
Participation ne donnant pas le contrôle	1 585
GOODWILL	394

Ce goodwill de 394 millions d'euros représente principalement des parts de marché, une capacité de développement à l'international ainsi que des synergies avec le Groupe.

Dans ce cadre, les contrats de concession en Espagne (hors celui de Barcelone), qualifiés d'immobilisations incorporelles selon IFRIC 12, ont été valorisés selon la méthode des cash flows futurs actualisés (DCF) en tenant compte des hypothèses les plus probables d'un renouvellement. Cette réévaluation est comptabilisée en immobilisations incorporelles et sera amortie linéairement sur la durée du contrat (tenant compte de la période de renouvellement). Les contrats de Barcelone, d'Agguas Andinas au Chili, et de Bristol Water (Royaume-Uni), contrats à durée de vie indéfinie, ont également été valorisés selon la méthode des DCF. Une réévaluation des immobilisations incorporelles a été comptabilisée. En outre, compte tenu de la régulation locale, les actifs corporels des contrats chiliens ont fait l'objet d'une réévaluation selon les dispositions d'IAS 16 – Immobilisations corporelles. Pour les contrats de concession opérés par des entités dans lesquelles Agbar exerce une influence notable, les actifs incorporels ont été réévalués selon la méthode précisée ci-dessus. Enfin, la Torre Agbar, qui accueille le siège social d'Agbar, a fait l'objet d'une évaluation à dire d'expert de sa valeur de marché.

Le complément de dotation annuelle aux amortissements lié à ces différentes réévaluations impactera le Résultat Net part du Groupe d'environ -2 millions d'euros (-1 million d'euros en 2010).

En tenant compte de cette opération, la contribution d'Agbar au chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 1 931 millions d'euros.

Si l'opération avait eu lieu le 1^{er} janvier 2010, l'impact complémentaire sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe aurait été de +50 millions d'euros.

2.2 Finalisation du processus de décroisement des participations communes dans l'eau avec Veolia Environnement

Le 23 mars 2010, suite aux consultations des instances représentatives du personnel des sociétés concernées et à l'accord des autorités européennes de la Concurrence, SUEZ ENVIRONNEMENT et Veolia Environnement ont annoncé le décroisement de l'ensemble de leurs participations communes dans des sociétés (dites « paritaires ») de gestion de l'eau en France. Ces sociétés étaient comptabilisées en intégration proportionnelle dans les comptes du Groupe.

Au terme de ce processus, lancé le 19 décembre 2008, SUEZ ENVIRONNEMENT *via* sa filiale Lyonnaise des Eaux, détient à 100 % les huit sociétés suivantes :

- Société d'Exploitation du Réseau d'Assainissement de Marseille (SERAM) ;
- Société Provençale des Eaux (SPE) ;
- Société des Eaux du Nord (SEN) et ses filiales ;
- Société des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SEVESC) et ses filiales ;
- Société Martiniquaise des Eaux (SME) ;

- Société Guyanaise des Eaux (SGDE) ;
- Société Stéphanoise des Eaux (SSE) ;
- Société Nancéienne des Eaux (SNE).

Lyonnaise des Eaux a, en parallèle, transféré à Veolia-Eau l'intégralité de ses participations dans la Société des Eaux de Marseille, ainsi que dans la Société des Eaux d'Arles, générant une plus-value consolidée de 81 millions d'euros (voir note 5.4 « Effets de périmètre »).

Cette opération est traitée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010 conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises. Le Groupe a ainsi réévalué à la juste valeur à la date d'acquisition les intérêts précédemment détenus par Lyonnaise des Eaux dans les sociétés dont le Groupe a pris le contrôle ; soit un montant total de 148 millions d'euros. Les conséquences en compte de résultat consolidé figurent sur la ligne « Effets de périmètre » du résultat des activités opérationnelles (voir note 5.4 « Effets de périmètre ») pour un montant de 119 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, la comptabilisation du regroupement d'entreprises est définitive.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur à la date de transaction des actifs et passifs identifiables :

(en millions d'euros)

ACTIFS NON COURANTS	
Immobilisations incorporelles nettes	265
Immobilisations corporelles nettes	72
Autres actifs	1
Impôts différés actifs	16
ACTIFS COURANTS	
Autres actifs	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
PASSIFS NON COURANTS	
Autres passifs	182
Impôts différés passifs	61
PASSIFS COURANTS	
Autres passifs	81
TOTAL ACTIF NET (à 100%)	76
Contrepartie transférée	131
Intérêts précédemment détenus réévalués	148
GOODWILL	203

Ce goodwill de 203 millions d'euros représente principalement une part de marché ainsi que des synergies avec le Groupe.

Dans ce cadre, des actifs incorporels ont été valorisés pour chacun des contrats de concession en prenant en compte les hypothèses de renouvellement les plus probables pour chacun de ces contrats. La méthode d'évaluation utilisée est celle des cash flows futurs actualisés (DCF). Cette réévaluation sera ensuite amortie linéairement sur la durée totale des contrats en tenant compte, le cas échéant, de la période de renouvellement. L'impact sur le Résultat Net part du Groupe de ce complément

d'amortissement est d'environ 5 millions d'euros. L'estimation des provisions a été revue conformément aux principes d'IFRS 3 Révisée qui prévoit notamment la comptabilisation de provisions au titre des passifs éventuels, résultant de litiges en cours à la date de transaction (voir note 26 « Litiges »). Les positions d'impôts différés ont été ajustées mécaniquement au regard de l'affectation des justes valeurs.

Le goodwill résiduel est intégralement affecté à l'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) Lyonnaise des Eaux (voir note 9 « Goodwill »).

L'impact complémentaire sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe depuis la date de prise d'effet de cette opération s'élève à +10 millions d'euros en 2010.

2.3 Finalisation des travaux d'affectation du coût du regroupement d'entreprises lié à la prise de contrôle en 2009 de SITA Waste Services (Hong Kong)

En 2009, SUEZ ENVIRONNEMENT a pris le contrôle exclusif de Swire-Sita qu'elle détenait antérieurement à hauteur de 50%. Cette acquisition, réalisée avant le 1^{er} janvier 2010, est donc comptabilisée en application de la norme IFRS 3 non révisée.

Ce regroupement d'entreprises ayant été comptabilisé selon la norme IFRS 3 non révisée, la valeur comptable de Swire-Sita (devenue SITA Waste Services) a été augmentée à due concurrence de la revalorisation des actifs et passifs identifiables.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur à la date de transaction des actifs et passifs identifiables :

(en millions d'euros)

ACTIFS NON COURANTS	
Immobilisations incorporelles nettes	131
Immobilisations corporelles nettes	30
Autres actifs	3
ACTIFS COURANTS	
Autres actifs	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39
PASSIFS NON COURANTS	
Autres passifs	10
Impôts différés passifs	25
PASSIFS COURANTS	
Autres passifs	80
TOTAL ACTIF NET (à 100%)	110
QUOTE-PART D'ACTIF NET ACQUISE (50%)	55
Contrepartie transférée	172
Participation ne donnant pas le contrôle	5
GOODWILL GENERE PAR CETTE PRISE DE CONTRÔLE*	122

* à la date d'acquisition

Ce nouveau goodwill vient s'ajouter au goodwill historique. En tenant compte du taux de change du dollar Hong Kong au 31 décembre 2010, le goodwill total ressort à 177 millions d'euros.

Dans ce cadre, les actifs incorporels correspondant aux contrats avec le gouvernement de Hong Kong ont été revalorisés à leur juste valeur, notamment ceux relatifs à l'exploitation des quais de transfert et des centres d'enfouissement.

L'impact du complément de dotation aux amortissements sur le Résultat Net part du Groupe de l'année 2010 s'élève à environ -10 millions d'euros (impact calculé à compter de la date de prise de contrôle de la société, soit le 1^{er} juillet 2009).

2.4 Acquisition de la société WSN Environmental Solutions (Australie)

Le 15 décembre 2010, SUEZ ENVIRONNEMENT, à travers sa filiale à 60% SITA Environmental Solutions (SITA Australia), a acquis les activités de gestion des déchets du gouvernement du New South Wales regroupées au sein de la société WSN Environmental Solutions (WSN) pour un montant de 174 millions d'euros. Cette acquisition permet de compléter les capacités de recyclage et de traitement de SITA Australia. L'opération sera finalisée au cours du premier trimestre 2011.

2.5 Renforcement de la participation dans ACEA

SUEZ ENVIRONNEMENT a, au cours de l'année, renforcé sa participation dans ACEA et franchi le seuil des 6 % du capital de ce groupe italien coté. ACEA est contrôlée à 51 % par la ville de Rome et active dans les secteurs de l'eau et de l'électricité.

2.6 Succès de la mise en bourse de Chongqing Water Group

Fin mars 2010, les titres de la société Chongqing Water Group (CWG) ont été admis à la cotation de la bourse de Shanghai suite à une opération d'augmentation de capital. SUEZ ENVIRONNEMENT, *via* sa filiale Suyu (détenue à 50 %), n'ayant pas participé à cette opération, a donc été dilué. La participation de Suyu au capital de CWG est ainsi passée de 15 % à 13,4 %.

2.7 Emprunts obligataires

Dans le cadre du programme EMTN, mis en place en mars 2009, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a émis le 24 juin 2010, une tranche de 500 millions d'euros à échéance 24 juin 2022 et portant un coupon de 4,125 % (voir note 13.3 « Endettement financier net »).

2.8 Emission d'un Titre Super Subordonné

Le 17 septembre 2010 SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a émis un titre super subordonné pour un montant total de 750 millions d'euros. Du fait de ses caractéristiques et conformément à la norme IAS 32, cette émission dite hybride constitue un instrument de capitaux propres et non une dette dans les comptes consolidés de l'émetteur. En effet, il n'existe aucune obligation directe ou indirecte de verser des intérêts (sauf dans le cas d'une distribution de dividendes par l'émetteur), de même qu'il n'existe aucune obligation pour l'émetteur de rembourser le nominal (voir notes 13.3 « Endettement financier net » et 15 « Capitaux Propres »).

2.9 Plan LINK 2010

Compte tenu des liens actionnariaux entre GDF SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, les salariés du Groupe ont eu la possibilité de souscrire en août 2010 à l'augmentation de capital de GDF SUEZ réservée au personnel, au sein d'un nouveau plan mondial d'actionnariat salarié dénommé « LINK 2010 » (voir note 23 « Paiements fondés sur des actions »).

NOTE 3 – INFORMATION SECTORIELLE

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 - Information sectorielle, les secteurs retenus ci après pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base des reporting internes, notamment ceux suivis par le Comité de Direction, constitué des principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Les secteurs retenus par le Groupe sont au nombre de quatre :

- Eau Europe
- Propreté Europe
- International
- Autres

La distinction est faite entre les métiers de distribution et de traitement de l'eau, et les métiers de collecte et de traitements des déchets en Europe.

Les activités réalisées à l'international sont regroupées, et séparées de celles effectuées sur la zone Europe. Cette segmentation spécifique permet de refléter, en cohérence avec les systèmes internes d'organisation et avec la structure de gestion du Groupe, la différence de stratégie de développement mise en place à l'international par rapport à celle qui est suivie en Europe.

3.1 SECTEURS OPERATIONNELS

Les filiales de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont réparties selon les secteurs opérationnels suivants :

- Eau Europe : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Ces prestations sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels.
- Propreté Europe : prestations de collecte et de traitement des déchets tant vis-à-vis des collectivités locales que des industriels. Ces prestations incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, tant pour les déchets banals que spéciaux.
- International : segments d'activité dans lesquels le Groupe se développe, en fonction des opportunités, dans les métiers de l'eau, de la propreté et de l'ingénierie, en privilégiant la maîtrise des risques induits par les environnements locaux (mise en place de partenariats, politique de couverture, limitation des capitaux investis ou investissements dans des contextes fortement régulés).

Le segment Autres est principalement constitué de holdings dont SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

3.2 INDICATEURS CLES PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Hors groupe	Groupe	TOTAL	Hors groupe	Groupe	TOTAL
Eau Europe	4 248,3	13,9	4 262,2	3 993,3	13,4	4 006,7
Propreté Europe	5 862,7	37,0	5 899,7	5 319,0	39,6	5 358,6
International	3 743,5	38,6	3 782,1	2 968,6	23,3	2 991,9
Autres	14,8	62,1	76,9	15,5	42,8	58,3
Elimination des transactions internes		(151,5)	(151,5)		(119,1)	(119,1)
Total du Chiffre d'Affaires	13 869,3	0,0	13 869,3	12 296,4	(0,0)	12 296,4

EBITDA

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Eau Europe	1.035,4	865,5
Propreté Europe	839,1	797,7
International	557,8	468,3
Autres	(92,9)	(71,6)
TOTAL EBITDA	2.339,4	2.059,9

Résultat Opérationnel Courant (ROC)

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Eau Europe	484,5	432,7
Propreté Europe	348,6	314,1
International	327,3	309,1
Autres	(135,6)	(129,9)
TOTAL ROC	1.024,8	926,0

Dotation aux Amortissements

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
<i>En millions d'euros</i>		
Eau Europe	(345,6)	(242,1)
Propreté Europe	(459,3)	(456,5)
International	(167,4)	(137,4)
Autres	(2,8)	(2,1)
TOTAL DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	(975,1)	(838,1)

Pertes de valeur sur Actifs corporels, Incorporels et Financiers

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
<i>En millions d'euros</i>		
Eau Europe	(26,9)	(1,6)
Propreté Europe	(45,6)	(55,9)
International	(11,8)	(24,4)
Autres	(0,9)	(3,4)
TOTAL PERTES DE VALEUR	(85,2)	(85,3)

Capitaux employés

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
<i>En millions d'euros</i>		
Eau Europe	6.714,3	3.423,8
Propreté Europe	4.267,6	4.370,6
International	3.188,7	2.788,3
Autres	(26,8)	(51,1)
TOTAL CAPITAUX EMPLOYES	14.143,8	10.531,6

Investissements corporels, incorporels et financiers

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
<i>En millions d'euros</i>		
Eau Europe	(1 112,1)	(394,4)
Propreté Europe	(511,4)	(495,4)
International	(273,9)	(256,6)
Autres	(36,7)	(267,2)
TOTAL INVESTISSEMENTS	(1 934,1)	(1 413,6)

3.3 INDICATEURS CLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Les indicateurs ci-dessous sont ventilés :

- par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires,
- par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les capitaux employés.

<i>En millions d'euros</i>	Chiffre d'Affaires		Capitaux Employés	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2009
France	5 081,6	4 942,6	2 735,2	2 381,2
Europe	5 022,8	4 620,4	8 411,7	5 552,3
International	3 764,9	2 733,4	2 996,9	2 598,1
Total	13 869,3	12 296,4	14 143,8	10 531,6

3.4 RECONCILIATION DE L'EBITDA AVEC LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Résultat Opérationnel courant	1.024,8	926,0
(-) Dotations nettes aux amortissements et provisions	1.026,8	851,4
(-) Paiements en actions (IFRS 2)	36,2	55,9
(-) Charges nettes décaissées des concessions	251,6	226,6
EBITDA	2.339,4	2.059,9

3.5 RECONCILIATION DES CAPITAUX EMPLOYES AUX RUBRIQUES DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
(+) Immobilisations incorporelles et corporelles nettes (1)	12 634,0	8 723,7
(+) Goodwills nets	3 128,0	3 069,6
(+) Titres disponibles à la vente (hors VMP)	509,8	445,2
(+) Prêts et créances au coût amorti	806,2	605,0
(+) Participation dans des entreprises associées	443,3	322,9
(+) Créances clients et comptes rattachés	3 871,8	3 550,2
(+) Stocks	273,1	270,4
(+) Autres actifs courants et non courants	1 202,6	1 096,5
(-) Provisions et pertes / gains actuariels sur retraites	(1 563,5)	(1 297,6)
(-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2 878,6)	(2 243,1)
(-) Autres passifs courants et non courants	(4 160,8)	(3 911,0)
(-) Autres passifs financiers	(122,1)	(100,2)
CAPITAUX EMPLOYES	14 143,8	10 531,6

(1) En 2010, la forte augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'explique principalement par des effets de périmètre. Ces effets de périmètre sont principalement liés à la prise de contrôle d'Agbar, et au décroisement des participations communes entre Lyonnaise des Eaux France et Veolia-Eau et à la finalisation du bilan d'entrée de SITA Waste Services (se référer à la Note 2 « Opérations majeures »).

NOTE 4 – RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Chiffre d'affaires	13 869,3	12 296,4
Achats	(3 572,9)	(2 886,4)
Charges de personnel	(3 290,8)	(3 145,7)
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 026,8)	(851,4)
Autres produits et charges opérationnels	(4 954,0)	(4 486,9)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 024,8	926,0

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de prestations est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Vente, transport et distribution d'électricité	442,2	431,2
Eau et propreté	11 700,4	10 589,3
Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service	1 726,7	1 275,9
Total	13 869,3	12 296,4

L'augmentation du chiffre d'affaires « Eau et propreté » provient notamment du redressement des activités de recyclage dans la Propreté Europe et aussi de l'impact de la prise de contrôle d'Agbar (se reporter à la Note 2).

L'augmentation du chiffre d'affaires « Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service » provient principalement de la construction de l'usine de dessalement de Melbourne.

4.2 CHARGES DE PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Avantages à court terme	(3 164,1)	(3 012,5)
Paiements fondés sur des actions	(38,2)	(56,6)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(88,5)	(76,6)
Total	(3 290,8)	(3 145,7)

En 2010, les libellés des rubriques présentées ont été modifiés. Les données comparatives 2009 ont été retraitées afin d'appliquer une présentation identique.

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de la période.

Les paiements fondés sur des actions sont détaillés dans la note 23.

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 17 et ce montant correspond aux charges sur régimes à prestations définies (se reporter aux paragraphes 17.3.3) et sur régimes à cotisations définies (se reporter au paragraphe 17.4).

4.3 AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Amortissements	(975,1)	(838,1)
Dépréciations sur stocks et créances commerciales	(58,2)	(16,0)
Provisions	6,5	2,7
Total	(1 026,8)	(851,4)

Les amortissements se répartissent en 761,6 millions d'euros pour les immobilisations corporelles et 213,5 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles. La répartition par nature d'actif se trouve dans les notes 10 et 11.

4.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Autres produits opérationnels	67,1	63,1
Autres charges opérationnelles	(5 021,1)	(4 550,0)
Sous-traitance	(1 681,6)	(1 489,6)
Autres charges	(3 339,5)	(3 060,4)
Total	(4 954,0)	(4 486,9)

Les «autres charges» comprennent principalement les natures de coûts suivantes : des charges de location, du personnel extérieur, des honoraires et rémunérations d'intermédiaires et des impôts et taxes hors impôt sur les sociétés.

NOTE 5 - RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 024,8	926,0
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel	1,0	2,2
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	(85,2)	(85,3)
Restructurations	(82,8)	(60,0)
Effets de périmètre	366,4	65,1
Autres résultats de cessions et éléments non récurrents	(2,9)	19,1
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	1 221,3	867,1

5.1 MTM SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A CARACTERE OPERATIONNEL

L'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers à caractère opérationnel représente dans le résultat des activités opérationnelles un produit de 1,0 million d'euros au 31 décembre 2010 et résulte essentiellement des éléments suivants :

- afin d'optimiser leurs marges, certaines entités du Groupe mettent en œuvre des stratégies de couverture économique au travers de contrats à terme négociés sur les marchés de gros, qui visent à réduire la sensibilité des marges du Groupe aux variations des prix des matières premières. Toutefois, dans la mesure où ces stratégies couvrent l'exposition nette au risque de prix des entités concernées, ces stratégies ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture au regard des dispositions de la norme IAS 39 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». En conséquence, toutes les variations de juste valeur des contrats à terme concernés doivent être traduites au compte de résultat.
- des gains et pertes sont enregistrés en compte de résultat au titre de la part inefficace des stratégies de couverture des flux de trésorerie futurs sur actifs non financiers (*cash-flow hedges*).

5.2 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS CORPORELS, INCORPORELS ET FINANCIERS

<i>(En millions d'euros)</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Perte de valeurs :		
Goodwills	(8,0)	(10,5)
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(61,8)	(61,3)
Actifs financiers	(29,4)	(32,7)
Total	(99,2)	(104,5)
Reprises de pertes de valeur :		
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	2,3	14,2
Actifs financiers	11,7	5,0
Total	14,0	19,2
Total	(85,2)	(85,3)

5.2.1 Pertes de valeur sur *goodwills*

Au 31 décembre 2010, comme au 31 décembre 2009, les tests ponctuels menés sur les *goodwills*, en application de la procédure décrite en Note 9, n'ont donné lieu à la constatation d'aucune perte de valeur significative.

5.2.2 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles hors *goodwills*

Les pertes de valeur sur stocks et créances commerciales sont présentées dans la Note 4 ("Amortissements, dépréciations et provisions").

En 2010, ce poste enregistre principalement, d'une part les conséquences comptables sur la valeur des actifs des difficultés rencontrées dans le secteur du recyclage des plastiques et pneumatiques (Propreté Europe), et d'autre part celles liées à la sous-rentabilité prolongée d'activités périphériques dans le secteur Eau Europe. Enfin, ce montant inclut aussi l'impact de l'incendie d'un centre de tri en Allemagne.

En 2009, les pertes de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles portaient principalement sur Degrémont (contrat de Jumeirah Golf Estates à Dubaï) ainsi que sur le secteur Propreté Europe, du fait du ralentissement de l'activité.

5.2.3 Pertes de valeur sur actifs financiers

En 2010, ce montant inclut majoritairement des pertes de valeur sur des actifs financiers d'Agbar en Amérique Centrale, ainsi que sur des créances liées à des contrats de concession à l'international pour lesquels les clauses d'indexation contractuelles n'ont pas été appliquées par le client.

En 2009, les pertes de valeur sur actifs financiers étaient principalement concentrées sur les actifs des sociétés du secteur Propreté Europe dans les métiers du recyclage.

5.3 RESTRUCTURATIONS

En 2010, ce poste inclut notamment les coûts liés au plan de restructuration décidé par AGBAR et ses filiales pour un montant de 39,2 millions d'euros, des coûts complémentaires d'adaptation des structures dans le secteur de la Propreté Europe, ainsi que le solde des frais liés au déménagement de la société SUEZ ENVIRONNEMENT à La Défense.

En 2009, ce montant comportait d'une part des coûts d'adaptation liés au ralentissement de l'activité essentiellement dans le secteur de la propriété et d'autre part des frais liés au déménagement des sociétés SITA France, OIS, Degrémont, Lyonnaise des Eaux et SUEZ ENVIRONNEMENT sur un site unique à La Défense.

5.4 EFFETS DE PERIMETRE

En 2010, en application de la norme IFRS 3 révisée, ce poste comprend :

- une plus-value de 120 millions d'euros pour réévaluation, à une juste valeur de 149 millions d'euros, des intérêts précédemment détenus par Lyonnaise des Eaux dans les huit sociétés paritaires dont elle a pris le contrôle, à l'occasion du décroisement des participations dans les filiales communes avec Veolia-Eau ;

- une plus-value de 167 millions d'euros pour réévaluation, à une juste valeur de 1 374 millions d'euros, des intérêts précédemment détenus dans Agbar, à l'occasion de sa prise de contrôle par SUEZ ENVIRONNEMENT.

Les deux opérations sont décrites en Note 2 « Opérations majeures ». Dans les deux cas, les frais externes liés à ces opérations sont inclus dans ce poste.

Le poste inclut aussi en 2010 un montant de 81 millions d'euros correspondant au résultat de cession des titres de la Société des Eaux de Marseille et de la Société des Eaux d'Arles à Veolia-Eau par Lyonnaise des Eaux dans le cadre du décroisement des sociétés « paritaires ». Se reporter à la Note 2 « Opérations majeures ».

L'information comparative 2009 a été retraitée afin de tenir compte des impacts de la norme IFRS 3 révisée sur la présentation des montants entre le résultat opérationnel courant et le résultat des activités opérationnelles. Ainsi, en 2009, les effets de périmètre sont principalement constitués de la cession par SITA UK de sa participation de 50% dans LondonWaste.

5.5 AUTRES RESULTATS DE CESSION ET ELEMENTS NON RECURRENENTS

<i>(En millions d'euros)</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5,9	(9,4)
Cessions de titres	(8,8)	28,5
Total	(2,9)	19,1

En 2010, ce poste n'enregistre que des montants individuels non significatifs.

En 2009, il était principalement constitué de la plus-value de cession sur le marché par SUEZ ENVIRONNEMENT Holding BE, filiale à 100% de SUEZ ENVIRONNEMENT, de sa participation de 2,55% dans le groupe espagnol Gas Natural.

NOTE 6 - RESULTAT FINANCIER

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(402,5)	15,1	(387,4)	(326,7)	41,7	(285,0)
Autres produits et charges financiers	(105,7)	79,5	(26,2)	(68,0)	93,0	25,0
Résultat Financier	(508,2)	94,6	(413,6)	(394,7)	134,7	(260,0)

6.1 COUT DE LA DETTE NETTE

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif -TIE-) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de taux et de change sur la dette brute, ainsi que les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

<i>En millions d'euros</i>	Charges	Produits	Total 31 déc. 2010	Total 31 déc. 2009
Charges d'intérêts sur dette brute	(394,9)	-	(394,9)	(323,5)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(7,6)	-	(7,6)	(4,1)
Résultats latents des couvertures économiques sur emprunts	(2,1)	-	(2,1)	12,4
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	15,1	15,1	29,3
Coûts d'emprunts capitalisés	2,1	-	2,1	0,9
Coût de la dette nette	(402,5)	15,1	(387,4)	(285,0)

En 2010, la variation du coût de la dette nette sur la période correspond pour partie aux coûts relatifs à l'émission en 2009 et fin juin 2010 par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY de plusieurs tranches d'emprunts obligataires dans le cadre du programme EMTN, pour un montant global de 3,5 milliards d'euros. Par ailleurs, la prise de contrôle d'Agbar, en juin 2010, consolidé en intégration globale depuis lors, a entraîné une hausse du coût de la dette nette du Groupe à hauteur de 47 millions d'euros.

En 2009, la diminution générale des taux d'intérêts d'emprunt avait pour conséquence la diminution des charges d'intérêts sur dette brute, alors même que le Groupe avait contracté plusieurs emprunts obligataires sur la période.

6.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Autres charges financières		
Désactualisation des provisions (1)	(79,2)	(57,3)
Charges d'intérêts sur fournisseurs et autres créanciers	(9,3)	(7,0)
Pertes de change	1,6	0,2
Autres charges financières	(18,8)	(3,9)
Total	(105,7)	(68,0)
Autres produits financiers		
Rendement attendu des actifs de couverture (1)	34,5	32,2
Produits des titres disponibles à la vente	16,1	39,8
Produits d'intérêts sur clients et autres débiteurs	9,6	8,4
Produits d'intérêts sur prêts et créances au coût amorti	10,0	6,1
Autres produits financiers	9,3	6,5
Total	79,5	93,0
Total autres produits et charges financiers	(26,2)	25,0

(1) Le rendement des actifs de couverture qui figurait en réduction de la « désactualisation des provisions » a été reclassé vers le poste « autres produits financiers ». Les données 2009 ont été retraitées afin d'assurer la comparabilité entre les deux exercices.

En 2010, la variation des « autres produits financiers » s'explique principalement par une diminution des dividendes perçus par le Groupe (du fait de la cession de Gas Natural au deuxième semestre 2009). Concernant la variation des « autres charges financières », elle trouve son explication d'une part, du fait de l'évolution des taux d'actualisation impactant les provisions de suivi long terme, et d'autre part par des pénalités de remboursement anticipé de dette, dans le cadre d'une politique de renégociation des conditions d'endettement auprès des prêteurs.

NOTE 7 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**7.1 CHARGE D'IMPÔT AU COMPTE DE RESULTAT****7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt dans le compte de résultat**

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 119,0 millions d'euros (contre 128,8 millions d'euros en 2009). La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Impôt exigible	(295,1)	(232,2)
Impôts différés	176,1	103,4
Charge totale d'impôt comptabilisée en résultat	(119,0)	(128,8)

7.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009
Résultat net	720,1	515,9
- Part dans les entreprises associées	31,4	37,6
- Impôt sur les bénéficiaires	(119,0)	(128,8)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées (a)	807,7	607,1
<i>Dont sociétés françaises intégrées</i>	87,5	(63,9)
<i>Dont sociétés étrangères intégrées</i>	720,2	671,0
Taux d'impôt normatif en France (b)	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique (c) = (a) x (b)	(278,1)	(209,0)
En effet :		
Différence entre le taux d'impôt normal applicable en France et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions étrangères	61,5	45,6
Différences permanentes	(15,6)	(5,2)
Eléments taxés à taux réduit ou nul (1)	131,5	49,8
Compléments d'impôt (2)	(32,2)	(75,8)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles (3)	(41,3)	(27,4)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus	10,3	3,0
Effet des changements de taux d'impôt	3,9	(2,0)
Crédits et économies d'impôt (4)	22,3	19,9
Autres (5)	18,7	72,3
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	(119,0)	(128,8)
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt des sociétés intégrées)	14,7%	21,2%

- (1) En 2010, comprend notamment l'impact de la non-imposition des plus-values et de la mise à la juste valeur des intérêts précédemment détenus sur les opérations de prise de contrôle d'Agbar et de décroisement des participations communes dans l'eau avec Veolia-Eau, comme détaillé en note 2. En 2009, ce poste comprenait notamment l'impact de plus-values de cession de titres exonérées d'impôt au Royaume-Uni et en Belgique.
- (2) Comprend essentiellement l'impôt sur les quotes-parts de frais et charges sur dividendes en France et la comptabilisation de provisions pour risques fiscaux pour 13 millions d'euros. En 2009, ce poste comprenait notamment l'impact d'un redressement fiscal au Maroc, la comptabilisation de provisions pour risque fiscal pour 39,5 millions d'euros et l'impôt sur les quotes-parts de frais et charges sur dividendes.
- (3) Concerne essentiellement les filiales étrangères du groupe. Le groupe d'intégration fiscale français reconnaît l'intégralité des actifs d'impôts différés générés par ses reports déficitaires.
- (4) Comprend notamment l'incidence de la déduction pour capital risque en Belgique, le régime fiscal applicable dans les DOM (Départements d'Outre Mer) français, des reprises de provisions pour risques fiscaux ainsi que les crédits d'impôts.
- (5) En 2009, ce poste comprenait pour 52,7 millions d'euros la reconnaissance des impôts différés non reconnus au 31 décembre 2008 par les sociétés du groupe d'intégration fiscale française (voir ci-dessous) ainsi que pour 3,6 millions d'euros la reconnaissance d'impôts différés actifs en Belgique à la suite d'un arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes du 12 février 2009 (arrêt Cobelfret). Ces effets n'ont pas d'équivalent en 2010.

Le faible taux effectif d'impôt au 31 décembre 2010 résulte principalement de l'impact de la non-imposition des plus-values générées par la prise de contrôle d'Agbar et l'opération de décroisement des participations communes dans l'eau avec Veolia-Eau. Retraité de ces éléments, le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2010 ressortirait à 29 %.

Le taux effectif d'impôt en 2009 s'expliquait notamment :

- par les effets du groupe d'intégration fiscale française de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Le groupe avait comptabilisé un actif d'impôt différé de 52,7 millions d'euros au titre de la reconnaissance de l'ensemble des différences temporelles non encore reconnues au 31 décembre 2008. L'ensemble des impôts différés actifs nets aux bornes de l'intégration fiscale française est reconnu depuis 2009, compte tenu des perspectives de bénéfices fiscaux à moyen terme.

- par l'exonération de la plus-value de cession de LondonWaste par SITA au Royaume-Uni (économie d'impôt de 19,8 millions d'euros dans les comptes consolidés).

Retraité de ces éléments, le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2009 ressortait à 33 %.

7.1.3 Analyse par catégorie de différence temporelle du produit / de la charge d'impôt différé en compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires	72,3	56,4
Engagements de retraite	5,4	3,4
Concessions	1,1	5,4
Provisions non déduites	9,3	34,5
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(6,9)	0,3
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	(25,7)	3,5
Autres	51,5	9,6
Total	107,0	113,1
Impôts différés passifs		
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(10,4)	1,5
Concessions	1,8	0,3
Provisions à caractère fiscal	0,9	(0,1)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	1,6	(1,7)
Autres	75,2	(9,7)
Total	69,1	(9,7)
Impôts différés nets	176,1	103,4

Les montants comptabilisés en compte de résultat sur les natures « autres » d'impôts différés s'expliquent principalement par les différents impacts liés à la cession d'Adeslas dans le cadre des opérations de prise de contrôle d'Agbar.

7.2 PRODUITS ET CHARGES D'IMPOTS DIFFERES COMPTABILISES EN « AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL »

Les produits et charges d'impôt différé comptabilisés en « autres éléments du résultat global » se ventilent comme suit, par type de sous-jacent.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	Variation	31 décembre 2009
Actifs financiers disponibles à la vente	-	(0,1)	0,1
Ecart actuariels	30,8	4,8	26,0
Couverture d'investissement net	13,8	14,1	(0,3)
Couverture de flux de trésorerie	12,3	(4,2)	16,5
Quote-part des entreprises associées	10,4	6,6	3,8
TOTAL HORS ECARTS DE CONVERSION	67,3	21,2	46,1
Ecart de conversion	(15,7)	(15,4)	(0,3)
TOTAL	51,6	5,8	45,8

7.3 IMPOTS DIFFERES DANS L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE**7.3.1 Variation des impôts différés**

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs	Passifs	Positions nettes
Au 31 décembre 2009	552,9	(287,0)	265,9
Effet résultat de la période	107,0	69,1	176,1
Effet autres éléments du résultat global	21,9	(0,7)	21,2
Effet périmètre	126,9	(501,2)	(374,3)
Effet change	31,9	(39,7)	(7,8)
Autres effets	(22,7)	27,5	4,8
Effet de présentation nette par entité fiscale	(35,8)	35,8	-
Au 31 décembre 2010	782,1	(696,2)	85,9

La ligne « effet périmètre » inclut les impacts des prises de contrôle et finalisation des bilans d'entrée d'Agbar, de SITA Waste Services, et des entités dont SUEZ ENVIRONNEMENT a pris le contrôle suite au décroisement des sociétés paritaires chez Lyonnaise des Eaux et Veolia-Eau.

Ces impacts prennent notamment en compte la génération d'impôts différés actifs et passifs lors des processus de comptabilisation des actifs et passifs individuels à leur juste valeur à la date de ces prises de contrôle, pour les montants suivants :

- Agbar : comptabilisation de 252,7 millions d'impôts différés passifs supplémentaires et une diminution de 13,2 millions d'impôts différés actifs, soit un impact net de 265,9 millions d'euros
- Lyonnaise des Eaux : 60,8 millions d'impôts différés passifs comptabilisés et une diminution de 9,7 millions d'euros d'impôts différés actifs, soit un impact net de 70,5 millions d'euros
- SITA Waste Services : 18,1 millions d'impôts différés passifs comptabilisés

7.3.2 Analyse par catégorie de différence temporelle de la position nette d'impôts différés présentée dans l'état de situation financière (avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés)

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires	263,7	208,6
Engagements de retraite	179,0	153,9
Concessions	108,4	104,5
Provisions non déduites	179,5	127,9
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	105,8	9,0
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	21,7	21,5
Autres	239,7	207,4
Total	1 097,8	832,8
Impôts différés passifs		
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(871,7)	(420,7)
Concessions	(13,5)	(24,1)
Provisions à caractère fiscal	(17,5)	(17,3)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	(2,6)	(4,4)
Autres	(106,6)	(100,4)
Total	(1 011,9)	(566,9)
Impôts différés nets	85,9	265,9

Les montants d'impôts différés comptabilisés sur les « écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations » tiennent compte des effets des processus de comptabilisation des actifs et passifs individuels à leur juste valeur dans le cadre des opérations de prise de contrôles précédemment décrites en Note 2 « Opérations majeures ».

7.4. IMPOTS DIFFERES NON COMPTABILISES

7.4.1. Différences temporelles déductibles non comptabilisées

Différences temporelles sur reports déficitaires

Au 31 décembre 2010, le montant des reports déficitaires reportables en avant non utilisés et non comptabilisés dans l'état de situation financière (car ne satisfaisant pas aux critères de reconnaissance d'un impôt différé actif) s'élève à 465,0 millions d'euros pour les déficits ordinaires (effet d'impôts différés actifs non reconnus de 152,7 millions d'euros), contre 417,5 millions d'euros au 31 décembre 2009. Il est précisé que les sociétés du groupe d'intégration fiscale français SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY reconnaissent l'intégralité de leurs impôts différés sur les reports déficitaires nés au sein du groupe d'intégration fiscale.

Les dates d'expiration des reports déficitaires non reconnus sont présentées dans le tableau ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	Déficits ordinaires
2011	17,6
2012	1,7
2013	1,7
2014 et au-delà	443,9
Total	465,0

Autres différences temporelles non comptabilisées

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non reconnus s'élève à 82,3 millions d'euros au 31 décembre 2010, comparé à 41,5 millions d'euros au 31 décembre 2009.

7.4.2 Impôts différés non comptabilisés au titre des différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. De même, aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé au titre des différences temporelles dont le reversement ne donnera lieu à aucun paiement d'impôt (notamment l'exonération des plus-values sur les cessions de titres en Belgique et en France).

NOTE 8 – RESULTAT PAR ACTION

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
<u>Numérateur (en millions d'euros)</u>		
Résultat net part du Groupe (a)	558,2	403,0
<u>Dénominateur (en millions) :</u>		
Nombre moyen d'actions en circulation	487,1	488,7
Résultat par action (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action	1,15	0,82
Résultat net part du Groupe par action dilué	1,15	0,82

(a) Par rapport au résultat net consolidé part du Groupe de 564,7 millions d'euros figurant au compte de résultat consolidé, le résultat net part du Groupe de l'exercice 2010 a été ajusté pour tenir compte du montant net d'impôt de 6,5 millions d'euros correspondant au coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY en septembre 2010. L'effet dilutif lié à ces titres est donc déjà pris en compte dans le résultat net part du Groupe par action.

Les différents plans fondés sur des actions, mis en place au cours de l'exercice 2009, réservés aux salariés du Groupe sont basés sur des actions existantes (les paiements fondés sur des actions sont détaillés dans la note 23 du présent chapitre).

NOTE 9 - GOODWILLS**9.1 EVOLUTION DE LA VALEUR COMPTABLE**

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 31 décembre 2008	3 060,1	(162,6)	2 897,5
Acquisitions	188,7	-	
Pertes de valeur	-	(10,5)	
Cessions	(24,3)	1,0	
Ecart de conversion	29,9	(20,0)	
Autres	7,2	-	
Au 31 décembre 2009	3 261,6	(192,1)	3 069,5
Acquisitions	472,1	-	
Pertes de valeur	-	(8,0)	
Cessions	-	-	
Ecart de conversion	130,9	(15,9)	
Autres	(635,9)	115,3	
Au 31 décembre 2010	3 228,7	(100,7)	3 128,0

En 2010, la variation nette des goodwill ressort à +58,6 millions d'euros. Elle provient essentiellement de la constatation des nouveaux goodwill générés d'une part par la prise de contrôle d'Agbar, le décroisement des sociétés paritaires chez Lyonnaise des Eaux et diverses acquisitions chez SITA France, et d'autre part par l'impact des mises à juste valeur à la date de transaction des actifs et passifs identifiables liées à ces différentes opérations ainsi qu'à la finalisation de ces travaux sur SITA Waste Services dont SUEZ ENVIRONNEMENT avait pris le contrôle en 2009 (voir Note 2 - Opérations Majeures).

Au final, cette variation se répartit comme suit :

- Agbar : -237,8 millions d'euros
- Lyonnaise des Eaux France : + 203,0 millions d'euros
- SITA Waste Services : - 31,9 millions d'euros
- SITA France : + 13,6 millions d'euros

Le reste de la variation s'explique principalement par les écarts de conversion et d'autres variations de périmètre non significatives.

Les écarts de conversion sont principalement liés à la variation de change des dollars australien, américain, de Hong Kong, ainsi que de la livre sterling.

En 2009, un nouveau goodwill avait été constaté sur SITA Waste Services pour 168,6 millions d'euros liés à l'acquisition des 50% non encore détenus par le groupe.

9.2 PRINCIPALES UGT GOODWILL

La répartition du goodwill par UGT goodwill est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Secteur opérationnel	31 décembre 2010	31 décembre 2009
UGT Significatives			
Agbar	Eau Europe	393,5	631,4
SITA France	Propreté Europe	528,8	515,2
SITA News (*)	Propreté Europe	514,5	514,3
United Water	International	397,1	368,3
SITA UK	Propreté Europe	361,3	354,1
Lyonnaise des Eaux	Eau Europe	278,2	65,2
SITA Waste Services	International	176,7	208,6
Utility Service Group	International	102,6	93,5
Autres UGT (goodwills inférieurs individuellement à 100 millions d'euros)		375,3	319,0
TOTAL		3 128,0	3 069,5

(*) News : Northern Europe Waste Services. Il s'agit d'une nouvelle UGT (voir infra)

9.3 TEST DE PERTE DE VALEUR

Toutes les Unités Génératrices de Trésorerie goodwill (UGT) font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base de données à fin juin, de la visée de l'année en cours ajustée de la revue des événements à venir pour le second semestre et du Plan à Moyen Terme (PMT) pour la suite du business plan.

L'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »). La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde :

- sur des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du plan à moyen terme approuvé par le Comité de Direction du Groupe. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité de Direction, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés,
- une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme au « Flux de Trésorerie Libre » normatif (définition propre⁵ aux tests de perte de valeur) de la dernière année des prévisions,
- un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction des risques métiers, pays et devises liés à chaque UGT. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2010 sont compris entre 5,1% et 11,6%. En 2009, les taux d'actualisation retenus étaient compris entre 5,2% et 8,5%.

⁵ Le « Flux de Trésorerie Libre » normatif utilisé dans les tests de pertes de valeur se différencie du « Flux de Trésorerie Libre » comptable sur les points suivants : absence d'intérêts financiers, utilisation d'un impôt normatif, prise en compte de tous les flux d'investissement (maintenance et cessions financières, développement et acquisitions financières déjà engagés).

Lorsque cette méthode est utilisée, l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill se fonde sur trois scénarii (« low », « medium » et « high »,) différenciés par un changement d'hypothèse clé : le taux d'actualisation . Le scénario « medium » est privilégié.

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement comparées avec celles obtenues par les méthodes de multiples de marchés ou les valeurs boursières lorsque c'est applicable.

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur significative sur les goodwills présentés au bilan, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Principales hypothèses utilisées sur les goodwills significatifs

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie goodwill dont le goodwill est significatif:

Unités génératrices de trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation
Agbar	DCF + confirmation par multiple (*)	6,68% - 11,60%
SITA France	DCF + confirmation par multiple (*)	5,61%
SITA News	DCF + confirmation par multiple (*)	5,78%
SITA UK	DCF + confirmation par multiple (*)	5,84%
United Water - activité régulée	multiples (*) + DCF	5,08%
Lyonnaise des Eaux	DCF + confirmation par multiple (*)	5,20%
SITA Waste Services	DCF + confirmation par multiple (*)	7,36%

(*) Multiples de valorisation de sociétés comparables: transactions ou valeurs de marché

Une variation de plus ou moins 50 points de base des taux d'actualisation ou des taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre normatif n'impacte pas les valeurs recouvrables des différentes UGT goodwill qui demeurent supérieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation et de croissance :

Impact en % sur l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre normatif	
	- 50 pb	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb
Agbar	116%	-96%	-82%	101%
SITA France	37%	-28%	-23%	31%
SITA News	46%	-35%	-29%	38%
SITA UK	91%	-70%	-58%	75%
United Water - activité régulée	129%	-82%	-74%	116%
Lyonnaise des Eaux	29%	-21%	-18%	25%
SITA Waste Services	88%	-73%	-56%	68%

Modification d'une UGT

L'UGT « SITA News » a été créée en conformité avec la définition des UGT selon l'IAS 36.

Cette UGT réunit l'ensemble des activités de collecte et de traitement des déchets aux Pays-Bas, en Belgique (Wallonie et Flandres), en Allemagne et au Luxembourg.

En effet les flux entre ces différentes entités sont devenus significatifs, notamment les flux de déchets incinérés qui font l'objet d'une optimisation au niveau de l'UGT « SITA News » compte-tenu de l'ouverture progressive des frontières (déjà effective entre l'Allemagne et les Pays-Bas). Cela passe

par la définition de prix de transfert internes et par la mise en place d'une gestion centralisée des flux de déchets qui ne rendent plus les flux de trésorerie reçus indépendants d'un pays à l'autre.

A ces convergences financières et opérationnelles, viennent s'ajouter l'unité managériale et des systèmes d'information (en cours de mise en place) de ces entités.

Principales autres UGT

Pour SITA Nordic (Suède et Finlande) le taux d'actualisation pris en compte dans la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie est de 5,9%.

9.4 REPARTITION SECTORIELLE

La répartition par secteur opérationnel de la valeur comptable des goodwill s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Eau Europe	708,7	725,1
Propreté Europe	1 500,6	1 468,1
International	918,7	876,3
Autres	-	-
Total	3 128,0	3 069,5

La répartition par segment présentée ci-dessus est réalisée sur base du segment opérationnel de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**10.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

<i>En millions d'euros</i>	Logiciels	Droits incorporels sur contrats de concession	Autres	Total
A. valeur brute				
au 31 décembre 2008	345,4	2 796,4	673,4	3 815,2
Acquisitions	21,0	243,4	21,4	285,8
Cessions	(17,5)	(28,3)	(6,0)	(51,8)
Ecart de conversion	0,7	(0,6)	(0,6)	(0,5)
Variations de périmètre	6,6	72,8 (a)	122,8 (b)	202,2
Autres	(0,5)	100,8	(0,2)	100,1
au 31 décembre 2009	355,7	3 184,5	810,8	4 351,0
Acquisitions	31,3	346,6	25,4	403,3
Cessions	(6,2)	(37,4)	(1,3)	(44,9)
Ecart de conversion	1,1	55,3 (d)	2,2	58,6
Variations de périmètre	(73,0) (e)	364,6 (e)	610,1 (e)	901,7
Autres	0,7	(11,7)	4,0	(7,0)
au 31 décembre 2010	309,6	3 901,9	1 451,2	5 662,7

B. Amortissements et pertes de valeur cumulés

au 31 décembre 2008	(270,7)	(1 439,9)	(237,4)	(1 948,0)
Amortissements	(20,0)	(113,8)	(43,8)	(177,6)
Pertes de valeur	-	(0,4)	(0,5)	(0,9)
Cessions	17,4	27,3	3,6	48,3
Ecart de conversion	(0,5)	4,9	0,1	4,5
Variations de périmètre	(4,0)	(19,8)	(28,2)	(52,0)
Autres	3,1	(0,4)	7,8	10,5
au 31 décembre 2009	(274,7)	(1 542,0)	(298,5)	(2 115,2)
Amortissements	(23,3)	(133,8)	(56,4)	(213,5)
Pertes de valeur	(1,5)	(22,3) (c)	(12,9)	(36,7)
Cessions	3,6	12,1	1,4	17,1
Ecart de conversion	(0,7)	(15,5) (d)	(1,8)	(18,0)
Variations de périmètre	72,0 (e)	415,4 (e)	(37,5) (e)	449,9
Autres	2,5	9,7	20,3	32,5
au 31 décembre 2010	(222,1)	(1 276,4)	(385,4)	(1 883,9)

C. Valeur comptable nette

au 31 décembre 2008	74,7	1 356,6	435,9	1 867,2
au 31 décembre 2009	81,0	1 642,5	512,3	2 235,8
au 31 décembre 2010	87,5	2 625,5	1 065,8	3 778,8

- (a) Entrée en périmètre de Nuove Acque : les droits incorporels sur contrats de concessions représentent 47 millions d'euros.
- (b) Impact lié d'une part à l'entrée en périmètre d'immobilisations incorporelles amortissables de Nuove Acque pour 53 millions d'euros et impact du passage de SITA Waste Services (ex-Swire Sita) d'intégration proportionnelle à intégration globale, et d'autre part, à la comptabilisation à la juste valeur du portefeuille de contrats existants chez Boone Comenor dans le cadre du traitement comptable du regroupement d'entreprises (affectation du prix d'acquisition).
- (c) Pertes de valeur liées à baisse de rentabilité prolongée d'activités périphériques dans le secteur Eau Europe (se référer à la Note 5).
- (d) Ecarts de conversion principalement localisés sur les sociétés asiatiques et les filiales étrangères du Groupe Agbar.
- (e) Les variations de périmètre résultent :
 - du changement de méthode de consolidation d'intégration proportionnelle à intégration globale du Groupe Agbar suite à sa prise de contrôle en juin 2010 ;
 - de la finalisation des états de situations financières d'entrées principalement impactés par la mise à la juste valeur des portefeuilles de contrats existants chez Agbar, dans les entités dont SUEZ ENVIRONNEMENT a pris le contrôle après le décroisement des participations communes avec Veolia-Eau dans des sociétés de gestion de l'eau et chez SITA Waste Services. Se référer à la note 2 « Opérations Majeures ».

10.1.1 Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession au sens de SIC 29 (se reporter à la Note 21) dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et des déchets. Les droits donnés, sur les infrastructures, au Groupe en tant que concessionnaire, entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondant au modèle incorporel, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

10.1.2 Immobilisations incorporelles non amortissables

Au 31 décembre 2010, les immobilisations incorporelles non amortissables ont une valeur de 221 millions d'euros contre 65 millions d'euros au 31 décembre 2009 et sont présentées en « Autres ». La variation correspond pour l'essentiel à l'impact de la réévaluation des actifs acquis lié à la prise de contrôle d'Agbar par l'application de la norme IFRS 3 révisée (se reporter à la Note 2).

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur cette catégorie d'immobilisations en 2010.

10.2 INFORMATION SUR LES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de Recherche et de Développement sont inscrits en charges, leur montant s'élève à 73 millions d'euros, contre 65 millions d'euros en 2009.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives.

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**11.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Instal- lations tech- niques	Maté- riel de trans- port	Coûts de démantèle- ment et de reconstitu- tion activés	Immo- bilisa- tions en cours	Autres	Total immobi- lisations corpo- relles
A. valeur brute								
au 31 décembre 2008	1 258,1	2 057,8	6 293,6	1 322,0	485,5	586,6	513,9	12 517,5
Acquisitions	95,0	40,6	194,1	716	0,0	3518	24,1	777,2
Cessions	(49,8)	(39,8)	(141,5)	(912)	(15)	0,0	(26,2)	(350,0)
Ecart de conversion	56,6	12,4	57,2	24,0	12,4	2,5	(0,4)	164,7
Variations de périmètre	(2,7)	208,2	6,6	10,8	0,0	(16)	0,1	231,4
Autres	17,6	(17,5)	222,2	35,5	(7,4)	(337,0)	(57,2)	(143,8)
au 31 décembre 2009	1 374,8	2 261,7	6 642,2	1 372,7	489,0	602,3	454,3	13 197,0
Acquisitions	70,5	93,3	284,9	107,6	6,2	472,3	27,5	1 062,3
Cessions	(25,8)	(26,9)	(112,3)	(77,5)	0,0	0,0	(22,6)	(265,1)
Ecart de conversion	52,3	68,2	325,5	32,5	116	7,2	10,1	507,4
Variations de périmètre	271,1	97,2	177,9	(23,3)	13	13,9	(114,2)	423,9
Autres	24,7	8,4	78,3	24,8	14,2	(269,9)	10,1	(109,4)
au 31 décembre 2010	1 767,6	2 501,9	7 396,5	1 436,8	522,3	825,8	365,2	14 816,1
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés								
au 31 décembre 2008	(567,2)	(915,4)	(3 175,2)	(847,9)	(478,5)	(3,8)	(323,7)	(6 311,7)
Amortissements	(69,7)	(88,0)	(356,2)	(18,3)	(0,2)	0,0	(28,1)	(660,5)
Pertes de valeur	(12,4)	(11,0)	(15,0)	0,0	0,0	(0,9)	(14)	(40,7)
Cessions	46,9	45,6	134,2	85,4	15	2,4	25,2	341,2
Ecart de conversion	(34,7)	(6,2)	(319)	(14,2)	(12,4)	0,0	(0,3)	(99,7)
Variations de périmètre	2,9	10,2	42,1	(7,8)	0,0	0,0	(0,1)	47,3
Autres	(15,1)	10,7	(5,4)	4,6	4,8	0,0	15,4	15,0
au 31 décembre 2009	(649,3)	(954,1)	(3 407,4)	(898,2)	(484,8)	(2,3)	(313,0)	(6 709,1)
Amortissements	(718)	(133,9)	(389,0)	(126,0)	(7,0)	0,0	(33,9)	(761,6)
Pertes de valeur	(7,7)	(4,2)	(11,7)	0,0	0,0	(1,9)	0,2	(25,3)
Cessions	30,1	20,6	94,7	68,5	0,6	0,0	20,5	235,0
Ecart de conversion	(29,1)	(13,3)	(70,2)	(20,0)	(116)	0,0	(6,0)	(150,2)
Variations de périmètre	0,2	98,4	1197,1	24,0	(13)	0,0	94,0	1 412,4
Autres	11,1	7,4	24,3	5,3	(14,2)	0,2	3,8	37,9
au 31 décembre 2010	(716,5)	(979,1)	(2 562,2)	(946,4)	(518,3)	(4,0)	(234,4)	(5 960,9)
C. Valeur comptable nette								
au 31 décembre 2008	690,9	1142,4	3118,4	474,1	7,0	582,8	190,2	6205,8
au 31 décembre 2009	725,5	1307,6	3234,8	474,5	4,2	600,0	141,3	6487,9
au 31 décembre 2010	1 051,1	1 522,8	4 834,3	490,4	4,0	821,8	130,8	8 855,2

En 2010, les variations de périmètre ont un impact net sur les immobilisations corporelles de 1 836,3 millions d'euros. Elles résultent principalement, comme décrit en Note 2 "Opérations Majeures", de la prise de contrôle du groupe Agbar (+1 737,8 millions d'euros), de diverses entrées en consolidation chez SITA France (+64,4 millions d'euros), et du décroisement des sociétés paritaires anciennement détenues par Lyonnaise des Eaux et Veolia-Eau (+21,4 millions d'euros).

En 2009, les variations nettes de périmètre avaient eu un impact sur les immobilisations corporelles de 278,7 millions d'euros. Elles résultaient de l'entrée en consolidation d'EVI chez SITA Nederland (+187,3 millions d'euros), de la sortie de LondonWaste chez SITA UK (-57,3 millions d'euros) et de diverses entrées en consolidation chez Agbar (+89,8 millions d'euros).

11.2 ACTIFS CORPORELS DONNES EN GARANTIE

Les actifs corporels qui ont été donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 655,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 135,4 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation résulte principalement d'un gage donné sur les actifs de United Water New Jersey afin de garantir un emprunt, sans équivalent au 31 décembre 2009.

11.3 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS D'INVESTISSEMENTS

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont également engagées à investir, et les tiers concernés à leur livrer des installations techniques.

Les engagements contractuels d'investissement en immobilisations corporelles du Groupe s'élèvent à 770,3 millions au 31 décembre 2010 contre 464,8 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette progression résulte notamment, du passage en intégration globale d'Agbar suite à sa prise de contrôle en juin 2010 et d'un plan d'investissement de 5 ans de Bristol Water, filiale d'Agbar au Royaume-Uni pour un montant de 274,5 millions d'euros.

En 2010 Agbar, conformément à l'engagement d'achat envers la Caixa, a repris le contrat de crédit-bail sur l'immeuble de son siège social à Barcelone (Torre Agbar). En conséquence, le siège social figure désormais en immobilisations corporelles dans l'état de situation financière du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT.

NOTE – 12 PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Les contributions des principales co-entreprises dans les états financiers consolidés annuels du Groupe se détaillent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Pourcentage d'intégration	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Au 31 décembre 2010					
Groupe Agbar	100,0	NA	NA	NA	NA
Total		NA	NA	NA	NA
Au 31 décembre 2009					
Groupe Agbar	51,0	951,2	2 873,9	942,3	1 026,3
Total		951,2	2 873,9	942,3	1 026,3

En 2009, l'ensemble du Groupe Agbar était intégré proportionnellement à 51% dans les comptes consolidés de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Le Groupe Agbar est intégré globalement depuis sa prise de contrôle exclusive par SUEZ ENVIRONNEMENT. L'opération est décrite dans la note 2 « opérations majeures ».

NOTE 13 - INSTRUMENTS FINANCIERS**13.1 ACTIFS FINANCIERS**

Les différents actifs financiers sont les suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente	517,7	-	517,7	447,8	-	447,8
Prêts et créances au coût amorti	611,9	4 066,1	4 678,0	400,3	3 754,8	4 155,1
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	611,9	194,3	806,2	400,3	204,6	604,9
Clients et autres débiteurs (a)	-	3 871,8	3 871,8	-	3 550,2	3 550,2
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	171,2	273,9	445,1	44,8	1 152,8	1 197,6
Instruments financiers dérivés	171,2	9,2	180,4	44,8	11,7	56,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	264,7	264,7	-	1 141,1	1 141,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 826,5	1 826,5	-	2 711,7	2 711,7
Total	1 300,8	6 166,5	7 467,3	892,9	7 619,3	8 512,2

(a) Les avances et acomptes versés sur immobilisations ainsi que certains autres comptes tels que les charges constatées d'avance ou charges à reporter, montants dus par les clients au titre des contrats de construction, avances et acomptes versés sur commandes, qui étaient auparavant présentés en tant que « Clients et autres débiteurs » sont désormais classés en « Autres actifs » dans l'état de situation financière 2010. Les données comparatives 2009 ont été retraitées afin d'appliquer une présentation identique.

La diminution des postes trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat depuis le 31 décembre 2009 s'explique notamment par les remboursements de certains emprunts durant l'année 2010, notamment vis-à-vis de GDF SUEZ pour 1 301,1 millions d'euros (hors remboursements effectués par tirages sur facilités de crédit), dont certains par anticipation.

13.1.1 Titres disponibles à la vente

Au 31 décembre 2009	447,8
Acquisitions	96,5
Cessions en valeur nette	(4,4)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	6,6
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	(4,3)
Variations de périmètre, change et divers	(24,5) (a)
Au 31 décembre 2010	517,7

(a) Provient principalement de l'entrée en consolidation de Recydem (filiale de SITA France) et d'Archambault (filiale de Lyonnaise des Eaux France).

Les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 517,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 qui se répartissent entre 191,1 millions d'euros de titres cotés et 326,6 millions d'euros de titres non cotés (respectivement 92,9 millions d'euros et 354,9 millions d'euros en 2009). L'augmentation de la part des titres cotés en 2010 par rapport à 2009 s'explique par la mise en bourse de la société Chongqing Water Group suite à une opération d'augmentation de capital à laquelle le

Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT via sa filiale SUYU (détenue à 50%) n'a pas participé. En conséquence, sa participation a été diluée.

Les acquisitions de la période concernent principalement les achats de titres des sociétés Urate, Provençale des Eaux et Nancéienne des Eaux par la Lyonnaise des Eaux pour un montant total de 32,7 millions d'euros et l'augmentation de la participation dans Acea, au delà du seuil des 6% du capital, pour 27,2 millions d'euros.

Suite à la hausse du cours de bourse des titres Acea en 2010 par rapport au cours en vigueur au 31 décembre 2009, le Groupe a été amené à réévaluer ses titres Acea par capitaux propres à hauteur de 12,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.

13.1.1.1 Gains et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente

Les gains et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

En millions d'euros	Dividendes	Evaluation ultérieure		Résultat de cession
	Var. de juste valeur	Effet de change	Perte de valeur	
Capitaux propres*		6,6	-	
Résultat	16,1	-	(4,3)	(2,0)
Total au 31 décembre 2010	16,1	6,6	-	(4,3)
Capitaux propres*		(45,3)	-	
Résultat	33,9	-	(0,1)	34,2
Total au 31 décembre 2009	33,9	(45,3)	-	(0,1)

* hors effet impot

13.1.1.2 Examen des titres disponibles à la vente dans le cadre des tests de perte de valeur

Le Groupe examine la valeur des différents titres disponibles à la vente afin de déterminer au cas par cas, et compte tenu du contexte du marché, s'il y a lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

Le caractère durable ou significatif d'une perte de valeur sur des titres cotés correspond à des critères de baisse de valeur de plus de 50% ou sur une période supérieure à 12 mois.

La principale ligne de titres non cotés concerne Aguas de Valencia, dont la valorisation est réalisée à partir d'une analyse multicritères (DCF, multiples).

Le Groupe estime qu'il n'y a pas de perte de valeur significative sur les titres disponibles à la vente sur l'exercice 2010.

13.1.2 Prêts et créances au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	611,9	194,3	806,2	400,3	204,6	604,9
Prêts aux sociétés affiliées	264,4	33,4	297,8	146,0	57,7	203,7
Autres créances au coût amorti	36,4	21,6	58,0	52,1	27,9	80,0
Créances de concessions	303,9	135,9	439,8	191,6	115,8	307,4
Créances de location financement	7,2	3,4	10,6	10,6	3,2	13,8
Clients et autres débiteurs		3 871,8	3 871,8		3 550,2	3 550,2
Total	611,9	4 066,1	4 678,0	400,3	3 754,8	4 155,1

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti sont présentées ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	924,6	(118,4)	806,2	819,5	(214,6)	604,9
Clients et autres débiteurs	4 075,9	(204,1)	3 871,8	3 751,5	(201,3)	3 550,2
Total	5 000,5	(322,5)	4 678,0	4 571,0	(415,9)	4 155,1

Les produits et charges nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants (y compris créances clients et autres actifs) :

<i>En millions d'euros</i>	Intérêts	Evaluation ultérieure à l'acquisition	
		Effet de change	Perte de valeur
Au 31 décembre 2010	48,8	1,6	(70,3)
Au 31 décembre 2009	39,5	0,2	(48,5)

Prêts et créances au coût amorti (hors créances clients)

Le poste «Prêts aux sociétés affiliées» comprend notamment des prêts sur sociétés mises en équivalence et non consolidées pour un montant de 280,5 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 184,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La juste valeur des prêts aux sociétés affiliées s'élève au 31 décembre 2010 à 369,4 millions d'euros contre 301,0 millions d'euros en 2009. La valeur nette comptable de ces prêts s'élève quant à elle à 297,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 203,7 millions d'euros en 2009.

La variation du poste «Créances de concession» s'explique par le passage du groupe Agbar en intégration globale.

Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement.

La valeur comptable inscrite dans l'état de situation financière représente une bonne évaluation de la juste valeur.

La variation du poste « clients et autres débiteurs » s'explique notamment par le changement de méthode de consolidation suite à la prise de contrôle d'Agbar.

13.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés ainsi que des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés et s'analyse comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés	171,2	9,2	180,4	44,8	11,7	56,5
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	135,0	0,0	135,0	31,0	0,0	31,0
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	0,0	3,4	3,4	0,0	4,1	4,1
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	36,2	5,8	42,0	13,8	7,6	21,4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	0,0	264,7	264,7	0,0	1 141,1	1 141,1
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat		264,7	264,7		1 141,1	1 141,1
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat		0,0	0,0		0,0	0,0
Total	171,2	273,9	445,1	44,8	1 152,8	1 197,6

Les instruments dérivés sur matières premières et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la note 14.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (hors dérivés) correspondent essentiellement à des titres d'OPCVM détenus à des fins de transactions; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (se reporter à la note 13.3).

Dans le cadre de sa politique de renforcement de liquidités, le Groupe a procédé à 3,5 milliards d'euros d'émissions obligataires depuis 2009 dont 500 millions d'euros au cours du premier semestre 2010. Une partie des fonds a été investie en OPCVM monétaires.

Le résultat enregistré sur l'ensemble des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2010 est de 4,3 millions d'euros.

13.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 14.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 1 826,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 2 711,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Ce poste comprend un montant de disponibilités soumises à restriction pour 52,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 41,7 millions d'euros au 31 décembre 2009, qui viennent essentiellement en garantie d'émissions de lettres de crédit bancaire.

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2010 s'établit à 10,8 millions d'euros contre 22,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

13.1.5 Actifs financiers donnés en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actifs financiers donnés en garantie	22,1	12,1

13.2 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont composés d'une part, des dettes financières, des fournisseurs et des autres passifs financiers qui entrent dans la catégorie « autres passifs au coût amorti » et d'autre part, des instruments dérivés qui entrent dans la catégorie « passifs évalués à la juste valeur par résultat ».

Les différentes catégories de passifs financiers au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	8 287,4	1 352,7	9 640,1	6 400,0	3 680,2	10 080,2
Instruments financiers dérivés	108,6	40,6	149,2	62,5	57,1	119,6
Fournisseurs et autres créanciers	-	2 878,7	2 878,7	-	2 243,1	2 243,1
Autres passifs financiers	122,1	-	122,1	100,2	-	100,2
TOTAL	8 518,1	4 272,0	12 790,1	6 562,8	5 980,4	12 543,2

Les avances et acomptes reçus ainsi que certains autres comptes tels que les montants dûs aux clients sur les contrats de construction, les dettes à reverser pour compte de tiers, les passifs de renouvellement et les produits constatés d'avance, qui étaient auparavant présentés en tant que « Fournisseurs et autres créanciers » sont désormais classés en « Autres passifs » dans l'état de situation financière 2010. Les données comparatives 2009 ont été retraitées afin d'appliquer une présentation identique.

13.2.1 Dettes financières

En millions d'euros	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	4 878,8	45,2	4 924,0	3 763,0	31,0	3 794,0
Tirages sur facilités de crédit	803,2	268,8	1 072,0	121,0	633,0	754,0
Emprunts sur location financement	511,4	63,3	574,7	409,2	55,3	464,5
Autres emprunts bancaires	1 608,7	135,6	1 744,3	1 176,4	920,6	2 097,0
Autres emprunts	511,6	41,7	553,3	953,7	979,7	1 933,4
Emprunts	8 313,7	554,6	8 868,3	6 423,3	2 619,6	9 042,9
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie		647,5	647,5		936,6	936,6
Encours des dettes financières	8 313,7	1 202,1	9 515,8	6 423,3	3 556,2	9 979,5
Impact du coût amorti	(26,3)	104,1	77,8	(23,3)	121,7	98,4
Impact de la couverture de juste valeur	0,0	46,5	46,5	0,0	2,3	2,3
Dettes financières	8 287,4	1 352,7	9 640,1	6 400,0	3 680,2	10 080,2

La juste valeur de la dette financière brute s'élève au 31 décembre 2010 à 9 726,4 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 9 640,1 millions d'euros.

Les profits et pertes, principalement constitués d'intérêts sur les dettes financières enregistrés en résultat, sont présentés en Note 6.

Les dettes financières sont analysées au paragraphe 13.3 « Endettement financier net ».

13.2.2 Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)

Les instruments financiers dérivés au passif sont évalués à leur juste valeur et s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	73,1	38,6	111,7	49,5	35,6	85,1
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	0,0	0,5	0,5	0,0	16,7	16,7
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	35,5	1,5	37,0	13,0	4,8	17,8
Total	108,6	40,6	149,2	62,5	57,1	119,6

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés en Note 14.

13.2.3 Fournisseurs et autres créanciers

En millions d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Fournisseurs	2 548,5	2 022,4
Dettes sur immobilisations	330,2	220,7
Total	2 878,7	2 243,1

La valeur comptable inscrite au bilan représente une bonne évaluation de la juste valeur.

13.2.4 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes sur acquisition de titres	122,1	100,2
Total	122,1	100,2

13.3 ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Encours des dettes financières	8 313,7	1 202,1	9 515,8	6 423,3	3 556,2	9 979,5
Impact du coût amorti	(26,3)	104,1	77,8	(23,3)	121,7	98,4
Impact de la couverture de juste valeur (a)	0,0	46,5	46,5	0,0	2,3	2,3
Dettes financières	8 287,4	1 352,7	9 640,1	6 400,0	3 680,2	10 080,2
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif (b) cf Note 13.2.2	73,1	38,6	111,7	49,5	35,6	85,1
Dette Brute	8 360,5	1 391,3	9 751,8	6 449,5	3 715,8	10 165,3
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat cf Note 13.1.3	0,0	(264,7)	(264,7)	0,0	(1 141,1)	(1 141,1)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0,0	(1 826,5)	(1 826,5)	0,0	(2 711,7)	(2 711,7)
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif (b) cf Note 13.1.3	(135,0)	0,0	(135,0)	(31,0)	0,0	(31,0)
Trésorerie active	(135,0)	(2 091,2)	(2 226,2)	(31,0)	(3 852,8)	(3 883,8)
Endettement financier net	8 225,5	(699,9)	7 525,6	6 418,5	(137,0)	6 281,5
Encours des dettes financières	8 313,7	1 202,1	9 515,8	6 423,3	3 556,2	9 979,5
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0,0	(264,7)	(264,7)	0,0	(1 141,1)	(1 141,1)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0,0	(1 826,5)	(1 826,5)	0,0	(2 711,7)	(2 711,7)
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	8 313,7	(889,1)	7 424,6	6 423,3	(296,6)	6 126,7

(a) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(b) Il s'agit de la juste valeur des dérivés affectés économiquement à la dette, qualifiés ou non de couverture, y compris les dérivés qualifiés de couverture d'investissement net.

13.3.1 Variation de l'endettement financier net

L'endettement net a augmenté de 1 244,1 millions d'euros au cours de l'année 2010, essentiellement pour les raisons suivantes :

- la prise de contrôle du groupe Agbar et son changement de méthode de consolidation (augmentation de 1 168,2 millions d'euros)
- le paiement des dividendes versés aux actionnaires de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY (augmentation de 317,4 millions d'euros);
- l'impact du décroisement des paritaires chez Lyonnaise des Eaux France pour 62,3 millions d'euros, ainsi que les autres acquisitions réalisées en 2010, notamment l'acquisition par SUEZ ENVIRONNEMENT SAS de titres Acea pour 27,2 millions d'euros ;
- les variations de change (+ 246,2 millions d'euros)
- le remboursement de dettes financières réalisé grâce aux fonds obtenus par l'émission de titres super subordonnés (se reporter à la note 2 et au paragraphe 13.3.2, soit 742,1 millions d'euros net de frais de l'endettement net).

13.3.2 Emissions obligataires

Au cours de l'année 2010, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a réalisé, dans le cadre d'un programme EMTN, une émission obligataire de 500 millions d'euros à 12 ans, portant un coupon de 4,125 % et dont l'échéance est le 24 juin 2022.

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a également procédé à une émission de Titres Super Subordonnés à durée indéterminée (« TSSDI ») pour un montant de 750 millions d'euros portant un coupon de 4,82%. Cette nouvelle ligne n'est pas comptabilisée dans l'endettement financier puisqu'elle réunit les conditions prévues par IAS32 pour être comptabilisée en capitaux propres.

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en note 14 « Risques liés aux instruments financiers ».

13.3.3 Ratio d'endettement

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Endettement financier net	7 525,6	6 281,5
Total Capitaux propres	6 626,8	4 418,1
Ratio d'endettement	113,6%	142,2%

13.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau**13.4.1 Actifs financiers**

Les actifs financiers hors matières premières évalués à la juste valeur se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.5.10.3) :

<i>En millions d'euros</i>	31 Décembre 2010				31 décembre 2009			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres disponibles à la vente	517,7	191,1		326,6	447,8	92,9		354,9
Prêts et créances au coût amorti	806,2		806,2		604,9		604,9	
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	806,2		806,2		604,9		604,9	
Instruments financiers dérivés	180,4		180,4		56,5		56,5	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	135,0		135,0		31,0		31,0	
Instruments financiers sur les matières premières	3,4		3,4		4,1		4,1	
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	42,0		42,0		21,4		21,4	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	264,7		264,7		1 141,1		1 141,1	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	264,7		264,7		1 141,1		1 141,1	
Total	1 769,0	191,1	1 251,3	326,6	2 250,3	92,9	1 802,5	354,9

Titres disponibles à la vente :

Les titres cotés - évalués au cours de bourse à la date de clôture - sont considérés être de niveau 1.

Les titres non cotés - évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net sont considérés être de niveau 3.

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) :

Les Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) comportent des éléments rentrant dans une relation de couverture de juste valeur. Ces derniers, dont la juste valeur est déterminée sur base de données observables de taux et de change, sont considérés être de niveau 2.

Instruments financiers dérivés :

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, des options de taux, ainsi que des swaps de devises. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèle internes de valorisation basés sur des données observables. Ces instruments sont présentés en niveau 2.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat :

Les actifs financiers évalués à la juste valeur, dont la juste valeur est déterminée sur base de données observables, sont considérés être de niveau 2.

Au 31 décembre 2010, la variation des titres disponibles à la vente de Niveau 3 s'analyse comme suit :

En millions d'euros

Au 31 décembre 2009	354,9
Gains et pertes enregistrés en résultat	6,6
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	(15,5)
Acquisitions	69,0
Cessions	(4,4)
Variations de périmètre, change et divers	(84,0)
Au 31 décembre 2010	326,6

La principale ligne de titres non cotés concerne Aguas de Valencia, dont la valorisation est réalisée à partir d'une analyse multicritères (DCF, multiples). Une baisse de 10% de la valeur globale de la ligne de titres Aguas de Valencia entraînerait un impact de -13.5 millions d'euros sur les capitaux propres.

13.4.2 Passifs financiers

Les instruments financiers hors matières premières positionnés au passif se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.5.10.3) :

En millions d'euros	31 Décembre 2010				31 décembre 2009			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes financières	9 640,1		9 640,1		10 080,2		10 080,2	
Instruments financiers dérivés	149,2		149,2		119,6		119,6	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	111,7		111,7		85,1		85,1	
Instruments financiers sur les matières premières	0,5		0,5		16,7		16,7	
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	37,0		37,0		17,8		17,8	
Autres passifs financiers	-		-		-		-	
Total	9 789,3	-	9 789,3	-	10 199,8	-	10 199,8	-

Dettes financières :

Les emprunts obligataires entrant dans une relation de couverture de juste valeur sont présentés dans ce tableau en niveau 2. Ces emprunts ne sont réévalués qu'au titre de leur composante taux, dont la juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

Instruments financiers dérivés :

Se reporter à la note 13.4.1

NOTE 14 - RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché, de crédit, et de liquidité.

14.1 RISQUES DE MARCHE**14.1.1 Risque de marché sur matières premières****14.1.1.1 Opération de couverture**

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux (cash flow hedges) sur les carburants et l'électricité telles que définies par IAS 39, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

14.1.1.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2010 et 2009 sont présentées dans le tableau ci-dessous

<i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2010				31 Décembre 2009			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couverture de flux	3,4	-	0,5	-	4,1	-	16,7	-
TOTAL	3,4	-	0,5	-	4,1	-	16,7	-

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux se détaille comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2010				31 Décembre 2009			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
ELECTRICITE	1,9	-	-	-	4,1	-	-	-
Swaps	1,9	-	-	-	4,1	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-	-
Forwards/futures	-	-	-	-	-	-	-	-
PETROLE	1,5	-	0,5	-	-	-	16,7	-
Swaps	1,5	-	0,5	-	-	-	16,7	-
Options	-	-	-	-	-	-	-	-
Forwards/futures	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3,4	-	0,5	-	4,1	-	16,7	-

14.1.2 Risque de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son état de situation financière et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro (risque translationnel). Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues aux Etats-Unis, au Royaume Uni, au Chili et en Australie. En matière d'investissement dans

des devises n'appartenant pas à la zone Euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des cash-flows générés par ces actifs.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise également des produits dérivés de change (swaps de change) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

L'exposition au risque de change est revue mensuellement et le ratio de couverture du risque transactionnel des actifs (correspondant au rapport entre la valeur comptable d'un actif libellé dans une devise hors zone euro et la dette mise en place relative à cet actif) est revu périodiquement en fonction du contexte de marché et à chaque entrée ou sortie d'actif. Toute modification substantielle du ratio de couverture doit faire l'objet d'une validation préalable par le Comité de Trésorerie.

En tenant compte des instruments financiers, la dette nette est exprimée à 44 % en euro, 17 % en dollar US, 9 % en livre sterling, et 17% en peso chilien à fin 2010 comparée à 57% en euro, 18% en dollar US, 7% en livre sterling et 7% en peso chilien à fin 2009.

14.1.2.1 Instruments financiers par devises

La ventilation par devises de l'encours des dettes financières et de l'endettement net, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières :

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone €	81%	70%	77%	69%
Zone \$	6%	9%	10%	12%
Zone £	2%	4%	3%	5%
CLP (Peso chilien)	6%	7%	5%	5%
Autres devises	5%	10%	5%	9%
Total	100%	100%	100%	100%

Endettement net :

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone €	70%	44%	70%	57%
Zone \$	9%	17%	16%	18%
Zone £	3%	9%	3%	7%
CLP (Peso chilien)	14%	17%	7%	7%
Autres devises	4%	13%	4%	11%
Total	100%	100%	100%	100%

14.1.2.2 Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation de la dette à la date de clôture (y compris instruments financiers dérivés).

Pour le **risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de +/- 10% par rapport aux cours de clôture.

Impact sur le résultat :

Une variation des cours de change des devises contre Euro n'a d'impact en résultat que sur les passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces passifs n'ont pas été qualifiés de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de +/- 10% des devises contre Euro génèrerait un gain ou une perte de 1,0 million d'euros.

Impact sur les capitaux propres :

Pour les passifs financiers (dettes et dérivés) qualifiés de couverture d'investissement net, une variation uniforme de 10% des devises contre Euro aurait un impact positif en capitaux propres de 139,0 millions d'euros. Cette variation est compensée par un effet de sens inverse sur l'investissement net en devises couvertes.

14.1.3 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des swaps), afin de se protéger des augmentations de taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles l'endettement a été souscrit.

L'exposition de Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle) lors du Comité de Trésorerie. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management. Ainsi, la partie taux variable a sensiblement augmenté (+ 9%) pour profiter du niveau bas des taux courts.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IAS 39.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en euro, en dollar US, en livre sterling et en peso chilien qui représentent 87 % de l'endettement net au 31 décembre 2010.

14.1.3.1 Instruments financiers par type de taux

La ventilation par type de taux de l'encours des dettes financières et de l'endettement net avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

En cours des dettes financières :

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	36%	44%	43%	52%
Fixe	64%	56%	57%	48%
Total	100%	100%	100%	100%

Endettement net :

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	20%	31%	7%	22%
Fixe	80%	69%	93%	78%
Total	100%	100%	100%	100%

14.1.3.2 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Pour le **risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une hausse des taux de +/-1% par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Impact sur le résultat :

Une variation de plus ou moins 1% des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, et les jambes à taux variable des dérivés, générerait sur la charge nette d'intérêt, une perte ou un gain de 23,6 millions d'euros.

Une augmentation de 1% des taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, en compte de résultat, un gain de 4,5 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés non documentés. Une diminution de 1% des taux d'intérêt générerait a contrario une perte de 4,5 millions d'euros.

Impact sur les capitaux propres :

Une variation uniforme de plus ou moins 1% des taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain ou une perte de 25,8 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie.

14.1.4 Couverture du risque de change ou de taux d'intérêt

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés de couverture du risque de change et de taux d'intérêt sont présentés ci-après :

Dérivés de change	31 Décembre 2010		31 Décembre 2009	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
<i>En millions d'euros</i>				
Couverture de juste valeur	3,4	278,6	0,9	273,9
Couverture des flux de trésorerie	0,1	34,5	(0,3)	15,2
Couverture d'investissement net	(24,5)	1 225,8	11,0	618,0
Dérivés non qualifiés de couverture	3,5	513,9	(8,5)	616,0
Total	(17,4)	2 052,8	3,1	1 523,1

Dérivés de taux	31 Décembre 2010		31 Décembre 2009	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
<i>En millions d'euros</i>				
Couverture de juste valeur	98,3	1 850,0	15,1	2 539,9
Couverture des flux de trésorerie	(39,0)	864,3	(42,2)	1 019,3
Dérivés non qualifiés de couverture	(14,5)	324,3	(16,7)	318,9
Total	44,8	3 038,6	(43,8)	3 878,1

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés en devises, ainsi que les opérations de variabilisation de la dette.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation futurs en devises ainsi qu'à de la couverture de dettes à taux variables.

Les instruments dérivés de couverture d'investissement net sont essentiellement des swaps de change.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IAS 39, être qualifiés de couverture comptable.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements en devise. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi-intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

Couverture de juste valeur :

Au 31 décembre 2010 l'impact net des couvertures de juste valeur enregistré au compte de résultat est non significatif.

Couverture des flux de trésorerie :

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

Au 31 décembre 2010	Total	2011	2012	2013	2014	2015	> 5 ans
<i>En millions d'euros</i>							
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(18,8)	(9,0)	(0,5)	(7,5)	(2,5)	(0,9)	1,6

Au 31 décembre 2009	Total	2010	2011	2012	2013	2014	> 5 ans
<i>En millions d'euros</i>							
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(42,5)	(24,0)	(9,9)	(4,9)	(1,3)	(1,1)	(1,3)

Au 31 décembre 2010, le montant des gains et pertes latentes enregistrés directement en capitaux propres part du groupe sur la période est de -17,2 millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés mises en équivalence).

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie est négligeable.

Couverture d'investissement net :

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures d'investissement net représente une perte de 5,5 millions d'euros.

14.2 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défaillants (appelé exposition *Mark to Market* correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

14.2.1 Activités opérationnelles

Risque de contrepartie lié aux créances clients

L'encours des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après

<i>En millions d'euros</i>	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total			
Clients et autres débiteurs					Total	Total	Total
au 31 décembre 2010	335,7	26,7	48,0	410,4	204,1	3 461,4	4 075,9
au 31 décembre 2009	144,0	8,5	44,1	196,6	201,3	3 353,6	3 751,5

Les données comparatives 2009 ont été retraitées afin d'homogénéiser la présentation (Cf. le commentaire sur les reclassements opérés, en note 13.1)

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquelles les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime par ailleurs n'être exposé à aucun risque significatif en terme de concentration de crédit.

Risque de contrepartie lié aux autres actifs

Concernant les « Autres actifs », la part des actifs dépréciés reste peu significative par rapport au montant total du poste. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

14.2.2 Activités financières

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors titres disponibles à la vente et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif des états de situation financière (soit 6 949,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 8 215,5 millions d'euros au 31 décembre 2009).

14.2.2.1 Risque de contrepartie lié aux Prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)							
au 31 décembre 2010	0,0	0,0	0,1	0,1	118,4	808,0	926,6
au 31 décembre 2009	8,6	0,1	0,1	8,8	214,6	597,4	820,8

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de perte de valeur (pour 118,4 millions d'euros au 31 décembre 2010) et de coût amorti (pour 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2010). L'évolution de ces éléments est présentée en note 13.1.2 prêts et créances au coût amorti.

14.2.2.2 Risque de contrepartie lié aux activités de placement

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des

contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (Credit Default Swap, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Au 31 décembre 2010, le total de la Trésorerie active exposé au risque de contrepartie est de 1 826,5 millions d'euros. Les contreparties *Investment Grade* (contreparties dont la notation minimale est de BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's) représentent 93 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (pondérés du risque de chaque placement en fonction de sa nature, sa devise et sa maturité). Le reste de l'exposition est localisé sur des contreparties n'ayant pas de notation (2 %) ou notées *Non Investment Grade* (5 %). L'essentiel de ces deux dernières expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts minoritaires ou par des sociétés du Groupe opérant dans des pays émergents où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement. Les contreparties non notées correspondent également souvent à des filiales locales de groupes notés.

Par ailleurs au 31 décembre 2010, aucune contrepartie externe au Groupe GDF SUEZ ne représentait plus de 20 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (pondérés du risque estimé de chaque placement en fonction de sa nature, sa devise et sa maturité).

14.3 Risque de liquidité

14.3.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- L'accord Cadre de financement avec GDF SUEZ mis en place en juin 2008 a pour échéance fin Décembre 2010. Un nouvel accord entrera en vigueur dès le 1^{er} Janvier 2011 garantissant au Groupe une ligne de financement pour un montant maximum de 350 millions d'euros ayant pour maturité juillet 2013.
- Diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux.
- Profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2010, le Groupe bénéficie d'une trésorerie disponible de 2 226,2 millions d'euros (dont 264,7 millions d'OPCVM détenus à des fins de transaction et 135,0 millions d'euros d'instruments financiers dérivés). La quasi totalité des excédents sont investis en dépôts bancaires court terme et OPCVM monétaires réguliers.

De plus, le Groupe dispose spécifiquement au 31 décembre 2010 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 2 919,5 millions d'euros dont 1 072,0 millions d'euros tirés ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 1 847,5 millions d'euros, dont 256,7 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2011.

Les ressources bancaires représentent 31 % de la dette financière brute (hors découverts bancaires, coût amorti et effet des dérivés) au 31 décembre 2010. Les financements par les marchés de capitaux (recours à la titrisation pour 3 % ; recours à des emprunts obligataires pour 55 %) représentent 58 % de ce total.

Le Groupe prévoit que ses besoins de financement pour les principaux investissements qu'il envisage seront assurés par sa trésorerie disponible, les cessions de titres d'OPCVM détenues à des fins de transaction, ses flux de trésorerie futurs issus des activités opérationnelles et l'utilisation éventuelle des facilités de crédit dont il bénéficie.

Par ailleurs, le Groupe n'exclut pas de refinancer en 2011 une partie de sa dette par un recours aux marchés de capitaux de dette à court et/ou long terme, ou à de la dette bancaire, si les conditions de marché sont favorables. Comme en 2010, ces refinancements sur les marchés seront le cas échéant réalisés par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Enfin, si besoin est, des financements spécifiques pourront être mis en place pour des projets précis.

14.3.2 Flux contractuels non actualisés

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature de prêteurs sont les suivants :

Au 31 décembre 2010 En millions d'euros	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà de 5 ans
Dette financière souscrite auprès de GDF SUEZ	210,0	59,4	6,0	6,0	6,0	106,0	26,6
Dette financière obligataire ou bancaire	9 305,8	1 142,7	1 167,9	361,6	1 530,5	724,5	4 378,6
Total	9 515,8	1 202,1	1 173,9	367,6	1 536,5	830,5	4 405,2

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

Au 31 décembre 2010 En millions d'euros	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	4 923,9	45,2	87,1	21,1	1 406,3	89,2	3 275,0
Tirages sur facilités de crédit	1 072,0	268,8	331,2	0,0	0,0	412,3	59,7
Emprunts sur location financement	574,7	63,3	56,7	53,8	50,2	48,1	302,6
Autres emprunts bancaires	1 744,3	135,6	422,8	273,6	58,3	162,3	691,7
Autres emprunts	553,4	41,7	276,1	19,1	21,7	118,6	76,2
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	647,5	647,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Encours des dettes financières	9 515,8	1 202,1	1 173,9	367,6	1 536,5	830,5	4 405,2
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	(264,7)	(264,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 826,5)	(1 826,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	7 424,6	(889,1)	1 173,9	367,6	1 536,5	830,5	4 405,2

Au 31 décembre 2009 En millions d'euros	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà de 5 ans
Encours des dettes financières	9 979,5	3 556,2	189,4	694,8	686,6	1 541,2	3 311,3
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 852,8)	(3 852,8)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	6 126,7	(296,6)	189,4	694,8	686,6	1 541,2	3 311,3

Au 31 décembre 2010, les flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2010 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	3 499,9	364,9	377,9	366,1	342,5	303,2	1 745,3

Au 31 décembre 2009 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 698,2	342,6	301,9	295,9	281,2	240,9	1 235,7

Au 31 décembre 2010, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

Au 31 Décembre 2010 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	99,1	58,0	26,2	11,3	3,6	0,4	(0,5)

Au 31 Décembre 2009 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	74,1	55,0	4,6	6,2	3,2	1,9	3,2

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessus correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2010	1 847,5	256,7	186,0	41,0	140,0	1 187,7	36,1

	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2009	1 053,7	285,8	120,4	473,7	80,3	60,0	33,5

Au 31 décembre 2010, aucune contrepartie ne représentait plus de 6 % des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

14.4 Risque sur actions

Au 31 décembre 2010, les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 517,7 millions d'euros (se reporter à la Note 13.1.1).

Une baisse de 10% de la valeur des titres cotés aurait un impact défavorable avant impôt d'environ 19,1 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe. La gestion du portefeuille d'actions cotées et non cotées du Groupe est encadrée par une procédure d'investissement spécifique et fait l'objet d'un reporting régulier à la direction générale.

NOTE 15 - CAPITAUX PROPRES**15.1 CAPITAL SOCIAL**

	Nombre d'actions			Valeur (en millions d'euros)		
	Total	d'autocontrôle	en circulation	Capital social	Primes	Auto contrôle
Au 31 décembre 2008	489.699.060	1.350.000	488.349.060	1.958,8	4.198,8	17,1
Emission						
Affectation à la réserve légale					-195,9	
Achats et ventes d'actions propres		-1.049.000	1.049.000			-12,4
Au 31 décembre 2009	489.699.060	301.000	489.398.060	1.958,8	4.002,9	4,7
Emission						
Affectation à la réserve légale						
Achats et ventes d'actions propres		1.863.492	-1.863.492			25,5
Au 31 décembre 2010	489.699.060	2.164.492	487.534.568	1.958,8	4.002,9	30,2

Lors de sa cotation le 22 juillet 2008, le capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY était de 1 958,8 millions d'euros divisés en 489 699 060 actions (4 € par action de capital et 8,6 € par action de prime d'émission).

15.2 RESERVE LEGALE

En application des dispositions légales françaises, la réserve légale de la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY représente 10% du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

15.3 ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE

Un nouveau contrat de liquidité, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant de 25 millions d'euros a été signé avec Rothschild et Cie Banque le 3 Août 2010. Ce contrat a pour objet de réduire la volatilité de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers et approuvée par l'AMF.

Les actions d'autocontrôle représentent 2 164 492 actions (dont 132 725 détenues dans le cadre du contrat de liquidité et 2 031 767 dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions) au 31 décembre 2010 pour une valeur de 30,2 millions d'euros contre 301 000 actions au 31 décembre 2009 pour une valeur de 4,7 millions d'euros et 1 350 000 actions au 31 décembre 2008 pour une valeur de 17,1 millions d'euros.

Afin de couvrir une partie du programme de stock options validé lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2009, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a procédé à l'achat de call miroir pour un total de 1 833 348 actions.

15.4 AUTRES INFORMATIONS SUR LES PRIMES ET RESERVES CONSOLIDEES

Les primes et réserves consolidées (y compris le résultat de l'exercice) (3 971 millions d'euros au 31 décembre 2010) intègrent la réserve légale de la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

15.5 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 de verser un dividende unitaire de 0,65 euro par action, soit un montant total de 318,3 millions d'euros.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende, sera mis en paiement au cours du 1^{er} semestre 2011, et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2010 ; les états financiers à fin 2010 étant présentés avant affectation.

15.6 TOTAL DES GAINS ET PERTES RECONNUS EN CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	Variation	31 déc. 2009	Variation	31 déc. 2008
Titres disponibles à la vente	7,8	5,5	2,3	(44,4)	46,7
Couverture d'investissement net	(22,9)	(63,3)	40,5	5,7	34,8
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	(40,3)	(5,6)	(34,7)	(7,1)	(27,6)
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	1,1	17,3	(16,2)	35,4	(51,6)
Ecart actuariels	(94,7)	(2,6)	(92,1)	(1,9)	(90,2)
Impôts différés	55,9	13,9	42,0	25,7	16,3
Quote-part des entreprises associées, net d'impôt	(14,1)	(4,7)	(9,4)	(9,4)	0,0
Ecart de conversion sur éléments ci-dessus	111,3	(36,6)	147,8	(17,9)	165,7
Sous-total	4,1	(76,0)	80,2	(13,9)	94,1
Ecart de conversion sur autres éléments	(90,6)	202,2	(292,8)	5,9	(298,7)
Total	(86,4)	126,2	(212,6)	(8,0)	(204,6)

15.7 TITRES SUPER SUBORDONNES

SUEZ ENVIRONNEMENT a réalisé une émission de 750 millions d'euros (impact avant frais d'émission) de titres super-subordonnés à durée indéterminée dits hybrides. Ces titres sont subordonnés à tout créateur senior et portent un coupon initial fixe de 4,82% les cinq premières années.

Conformément à IAS 32, et compte tenu de ses caractéristiques (absence de remboursement obligatoire, absence d'obligation de payer un coupon¹ sauf en cas de distribution de dividende aux actionnaires), cet instrument est comptabilisé en capitaux propres.

15.8 GESTION DU CAPITAL

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de situation financière consolidé. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

¹ Les intérêts annuels non payés en l'absence de dividendes versés aux actionnaires, restent dus et seraient alors payés au premier versement de dividendes suivant. Au titre de 2010, l'Assemblée Générale n'a pas encore statué l'affectation du résultat, aucun intérêt n'a pas été comptabilisé en minoration des capitaux propres.

NOTE 16 – PROVISIONS**Au 31 décembre 2010:**

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour excédent	Variations de périmètre	Variation liée à la désactualisation (a)	Ecart de change	Autres	31 décembre 2010
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	442,8	25,5	(34,2)	-	12,1	17,3	13,9	13,3	490,7
Risques sectoriels	105,0	15,9	(10,0)	-	13,7	-	0,3	(21,2)	103,7
Garantie	41,4	5,9	(5,6)	(0,1)	0,3	-	1,8	(14,4)	29,3
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	132,7	26,5	(14,5)	(2,3)	93,5	-	0,3	29,8	266,0
Reconstitution de sites	490,5	32,1	(31,4)	(0,4)	2,5	17,7	11,7	17,7	540,4
Restructurations	34,6	58,1	(54,6)	(0,7)	23,1	-	0,1	(5,9)	54,7
Autres risques	142,0	45,2	(52,9)	(0,8)	21,8	0,4	4,3	11,7	171,7
Total provisions	1 389,0	209,2	(203,2)	(4,3)	167,0	35,4	32,4	31,0	1 656,5

(a) Pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, le montant présenté correspond à la charge d'intérêts sur les obligations de retraite, nette du rendement attendu sur les actifs de couverture.

L'augmentation du total des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2010 par rapport au 31 décembre 2009 provient pour l'essentiel :

- des variations de périmètre pour 167,0 millions d'euros principalement dues au passage en intégration globale du groupe Agbar, et au décroisement des paritaires chez Lyonnaise des Eaux y compris les effets de la comptabilisation des regroupements d'entreprises (se reporter à la Note 2 « Opérations majeures »).
- d'une provision pour restructuration chez Agbar (voir Note 5.3 « Restructurations ») avec un solde à la clôture de 21,1 millions d'euros.
- de l'augmentation de l'effet de la désactualisation des provisions pour reconstitution des sites et des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme pour 35,4 millions d'euros due à la diminution des taux d'actualisation notamment sur l'euro.
- des effets de change pour 32,4 millions d'euros qui sont principalement générés par les filiales nord-américaines et australiennes.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation présentés ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat pour l'année 2010:

<i>En millions d'euros</i>	(Reprises) / Dotations nettes
Résultat des activités opérationnelles	(6,6)
Autres produits et charges financiers	35,4
Impôts	8,3
Total	37,1

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

16.1 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME

Se reporter à la Note 17.

16.2 RISQUES SECTORIELS

Ce poste comprend principalement les provisions pour risques couvrant les procédures judiciaires relatives aux contrats argentins, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

16.3 RISQUES FISCAUX, AUTRES LITIGES ET RECLAMATIONS

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

16.4 RECONSTITUTION DE SITES

La Directive Européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans au sein de l'Union Européenne après la fermeture du site) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée au bilan en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- La construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviat) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- L'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;

- Le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviats ;
- Le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- Les coûts de traitement des lixiviats ;
- Les dépenses liés à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer au bilan de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

16.5 AUTRES RISQUES

Ce poste comprend principalement des risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires.

NOTE 17 – AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME

17.1 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX REGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature,...), ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail et autres primes d'ancienneté...).

En France, les salariés bénéficient d'indemnités de départ à la retraite dont le montant, fixé par la convention collective applicable, est défini par un nombre de mois de salaire et dépend de l'ancienneté acquise lors du départ. Certaines filiales françaises proposent en outre des régimes de retraite complémentaires à prestations ou à contributions définies. Hors de France, les principaux régimes de retraites et assimilés concernent les sociétés du Groupe aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Espagne.

Les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement pré-financés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni, Etats-Unis) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France, Espagne). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

Certaines entités du Groupe voient leur personnel affilié à des régimes de retraite multi-employeurs. C'est notamment le cas au Pays-Bas, pour la plupart des entités dont le métier rend obligatoire l'affiliation à un régime sectoriel. Ces régimes prévoient une mutualisation des risques de telle sorte que le financement est assuré par un taux de cotisation déterminé uniformément pour toutes les sociétés affiliées. Le Groupe comptabilise ces régimes multi-employeurs comme des régimes à cotisations définies, conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 19.

17.2 REFORME DES RETRAITES EN FRANCE

La loi portant réforme des retraites en France a été promulguée par le Président de la République et publiée au Journal Officiel le 10 novembre 2010.

Les principales mesures de cette réforme pour le régime de droit commun sont:

- le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans et de l'âge d'annulation de la décote de 2 ans. Ce changement s'opérera progressivement d'ici à 2018, à raison de 4 mois supplémentaires chaque année.
- l'allongement de la durée de cotisation pour une pension complète: elle est portée à 41,5 ans à compter de la génération née en 1960.

Le Groupe considère que les changements induits par ces mesures constituent des changements d'hypothèses actuarielles. En conséquence, l'augmentation de l'engagement est comptabilisée comme une perte actuarielle en « autres éléments du résultat global ». Le recul de l'âge de départ en retraite ayant déjà été largement anticipé dans les hypothèses précédemment utilisées, l'impact sur les provisions du Groupe n'est pas significatif.

17.3 PLANS A PRESTATIONS DEFINIES**17.3.1. Montants présentés dans l'état de situations financières et dans l'état des résultats globaux**

L'information présentée dans l'état de situations financières pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la dette actuarielle (engagement brut), la juste valeur des actifs de couverture et le coût éventuel des services antérieurs non comptabilisés. Lorsque cette différence est positive, une provision est enregistrée (engagement net). Lorsque la différence est négative, un actif net est constaté dès lors qu'il satisfait aux conditions de reconnaissance d'un actif de régime.

Les variations des provisions et des actifs pour retraites et engagements assimilés constatés dans l'état de situation financière sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Actif	Passif	Total
Solde comptabilisé au 31 décembre 2008	2,5	(428,8)	(426,3)
Différence de change	1,3	1,3	2,6
Pertes et gains actuariels (a)	11,6	(21,6)	(10,0)
Complément de provision IFRIC 14 (b)	(0,1)	5,2	5,1
Effet de périmètre et divers	(8,2)	15,1	6,9
Charge de l'exercice (c)	(2,0)	(44,6)	(46,6)
Cotisations	3,7	30,6	34,3
Solde comptabilisé au 31 décembre 2009	8,8	(442,8)	(434,0)
Différence de change	(0,2)	(13,9)	(14,1)
Pertes et gains actuariels (a)	(0,5)	(17,5)	(18,0)
Complément de provision IFRIC 14 (b)	0,0	1,2	1,2
Effet de périmètre et divers	6,4	(5,5)	0,9
Charge de l'exercice (c)	(2,2)	(46,4)	(48,6)
Cotisations	6,4	34,2	40,6
Solde comptabilisé au 31 décembre 2010	18,7	(490,7)	(472,0)

(a) *Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi*

(b) *Complément de provision converti au taux de change moyen de la période.*

(c) *Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment).*

Les actifs de régime sont présentés dans l'état de situations financières au sein des lignes « Autres actifs » non courants et courants.

La charge de l'exercice ressort à 48,6 millions d'euros en 2010 contre 46,6 millions en 2009. Les composantes de la charge de l'exercice relative aux régimes à prestations définies sont présentées en 17.3.3.

Les écarts actuariels cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à -93,0 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre -91,4 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ils sont présentés ici hors écarts de conversion, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des résultats globaux.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Solde d'ouverture	(91,4)	(90,5)
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année (a)	(16,8)	(4,8)
Effets de périmètre	15,2	3,9
Solde de clôture	(93,0)	(91,4)

(a) y compris complément et reprise de provision IFRIC 14.

Les effets de périmètre enregistrés en 2010 correspondent pour l'essentiel au recyclage en réserves des pertes et gains actuariels à la date de prise de contrôle d'Agbar par SUEZ ENVIRONNEMENT, conformément aux textes d'IAS 1 - « *Présentation des états financiers* ».

17.3.2. Evolution du montant des engagements et des actifs de couverture.

Le tableau ci-dessous présente le montant des dettes actuarielles et des actifs de couverture du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, leur évolution au cours des exercices concernés, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situation financière

En millions d'euros	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total
Variation de la dette actuarielle								
Dette actuarielle début de période	(779,9)	(165,6)	(15,8)	(961,3)	(730,9)	(170,5)	(14,7)	(916,1)
Coût normal	(26,3)	(5,7)	(1,1)	(33,1)	(22,5)	(5,3)	(0,9)	(28,7)
Intérêt sur la dette actuarielle	(41,8)	(9,4)	(0,9)	(52,1)	(39,8)	(8,6)	(0,8)	(49,2)
Cotisations versées	(2,0)	0,0	0,0	(2,0)	(2,4)	0,0	0,0	(2,4)
Modification de régime	0,0	0,0	0,0	0,0	(2,8)	(1,8)	(0,1)	(4,7)
Acquisitions/Cessions de filiales	(183,7)	(0,9)	(0,3)	(184,9)	18,6	0,0	0,0	18,6
Réductions/Cessions de régimes	198,0	0,4	0,2	198,6	2,9	0,0	0,3	3,2
Evénements exceptionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,3)	0,0	(0,5)	(0,8)
Pertes et gains actuariels	(33,8)	(5,8)	(1,3)	(40,9)	(43,9)	12,0	(0,3)	(32,2)
Prestations payées	34,9	6,5	1,6	43,0	34,0	6,1	1,2	41,3
Autres	(21,0)	(6,2)	(0,2)	(27,4)	7,2	2,5	0,0	9,7
Dette actuarielle fin de période	A	(855,6)	(186,7)	(1 060,1)	(779,9)	(165,6)	(15,8)	(961,3)
Variation des actifs de couverture								
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	495,4	34,9	0,0	530,3	470,5	31,0	0,0	501,5
Rendement attendu des actifs de couverture	31,7	2,8	0,0	34,5	29,8	2,4	0,0	32,2
Cotisations perçues	34,3	6,8	1,6	42,7	29,1	6,4	1,2	36,7
Acquisitions/Cessions de filiales	187,7	(1,7)	0,0	186,0	(12,6)	0,0	0,0	(12,6)
Réductions/Cessions de régimes	(195,2)	0,0	0,0	(195,2)	(2,3)	0,0	0,0	(2,3)
Pertes et gains actuariels	14,3	7,3	0,0	21,6	19,5	2,4	0,0	21,9
Prestations payées	(34,9)	(6,5)	(1,6)	(43,0)	(34,0)	(6,2)	(1,2)	(41,4)
Autres	11,0	2,7	0,0	13,7	(4,6)	(1,1)	0,0	(5,7)
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	B	544,3	46,3	590,6	495,4	34,9	0,0	530,3
Couverture financière	A+B	(311,3)	(140,4)	(469,5)	(284,5)	(130,7)	(15,8)	(431,0)
Coûts des services passés non constatés	7,8	(10,3)	0,0	(2,5)	9,1	(11,0)	0,0	(1,9)
Plafonnement d'actifs (IAS 19 sec. 58B)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Complément de provision (IFRIC 14)	0,0	0,0	0,0	0,0	(1,1)	0,0	0,0	(1,1)
Engagements nets de retraites	(303,5)	(150,7)	(17,8)	(472,0)	(276,5)	(141,7)	(15,8)	(434,0)
Total passif	(322,2)	(150,7)	(17,8)	(490,7)	(285,3)	(141,7)	(15,8)	(442,8)
Total actif	18,7	0,0	0,0	18,7	8,8	0,0	0,0	8,8

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi

(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

Les cessions en 2009 correspondaient principalement à LondonWaste, filiale de SITA au Royaume-Uni. En 2010, les acquisitions et cessions correspondent principalement à la prise de contrôle d'Agbar et à l'opération de décroisement des sociétés co-détenues avec Veolia Eau en France. Ces deux opérations sont décrites en note 2.

La perte actuarielle nette de 19,3 millions d'euros en 2010 (comptabilisée en autres éléments des résultats globaux pour 18,0 millions d'euros et au compte de résultat pour 1,3 millions d'euros)

comprend une perte de 47,0 millions d'euros liée à l'évolution des taux d'actualisation et d'inflation depuis le 31 décembre 2009.

17.3.3 Composante de la charge de l'exercice

La charge constatée au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies sur l'exercice se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Coûts des services rendus de la période	(33,1)	(28,7)
Intérêts sur actualisation	(52,1)	(49,2)
Rendement attendu des actifs de couverture	34,5	32,2
Profits ou pertes actuariels	(1,3)	(0,3)
Coûts des services passés	0,0	(0,2)
Profits ou pertes sur réduction, cessions, liquidation de régimes	3,4	0,7
Evénements exceptionnels	0,0	(1,1)
Total	(48,6)	(46,6)
Dont comptabilisés en résultat opérationnel courant	(31,0)	(29,6)
Dont comptabilisés en résultat financier	(17,6)	(17,0)

17.3.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement se résument ainsi :

- maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires;
- et, dans un cadre de risque maîtrisé, atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis via une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone euro et hors zone euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements peut être analysée comme suit :

	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(720,2)	400,8	2,0	0,0	(317,4)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(171,1)	189,8	0,0	0,0	18,7
Plans non fondés	(168,8)	0,0	(4,5)	0,0	(173,3)
Total 31 décembre 2010	(1 060,1)	590,6	(2,5)	0,0	(472,0)
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(638,9)	335,6	3,1	(1,1)	(301,3)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(186,3)	194,7	0,0	0,0	8,4
Plans non fondés	(136,1)	0,0	(5,0)	0,0	(141,1)
Total 31 décembre 2009	(961,3)	530,3	(1,9)	(1,1)	(434,0)

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	2010	2009
Placements actions	38%	38%
Placements obligations	56%	54%
Immobilier	1%	1%
Autres (y compris monétaires)	5%	7%
Total	100%	100%

17.3.5 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées pays par pays et société par société, en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation des engagements	4,7%	5,2%	4,7%	4,9%	4,2%	4,8%	4,7%	5,1%
Taux d'augmentation des salaires	3,6%	3,6%	3,7%	3,9%	3,0%	3,5%	3,6%	3,6%
Rendements attendus des actifs de couverture	5,8%	6,5%	7,2%	7,8%	-	-	5,9%	6,6%
Durée résiduelle de service	17 ans	14 ans	14 ans	15 ans	15 ans	13 ans	17 ans	14 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

17.3.5.1. Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à l'échéance probable du régime.

Les taux utilisés pour les zones EUR et USD correspondent à des taux 10, 15, 20 ans sur des composites AA dont la source est Bloomberg. Pour le Royaume-Uni, les taux utilisés sont extrapolés à partir de taux d'obligations d'Etat et du *spread* entre ces obligations et des obligations corporate AA.

17.3.5.2. Taux de rendement attendu des actifs

Pour le calcul du taux de rendement attendu des actifs, le portefeuille d'actifs est éclaté en sous-ensembles homogènes, par grandes classes d'actifs et zones géographiques, sur la base de la composition des indices de référence et des volumes présents dans chacun des fonds au 31 décembre

de l'exercice précédent. A chaque sous-ensemble est appliquée une prévision de rendement pour l'exercice, fournie publiquement par un tiers; une performance globale en valeur absolue est alors reconstituée et rapportée à la valeur du portefeuille de début d'exercice. Les taux de rendement attendus sur les actifs sont déterminés en fonction des conditions de marché et se construisent à partir d'une prime de risque, définie par rapport au taux de rendement réputé sans risque des emprunts d'état, par grandes classes d'actifs et zones géographiques.

17.3.5.3. Autres hypothèses

Les hypothèses d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) sont de 5,1% pour 2011, 4,9% pour 2012 et 4,7% pour 2013. Ces hypothèses sont utilisées pour l'évaluation des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Concernant les soins médicaux, une variation d'un point des taux de croissance aurait les impacts suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Effet sur les charges	2,7	(2,1)
Effet sur les autres avantages postérieurs à l'emploi	28,5	(22,6)

17.3.5.4. Ajustements d'expérience

Les ajustements d'expérience représentent l'impact de la différence entre les hypothèses actuarielles précédemment utilisées et la réalité. Leur part dans les écarts actuariels est présentée ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>		31 décembre 2010		31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Dette actuarielle	a	(855,6)	(204,5)	(779,9)	(181,4)	(730,9)	(185,2)
Juste valeur des actifs de couverture	b	544,3	46,3	495,4	34,9	470,5	31,0
Couverture financière	a+b	(311,3)	(158,2)	(284,5)	(146,5)	(260,4)	(154,2)
Ajustements d'expérience sur dette actuarielle	c	10,1	0,1	(14,4)	(3,1)	(0,5)	(1,4)
Ajustements d'expérience sur actifs de couverture	c	14,3	7,3	19,5	2,4	(104,9)	(11,5)
<i>En % de la dette actuarielle</i>	c/a	-3%	-4%	-1%	0%	14%	7%

<i>En millions d'euros</i>		31 décembre 2007		31 décembre 2006	
		Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Dette actuarielle	a	(756,1)	(162,0)	(818,0)	(176,5)
Juste valeur des actifs de couverture	b	583,8	38,1	587,5	37,8
Couverture financière	a+b	(172,3)	(123,9)	(230,5)	(138,7)
Ajustements d'expérience sur dette actuarielle	c	10,2	8,7	0,1	3,0
Ajustements d'expérience sur actifs de couverture	c	2,8	1,3	7,5	0,6
<i>En % de la dette actuarielle</i>	c/a	-2%	-6%	-1%	-2%

Pour les ajustements d'expérience présentés ci-dessus, les gains sont signés positivement et les pertes négativement. La convention de signe est ainsi la même que dans la note 17.3.2.

17.3.6 Répartition géographique des engagements

En 2010, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférents sont les suivants :

En millions d'euros	Zone Euro		Royaume-Uni		Etats-Unis		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Engagements nets (a)	(167,8)	(77,0)	(25,7)	-	(83,9)	(42,2)	(33,9)	(39,0)
Taux d'actualisation des engagements	4,3%	4,3%	5,5%	-	5,5%	5,5%	4,5%	4,5%
Taux d'augmentation des salaires	3,8%	3,1%	4,3%	-	3,1%	3,1%	3,0%	5,9%
Rendements attendus des actifs de couverture	4,4%	4,4%	5,9%	-	8,6%	8,6%	6,9%	3,7%
Durée résiduelle de service	17 ans	13 ans	10 ans	-	13 ans	14 ans	12 ans	13 ans

(a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

17.3.7 Versements attendus en 2011

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2011 des cotisations de l'ordre de 58,5 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

17.4 PLANS À COTISATIONS DÉFINIES

Courant 2010, le groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a comptabilisé une charge de 57,5 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les « charges du personnel » au compte de résultat.

NOTE 18 - CONTRATS DE CONSTRUCTION

Les agrégats «montants dus par les clients au titre des contrats de construction» et «montants dus aux clients au titre des contrats de construction» sont présentés respectivement sur les lignes de l'état de situation financière «Autres actifs» et «Autres dettes».

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Montants dus par les clients au titre des contrats de construction	109,3	113,8
Montants dus aux clients au titre des contrats de construction	259,7	200,4
Position nette	(150,4)	(86,6)

Pour les contrats en cours à la date de clôture :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	4 286,6	3 422,5
Avances reçues	90,5	96,2
Retenues de garanties	89,9	21,9

L'augmentation significative des coûts encourus et des marges comptabilisées sur contrats de construction s'explique essentiellement par l'impact du contrat de construction d'une usine de dessalement d'eau de mer près de Melbourne en Australie. Ce contrat, géré au sein du périmètre Degrémont, présente sur cet agrégat, une variation de 420 millions d'euros comparativement à 2009.

Les passifs éventuels liés aux contrats de construction sont non significatifs.

NOTE 19 - CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles en location-financement est ventilée dans les différentes catégories d'immobilisations corporelles en fonction de leur nature.

Les principaux contrats de location-financement conclus par le Groupe concernent principalement les usines d'incinération de Novergie et la Torre Agbar suite à la reprise par la société Agbar, intervenue en 2010, des droits et obligations relatifs au contrat de location financement qui liait antérieurement Azurelau à la Caixa, propriétaire et bailleur financier de l'immeuble.

Le rapprochement entre la valeur non actualisée et la valeur actualisée des paiements minimaux se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2010		Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2009	
	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée
Au cours de la 1ère année	83,2	81,7	60,7	59,2
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	276,1	258,1	218,2	199,6
Au-delà de la 5ème année	318,5	253,4	259,8	185,5
Total paiements futurs minimaux	677,8	593,2	538,7	444,3

NOTE 20 - CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les exercices 2010 et 2009 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Loyers minimaux	(235,7)	(238,5)
Loyers conditionnels	(22,4)	(26,2)
Revenus de sous-location	0,0	0,0
Charges de sous-location	(6,2)	(2,9)
Autres charges locatives	(24,5)	(7,6)
Total	(288,8)	(275,2)

Les paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location, en vertu de contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Au cours de la 1ère année	152,3	115,5
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	338,0	258,1
Au-delà de la 5ème année	263,6	225,9
Total	753,9	599,5

La variation à la hausse de ce poste est liée au changement de méthode de consolidation d'Agbar et à de nouveaux contrats de location d'infrastructures ou d'équipements au Royaume-Uni, en Australie et en Europe Centrale.

NOTE 21 - CONTRATS DE CONCESSION

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services – Informations à fournir, – publiée en mai 2001 traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les Notes aux états financiers.

L'interprétation IFRIC 12 publiée en novembre 2006 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession répondant à certains critères pour lesquels il est estimé que le concédant contrôle l'infrastructure (se reporter à la Note 1.5.6).

Comme précisé dans SIC 29 un accord de concession de services implique généralement le transfert par le concédant au concessionnaire, pour toute la durée de la concession :

- (a) du droit d'offrir des services permettant au public d'avoir accès à des prestations économiques et sociales majeures, et
- (b) dans certains cas, du droit d'utiliser des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et/ou des actifs financiers spécifiés, en échange de l'engagement pris par le concessionnaire,
- (c) d'offrir les services conformément à certains termes et conditions pendant la durée de la concession, et
- (d) s'il y a lieu, de restituer, en fin de concession, les droits reçus au début de la concession et/ou acquis pendant la durée de la concession.

La caractéristique commune à tous les accords de concession de services est le fait que le concessionnaire à la fois reçoit un droit et contracte une obligation d'offrir des services publics.

Le Groupe gère un grand nombre de contrats de concession au sens de SIC 29 dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement, des traitements de déchets.

Ces contrats de concession comprennent des dispositions sur les droits et obligations concernant les infrastructures et les droits et obligations afférant au service public en particulier l'obligation de permettre l'accès au service public aux usagers, obligation qui dans certains contrats peut faire l'objet d'un calendrier. La durée des contrats de concession varie entre 12 et 50 ans en fonction principalement de l'importance des investissements à la charge du concessionnaire.

En contrepartie de ces obligations, le Groupe dispose du droit de facturer le service rendu soit à la collectivité concédante (activités d'incinération et BOT d'assainissement essentiellement) soit aux usagers. Ce droit se matérialise, soit par un actif incorporel, soit par une créance, soit par un actif corporel selon le modèle comptable applicable (se reporter à la Note 1.5.6).

Le modèle corporel est utilisé quand le concédant ne contrôle pas l'infrastructure comme par exemple, les contrats de concession de distribution d'eau aux Etats-Unis qui ne prévoient pas l'obligation de retour au concédant des infrastructures qui restent en fin de contrat la propriété du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Il existe également une obligation générale de remise en bon état en fin de contrat des infrastructures du domaine concédé. Cette obligation se traduit le cas échéant (se reporter à la Note 1.5.6) par la constitution d'un passif de renouvellement. Le passif de renouvellement s'élève à 352,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 320,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ce poste est classé en « Autres passifs ».

Le tarif auquel le service est facturé est généralement fixé et indexé pour toute la durée du contrat. Des clauses de révisions périodiques (généralement quinquennales) sont néanmoins prévues en cas de modification des conditions économiques initialement prévues au moment de la signature des contrats.

NOTE 22 - FLUX DE TRESORERIE**22.1 RAPPROCHEMENT AVEC LA CHARGE D'IMPOT AU COMPTE DE RESULTAT**

<i>En millions d'euros</i>	Flux d'impôt (Impôt)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Impact au compte de résultat	(119,0)	(128,8)
- provisions pour impôt	8,3	21,6
- impôt différé	(176,1)	(103,4)
- variation des dettes fiscales et autres (a)	(68,8)	95,7
Impact au tableau des flux (impôt décaissé)	(355,6)	(114,9)

(a) En 2010, il s'agit essentiellement du paiement par Lydec à l'Administration Fiscale locale du montant du redressement fiscal dont la société a fait l'objet. En 2009, il s'agit pour l'essentiel du remboursement par l'Administration Fiscale des acomptes d'IS payés par les filiales en 2008 dans le cadre de l'ancien groupe d'intégration fiscale SUEZ.

22.2 RAPPROCHEMENT AVEC LE RESULTAT FINANCIER AU COMPTE DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	Flux financiers (résultat financier)	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Impact au compte de résultat	(413,6)	(260,0)
Variation du coût amorti	13,1	105,1
Effet change et évolution de MtM	8,8	(8,5)
Désactualisation des provisions long terme	44,8	25,2
Autres	(1,9)	(7,3)
Impact au tableau des flux retraité des variations bilantielles	(348,8)	(145,6)

NOTE 23 - PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

	Note	(Charge) de la période	
		2010	2009
Plans de stock-options	23.1.	(14,2)	(14,0)
Plans d'attribution d'actions de performance	23.2.	(0,9)	(11,9)
Accord d'intéressement de portée mondiale	23.3.	(12,6)	(25,8)
Augmentations de capital réservées aux salariés	23.4.	(9,1)	(1,6)
<i>dont Augmentations de capital réservées aux salariés (a)</i>		<i>(7,8)</i>	<i>0,0</i>
<i>dont attribution gratuite d'actions</i>		<i>(0,4)</i>	<i>(0,3)</i>
<i>dont Share Appreciation Rights (b)</i>		<i>(0,9)</i>	<i>(1,3)</i>
Prime exceptionnelle (c)	23.5.	(1,4)	(3,3)
		(38,2)	(56,6)

(a) En 2010, la charge correspond à une augmentation du capital de GDF SUEZ réservée aux salariés de ce groupe, dont ceux du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

(b) Share Appreciation Rights émis dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés dans certains pays. L'impact est présenté avant couverture par des warrants.

(c) La prime exceptionnelle est incluse dans l'EBITDA.

La variation de la charge comptabilisée en 2010, soit (38,2) millions d'euros, par rapport à la charge comptabilisée en 2009, soit (56,6) millions d'euros, s'explique par :

- la reprise de charges comptabilisées lors des exercices antérieurs, suite à la non atteinte des conditions de performance sur certains plans d'attribution d'actions (voir 23.2.3. et 23.3.2.) ;
- la mise en place par le groupe GDF SUEZ d'un plan d'augmentation de son capital réservé aux salariés (voir 23.4.).

23.1 PLANS DE STOCK OPTIONS**23.1.1 Attributions en 2010****Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY du 16 décembre 2010.**

Le Conseil d'Administration de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a décidé, dans sa séance du 16 décembre 2010, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009, de mettre en œuvre un plan d'options d'achat d'actions. L'objectif principal du plan est d'associer les cadres dirigeants et supérieurs, ainsi que des cadres à haut potentiel, au développement futur de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire. Il contribuera à la fidélisation des équipes managériales.

Le Conseil d'Administration a ainsi décidé d'attribuer 2 944 200 options d'achat à 977 bénéficiaires au prix d'exercice de 14,20 euros. En plus d'une condition de présence sur quatre ans, l'exercice de ces options est soumis à des critères de performance. Deux conditions sont prévues en fonction du profil du bénéficiaire (voir ci-dessous) :

- une condition de performance de marché, portant sur la performance relative du cours de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY par rapport à la performance moyenne des indices CAC 40 et Eurostoxx Utilities sur la période du 15 décembre 2010 au 15 décembre 2014 ;

- une condition de performance interne, portant sur le résultat net récurrent du groupe cumulé entre 2010 et 2013 inclus.

Pour le Mandataire Social de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, les deux conditions ci-dessus s'appliquent sur l'intégralité des options qui lui ont été attribuées. Pour les autres attributaires, elles s'appliquent sur tout ou partie des volumes attribués, et ce en fonction du niveau hiérarchique.

23.1.2. Historique des plans en vigueur

Plans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Solde à lever au 31/12/2009	Levées**	Octroyées	Annulées ou Expirées	Solde à lever au 31/12/2010	Date d'expiration	Durée de vie restante
17/12/2009	26/05/2009	17/12/2013	15,49	3 464 440	0	0	29 992	3 434 448	16/12/2017	7,0
16/12/2010	26/05/2009	16/12/2014	14,20	0	0	2 944 200	0	2 944 200	15/12/2018	8,0
Total				3 464 440	0	2 944 200	29 992	6 378 648		

** dans des circonstances spécifiques telles que le départ à la retraite ou le décès, la levée d'options est autorisée de façon anticipée.

Le cours moyen de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY au cours de l'année 2010 s'élève à 14,65 euros.

Plans SUEZ et GDF SUEZ

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice ajusté	Solde à lever au 31/12/2009	Levées**	Octroyées	Annulées ou Expirées	Solde à lever au 31/12/2010	Date d'expiration	Durée de vie restante
19/11/2003	* 04/05/2001	19/11/2007	12,39	763 256	102 344	0	3 282	657 630	18/11/2011	0,9
17/11/2004	* 27/04/2004	17/11/2008	16,84	2 265 312	247 291	0	2 157	2 015 864	16/11/2012	1,9
09/12/2005	* 27/04/2004	09/12/2009	22,79	1 897 767	110 206	0	9 720	1 777 841	09/12/2013	2,9
17/01/2007	27/04/2004	16/01/2011	36,62	1 652 809	0	0	12 724	1 640 085	16/01/2015	4,1
14/11/2007	04/05/2007	13/11/2011	41,78	1 306 720	0	0	13 069	1 293 651	13/11/2015	4,9
12/11/2008	16/07/2008	12/11/2012	32,74	1 066 600	0	0	11 670	1 054 930	11/11/2016	5,9
10/11/2009	04/05/2009	10/11/2013	29,44	399 784	0	0	46 567	353 217	09/11/2017	6,9
Total				9 352 248	459 841	0	99 189	8 793 218		

* plans exerçables

** dans des circonstances spécifiques telles que le départ à la retraite ou le décès, la levée d'options est autorisée de façon anticipée.

Le cours moyen de l'action GDF SUEZ durant l'année 2010 s'élève à 25,88 euros

Les dispositifs relatifs aux différents plans antérieurs à 2010 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ puis de GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

23.1.3. Juste valeur des options attribuées

La juste valeur des options attribuées au titre du plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY du 16 décembre 2010 a été évaluée à l'aide d'un modèle binomial. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- o une volatilité de 26,0%
- o un taux sans risque à 4 ans de 2,07%
- o un dividende annuel normatif de 0,65€

La volatilité de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a été déterminée à partir de la volatilité historique d'entités comparables dans une période comparable, conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, en écrétant les 5% de valeurs extrêmes.

La condition de marché portant sur une partie des options attribuées a été évaluée avec des simulations de Monte Carlo. Outre les précédentes, les hypothèses spécifiques suivantes ont été utilisées :

- Corrélation entre le titre SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et l'Eurostoxx Utilities : 67%
- Corrélation entre le titre SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et le CAC 40 : 61%
- Corrélation entre le CAC 40 et l'Eurostoxx Utilities : 80%
- Volatilité de l'Eurostoxx Utilities : 17%
- Volatilité du CAC 40 : 19%
- Taux de dividende des indices : 3,5%

Les justes valeurs des options ainsi déterminées s'élèvent à :

- 3,13€ pour les options sans la condition de performance de marché
- 2,79 € pour les options avec la condition de performance de marché

23.1.4. Charges comptables

La charge enregistrée au cours de la période au titre des plans de Stock-Options est la suivante, compte tenu d'une hypothèse de turnover de 5% :

<i>En millions d'euros</i>		(Charge) de la période	
		2010	2009
Plan SUEZ	09/12/2005	0,0	(3,0)
Plan SUEZ	17/01/2007	(4,5)	(4,5)
Plan SUEZ	14/11/2007	(4,2)	(4,2)
Plan GDF SUEZ	12/11/2008	(2,1)	(2,1)
Plan GDF SUEZ	10/11/2009	(0,6)	(0,1)
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	17/12/2009	(2,7)	(0,1)
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	16/12/2010	(0,1)	0,0
TOTAL		(14,2)	(14,0)

23.1.5 Plans de Share Appreciation Rights (SAR)

Les salariés américains ont bénéficié de Share Appreciation Rights depuis 2007, en remplacement des plans d'options d'achat de SUEZ puis de GDF SUEZ. Ils ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

23.2. PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

23.2.1 Attributions en 2010

Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY du 16 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 16 décembre 2010, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010, a octroyé 829 080 actions de performance à 2124 bénéficiaires. Ce plan complète le plan d'options d'achat d'actions décidé lors de la même séance et sert les mêmes objectifs. L'acquisition des actions est conditionnée à une période de présence de deux à quatre ans selon les pays et les bénéficiaires. Les actions sont également assorties d'une période d'indisponibilité de 2 ans en France. L'acquisition des actions est soumise par ailleurs à des conditions de performance.

Pour les 977 attributaires bénéficiant également d'options d'achat, deux conditions sont prévues, en fonction du profil du bénéficiaire (voir ci-dessous) :

- une condition de performance de marché, portant sur la performance relative du cours de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY par rapport à la performance moyenne des indices CAC 40 et Eurostoxx Utilities sur la période du 15 décembre 2010 au 15 décembre 2014 ;
- une condition de performance interne, portant sur le résultat net récurrent du groupe cumulé entre 2010 et 2013 inclus.

Pour le Mandataire Social de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, les deux conditions ci-dessus s'appliquent sur l'intégralité des actions qui lui ont été attribuées. Pour les autres attributaires bénéficiant également de stock-options, elles s'appliquent sur tout ou une partie des volumes attribués, en fonction du niveau hiérarchique.

Pour les 1147 attributaires ne bénéficiant pas d'options d'achat mais uniquement d'actions de performance, l'ensemble des actions attribuées est soumis à une condition de performance interne portant sur l'EBITDA du Groupe entre 2011 et 2012 inclus.

Plan GDF SUEZ du 20 janvier 2010.

Dans le prolongement des plans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et compte tenu des liens actionnariaux avec GDF SUEZ, le Conseil d'Administration de GDF SUEZ du 20 janvier 2010 a approuvé l'attribution de 9 660 actions de performance au Mandataire Social de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence dans le Groupe GDF SUEZ au 14 mars 2012 ainsi qu'à une période d'incessibilité des titres jusqu'au 14 mars 2014. Le plan est en outre assorti des conditions de performance suivantes :

- Condition de performance interne, liée au niveau d'EBITDA du Groupe GDF SUEZ en 2011 (pour la moitié des titres attribués) ;
- Condition de performance externe, liée à l'évolution du cours du titre GDF SUEZ par rapport à l'évolution de l'indice Eurostoxx Utilities pendant la période d'acquisition des droits (pour l'autre moitié des titres attribués).

Les dispositifs relatifs aux différents plans antérieurs à 2010 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ puis de GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

23.2.2. Juste valeur des actions attribuées

La juste valeur des plans d'attributions gratuites d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée par chaque plan et de la probabilité d'atteinte des conditions de performance interne. L'estimation de la juste valeur des plans tient compte également de l'incessibilité de ces instruments. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Pour les actions comportant des conditions de performance externes, ces dernières sont évaluées à l'aide de simulations de Monte Carlo.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour le plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY du 16 décembre 2010. Pour sa valorisation selon IFRS 2, le plan se décompose en 5 types d'instruments, en fonction de la durée d'acquisition des droits (2 ou 4 années), de la présence ou non d'une période d'incessibilité de 2 ans et de la présence ou non d'une condition de performance de marché.

Date d'attribution	Date d'acquisition des droits	Fin de la période d'incessibilité	Cours à la date d'attribution	Taux de dividende attendu	Coût de financement pour le salarié	Coût d'incessibilité (€/action)	Condition de performance liée au marché	Juste valeur unitaire
16/12/2010	28/02/2013	01/03/2015	15,3 €	4%	6,1%	-0,9 €	non	13,2 €
16/12/2010	15/12/2014	16/12/2016	15,3 €	4%	6,1%	-0,6 €	oui	7,6 €
16/12/2010	15/12/2014	16/12/2016	15,3 €	4%	6,1%	-0,6 €	non	12,3 €
16/12/2010	15/12/2014	-	15,3 €	4%	6,1%	-	oui	7,9 €
16/12/2010	15/12/2014	-	15,3 €	4%	6,1%	-	non	12,8 €
Juste valeur moyenne pondérée								11,6 €

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour le plan GDF SUEZ du 20 janvier 2010. Pour sa valorisation selon IFRS 2, le plan se décompose en 2 types d'instruments, les uns avec une condition de performance de marché, les autres sans.

Date d'attribution	Date d'acquisition des droits	Fin de la période d'incessibilité	Cours à la date d'attribution	Taux de dividende attendu	Coût de financement pour le salarié	Coût d'incessibilité (€/action)	Condition de performance liée au marché	Juste valeur unitaire
20/01/2010	14/03/2012	14/03/2014	28,7 €	6%	6,7%	-1,9 €	non	23,7 €
20/01/2010	14/03/2012	14/03/2014	28,7 €	6%	6,7%	-1,9 €	oui	13,4 €
Juste valeur moyenne pondérée								18,6 €

23.2.3. Revue des conditions de performance interne

Outre la condition de présence des salariés, certains plans sont assortis d'une condition de performance interne. Lorsque cette dernière n'a pas été atteinte en totalité, les volumes d'actions attribués aux salariés sont réduits conformément aux règlements des plans. Cette modification du nombre d'actions se traduit par une réduction de la charge totale des plans, conformément aux dispositions d'IFRS 2. L'appréciation de la condition de performance est revue à chaque clôture. En 2010, un produit de 5,7 millions d'euros a été comptabilisé au titre des plans d'actions de performance du plan SUEZ de décembre 2007, afin d'annuler les charges comptabilisées lors d'exercices antérieurs.

23.2.4. Charge comptable

Plans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2010	2009
Décembre 2009	173 852	12,3 €	(0,8)	0,0
Décembre 2010	829 080	11,6 €	(0,1)	0,0
TOTAL			(0,9)	0,0

Plans SUEZ et GDF SUEZ

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2010	2009
Février 2007	334 156	36,0 €	0,0	(1,1)
Novembre 2007	396 042	42,4 €	4,9	(6,8)
Juin 2008	24 740	37,8 €	(0,1)	(0,3)
Novembre 2008	357 034	28,5 €	(3,5)	(3,5)
Novembre 2009	146 656	24,8 €	(1,2)	(0,2)
Janvier 2010	9 660	18,6 €	(0,1)	
TOTAL			0,0	(11,9)

Pour le plan de Novembre 2007, le produit comptable de 4,9 millions d'euros comprend la reprise de charge de 5,7 millions d'euros telle que présentée au paragraphe 23.2.3.

23.3. ACCORD D'INTERESSEMENT DE PORTEE MONDIALE

23.3.1. Historique des plans en vigueur

Un accord d'intéressement financier de portée mondiale d'une durée de trois ans a été mis en place en 2007 au sein de l'ex-groupe SUEZ, afin d'associer tous les salariés aux performances du Groupe. Chaque salarié s'est ainsi vu attribuer gratuitement, sous réserve de la réalisation de certaines conditions, des actions SUEZ en 2007 et 2008. En 2009, les salariés du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY se sont vus attribuer gratuitement 30 actions SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY par le Conseil d'Administration de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY du 25 juin 2009 et 8 actions GDF SUEZ par le Conseil d'Administration de ce groupe du 8 juillet 2009. Environ 68 000 collaborateurs étaient concernés. Les membres du Comité de Direction

avaient renoncé à cette dernière attribution. Cet accord a pris fin avec le volet 2009 et aucune attribution n'a été réalisée en 2010

23.3.2. Revue des conditions de performance interne

Outre la condition de présence des salariés, les attributions de 2007 et 2008 étaient assorties d'une condition de performance interne. Lorsque cette dernière n'a pas été atteinte en totalité, les volumes d'actions attribuées aux salariés sont réduits conformément aux règlements des plans. Cette modification du nombre d'actions se traduit par une réduction de la charge totale des plans conformément aux dispositions d'IFRS 2. L'appréciation de la condition de performance est revue à chaque clôture. En 2010, un produit de 6,8 millions d'euros a été comptabilisé au titre de l'accord d'intéressement de portée mondiale pour son volet de juin 2008, afin d'annuler les charges comptabilisées lors d'exercices antérieurs.

23.3.3. Impact sur le résultat de l'exercice

La charge enregistrée au cours de la période sur les plans en vigueur est la suivante :

Plans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2010	2009
Juin 2009	2 040 810	9,6	(7,0)	(3,4)
TOTAL			(7,0)	(3,4)

Plans SUEZ et GDF SUEZ

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2010	2009
Juillet 2007	838 684	37,8	(3,5)	(7,8)
Juin 2008	928 725	39,0	1,7	(12,8)
Juillet 2009	544 216	19,7	(3,8)	(1,8)
TOTAL			(5,6)	(22,4)

Pour le plan de Juin 2008, le produit comptable de 1,7 million d'euros comprend la reprise de charge de 6,8 millions d'euros telle que présentée au paragraphe 23.3.2.

23.4 AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

23.4.1. Description des formules proposées en 2010

Dans le prolongement des plans passés et compte tenu des relations actionnariales entre GDF SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, les salariés du Groupe ont participé au plan mondial d'actionnariat salarié de GDF SUEZ dénommé « LINK 2010 ». Il s'agit d'une augmentation du capital de GDF SUEZ réservée aux salariés et réalisée au moyen des trois formules suivantes :

- Link Classique : formule permettant aux salariés de souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE, des actions GDF SUEZ à un prix décoté par rapport au cours de bourse ;
- Link Multiple : formule permettant aux salariés de souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE, des actions GDF SUEZ à un prix décoté et leur permettant en outre de participer à la performance positive de l'action (effet de levier), à l'échéance de la durée de blocage de leurs avoirs ;

- Share Appreciation Rights (SAR) : programme à effet de levier permettant par l'acquisition d'un titre GDF SUEZ de bénéficier d'un multiplicateur de performance sur ce titre qui sera versé au salarié en trésorerie à l'expiration d'une période de 5 ans après sa mise en place. La dette qui en résulte à l'égard des salariés est couverte par des warrants.

Par ailleurs, le plan Link Classique était assorti d'un abondement aux conditions suivantes :

Pour les salariés français, des actions GDF SUEZ ont été offertes gratuitement par cette société en fonction de l'apport personnel dans le plan :

- pour les 10 premières actions souscrites, l'abondement était de 1 action offerte pour 1 action souscrite,
- à partir de la 11ème action souscrite, l'abondement était de 1 action offerte pour 4 actions souscrites avec, pour cette tranche, un maximum de 10 actions.

Pour tous les salariés des autres pays, des actions GDF SUEZ ont été offertes par GDF SUEZ via un plan d'attribution d'actions gratuites, assorti d'une condition de présence du salarié et en fonction de l'apport personnel dans le plan :

- pour les 10 premières actions souscrites, l'abondement était de 1 action gratuite offerte pour 1 action souscrite,
- à partir de la 11ème action souscrite, l'abondement était de 1 action gratuite offerte pour 4 actions souscrites avec, pour cette tranche, un maximum de 10 actions.

Dans les deux cas, l'abondement était plafonné à 20 actions gratuites offertes par salarié pour la souscription de 50 actions. Les actions seront attribuées gratuitement aux salariés le 24 août 2015, sous réserve d'une condition de présence dans le Groupe GDF SUEZ le 30 avril 2015.

Les dispositifs relatifs aux différents plans antérieurs à 2010 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ puis de GDF SUEZ.

23.4.2. Impacts comptables

23.4.2.1. Augmentation de capital et abondement en France

Le prix de souscription du plan 2010 est défini par la moyenne des cours d'ouverture de l'action GDF SUEZ sur l'Eurolist de NYSE Euronext Paris durant les 20 jours de bourse précédant la date de la décision du Président-Directeur Général de GDF SUEZ fixant la date d'ouverture de la période de souscription/révocation diminué de 20%, soit 19,78 euros.

En application d'IFRS 2, une charge est comptabilisée dans les comptes de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY en contrepartie des capitaux propres bien que les actions soient livrées par GDF SUEZ. Pour la décote, la charge comptable des plans Link Classique et Multiple correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription. La juste valeur tient compte de la condition d'incessibilité des titres sur une période de 5 ans, prévue par la législation française, ainsi que, pour le plan d'épargne à effet de levier, du gain d'opportunité implicitement supporté par GDF SUEZ en permettant à ses salariés de bénéficier de conditions de tarification plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers. L'abondement a été distribué par GDF SUEZ sous la forme d'actions. Pour ces actions, le modèle d'évaluation est le même que celui décrit pour les actions de performance en 23.2.2.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque à 5 ans : 1,92%
- Spread du réseau bancaire retail : 3,20%

- Taux de financement pour un salarié : 5,12%
- Coût du prêt de titres : 1,0%
- Cours à la date d'attribution : 25,09 euros
- Spread de volatilité : 6,0%

Il en résulte une charge totale de (7,8) millions d'euros sur l'exercice 2010.

		Link Classique	Link Multiple	Abondement France	Total
Montant souscrit (millions d'euros)		11,1	98,1	2,3	111,5
Nombre d'actions souscrites (millions)	(a)	0,6	4,9	0,1	5,6
décote (€/action)	b1	5,0	5,0	25,1	
coût d'incessibilité pour le salarié (€/action)	b2	(5,3)	(5,3)	(5,4)	
mesure du gain d'opportunité (€/action)	b3	0,0	1,5	0,0	
Total de l'avantage consenti aux salariés (€/action souscrite)	(b) = b1+b2+b3	0,0	1,2	19,7	

Charge comptabilisée	- a x b	0,0	(5,5)	(2,3)	(7,8)
-----------------------------	----------------	------------	--------------	--------------	--------------

Pour le « Link Classique », l'avantage consenti aux salariés, spontanément négatif, a été plafonné à 0 euro.

La valorisation de la charge comptabilisée dépend, entre autres, du taux de financement des salariés retenu et de l'appréciation du gain d'opportunité. Une variation de +0,5 points de ces taux aurait les impacts suivants sur la charge comptabilisée :

	Link Classique	Link Multiple	Abondement France	Total
Sensibilité (évolution de la charge en millions d'euros)				
Augmentation du taux de financement du salarié de +0,5%	0	3,4	0,1	3,5
Augmentation du gain d'opportunité de +0,5%	0	-0,6	0	-0,6

23.4.2.2. Abondement à l'international

L'abondement à l'International a été distribué par GDF SUEZ sous la forme d'un plan d'attribution gratuite d'actions. Le modèle d'évaluation est le même que celui décrit pour les actions de performance en 23.2.2.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

Date d'attribution	Date d'acquisition des droits	Fin de la période d'incessibilité	Cours à la date d'attribution	Taux de dividende attendu	Coût de financement pour le salarié	Coût d'incessibilité (€/action)	Condition de performance liée au marché	Juste valeur unitaire
24/08/2010	30/04/2015	-	25,1 €	6%	-	-	non	19,4 €
Juste valeur moyenne pondérée								19,4 €

Les charges comptabilisées sont les suivantes :

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur unitaire	(Charge) de la période	
			2010	2009
Plan SUEZ Spring 2007 (Aout 2007)	46 056	32,1	(0,3)	(0,3)
Plan GDF SUEZ Link 2010 (Aout 2010)	44 464	19,4	(0,1)	0,0
TOTAL			(0,4)	(0,3)

23.4.2.3. Share Appreciation Rights (SAR)

L'impact comptable des SAR, s'agissant d'instruments réglés en trésorerie, consiste à enregistrer sur la durée d'acquisition des droits une dette envers le salarié par contrepartie du résultat. Au 31 décembre 2010, la juste valeur de la dette relative aux attributions de 2007 et 2010 s'élève à 0,5 millions d'euros. Le plan Spring 2005 est quant à lui venu à échéance le 28 décembre 2010. La juste valeur de la dette est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes.

L'impact des SAR sur le compte de résultat est une charge de (0,9) million d'euros, dont (0,2) million d'euros pour les SAR attribués au titre du plan LINK 2010. Les SAR sont couverts par des warrants

qui génèrent en 2010 un produit de 1,2 million dans le compte de résultat. Sur la durée totale des plans (5 années), l'impact cumulé des SAR est intégralement compensé par l'impact cumulé des warrants.

23.5 PRIME EXCEPTIONNELLE SUEZ

Le Groupe SUEZ a mis en place en novembre 2006 un plan à caractère exceptionnel et temporaire pour récompenser la fidélité des salariés et les faire participer aux succès du Groupe. Le plan prévoyait le versement d'une prime exceptionnelle égale à la contre-valeur de 4 actions SUEZ au 1er juin 2010, à laquelle s'ajoutent les dividendes bruts des exercices 2005 à 2009 versés au plus tard le 31 mai 2010. Depuis la fusion de SUEZ avec Gaz de France, le calcul se fait sur la base d'un panier composé d'une action GDF SUEZ et d'une action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Le plan est arrivé à échéance le 1er juin 2010.

Au 1er juin 2010, la valeur finale de la prime s'est établie à 141,6 euros. S'agissant d'un instrument réglé en trésorerie, une dette envers les salariés a été enregistrée par contrepartie du résultat sur la durée d'acquisition des droits. En 2010, une charge de (1,4) million d'euros a été comptabilisée. Le paiement de la prime a été effectué entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 2010, selon les filiales.

NOTE 24 - TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

L'objet de la présente note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées. La Groupe a décidé de ne pas appliquer de manière anticipée la norme IAS 24 révisée pour la clôture au 31 décembre 2010.

Les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la Note 25 « Rémunération des dirigeants ». Les principales filiales (sociétés consolidées en intégration globale) sont listées dans la Note 28 « Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2010 ». Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous.

24.1 TRANSACTIONS AVEC GDF SUEZ ET LES SOCIÉTÉS LIÉES

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Transactions avec GDF SUEZ :		
Achats/Ventes de biens et services	(19,2)	(19,9)
Dettes non financières	13,9	15,2
Créances non financières	1,0	1,3
Créances au coût amorti (a)	28,7	30,3
Transactions avec les sociétés liées à GDF SUEZ :		
Achats/Ventes de biens et services	(18,2)	(36,2)
Produits financiers	30,4	16,4
Charges financières	(70,2)	(75,4)
Créances non financières	28,2	30,8
Créances financières	0,0	10,9
Dettes non financières	1,9	5,1
En-cours dettes financières hors instruments financiers	210,0	1 939,2
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (Passif)	0,5	16,7
Intérêts courus non échus	0,3	6,4
Trésorerie active	4,1	661,5

En 2010, le Groupe a poursuivi sa politique de diminution des dettes financières envers les sociétés liées à GDF SUEZ. Cette politique, initiée en 2009, réside dans l'engagement du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT de rembourser sur deux ans ses emprunts à court terme vis à vis de GDF SUEZ FINANCE, filiale de GDF SUEZ. Ainsi, en 2010, outre les remboursements à échéance, le Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT a procédé au remboursement anticipé de ses emprunts avec GDF SUEZ pour 642 millions d'euros et de ses comptes courants pour 335 millions d'euros.

24.2 TRANSACTIONS RÉALISÉES AVEC DES CO-ENTREPRISES ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

En 2010, les principales transactions avec les co-entreprises et les sociétés associées correspondent essentiellement à des prestations techniques au sein du périmètre Degrémont, notamment concernant le contrat de construction d'une usine de dessalement d'eau de mer près de Melbourne (pour 6 millions d'euros) ainsi que le contrat de construction d'une station de traitement des eaux usées au Chili (pour 5 millions d'euros).

En 2009, les transactions avec les co-entreprises et les sociétés associées étaient essentiellement constituées d'échanges de prestations techniques au sein du périmètre Degrémont pour 11,7 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a accordé un prêt de 141 millions d'euros à SFWD (dont 10,4 millions d'euros en 2010). SFWD est une société consolidée par intégration proportionnelle à 50%. La part « hors Groupe » de 70,5 millions d'euros est enregistrée à l'actif de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

NOTE 25 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Groupe sont les 8 membres du Comité de Direction en fonction au 31 décembre 2010 (se reporter à la section 14.1.3. du présent document de référence).

Leur rémunération se décompose de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Avantages à court terme	5,1	4,6
Avantages postérieurs à l'emploi *	1,0	0,4
Paiements sur base d'actions	2,3	2,7
Total	8,4	7,7

*avantages postérieurs à l'emploi : relatifs aux seuls régimes du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

NOTE 26 - LITIGES

Les litiges et arbitrages présentés ci-après sont comptabilisés en passifs ou présentés à titre d'information. En dehors des litiges présentés ci-dessous à titre d'information, le groupe n'a pas identifié d'autre passifs éventuels significatifs, la probabilité de sortie de ressources dans le cadre de ses engagements étant considérée comme faible.

26.1 CONCURRENCE ET CONCENTRATIONS**Inspection menée par la Commission Européenne**

La Commission Européenne a procédé, au cours du mois d'avril 2010, à des inspections dans les locaux de différentes sociétés françaises actives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement concernant leur éventuelle participation à des pratiques contraires aux articles 101 et 102 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. Des inspections ont ainsi été menées au sein de SUEZ ENVIRONNEMENT et de Lyonnaise des Eaux.

Un déplacement accidentel de scellé apposé sur une porte est survenu dans les locaux de Lyonnaise des Eaux durant l'inspection.

Le 21 mai, en application du chapitre VI du règlement (CE) n°1/2003, la Commission a décidé d'ouvrir une procédure relative à cet accident à l'encontre de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Dans le cadre de cette procédure, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a activement collaboré et communiqué en toute transparence à la Commission les éléments relatifs à cet incident malencontreux.

En application du règlement pré-cité, la Commission a adressé le 20 octobre 2010 une notification de griefs à SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY ainsi qu'à Lyonnaise des Eaux.

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et Lyonnaise des Eaux ont répondu à la notification de griefs en date du 8 décembre 2010 sans contester le déplacement accidentel du scellé.

26.2 LITIGES ET ARBITRAGES

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2010 s'élève à 266 millions d'euros (hors litiges argentins).

Société des Eaux du Nord

Des négociations ont été engagées depuis 2008 entre la Communauté Urbaine de Lille Métropole (LMCU) et la Société des Eaux du Nord (SEN), filiale de Lyonnaise des Eaux, dans le cadre de la révision quinquennale du contrat de gestion de la distribution d'eau potable. Ces négociations portent notamment sur des avenants anciens, signés en 1996 et 1998, et aujourd'hui remis en cause par la collectivité.

LMCU et la SEN sont en désaccord sur la remise en cause de ces avenants. Pour arbitrer ce sujet technique et ancien, LMCU et SEN ont décidé conjointement fin 2009, comme cela est prévu au

contrat, de faire appel à une commission arbitrale indépendante. Cette commission présidée par Monsieur Michel Camdessus, ancien Directeur général du Fonds Monétaire International a rendu ses conclusions le 30 mars 2010.

Malgré les conclusions du rapport de la commission, et à l'occasion du Conseil Communautaire du 25 juin 2010, LMCU a voté des projets unilatéraux d'avenants au contrat qui comprenaient notamment l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 115 millions d'euros à l'encontre de la SEN. Ce titre a été émis en date du 29 juillet 2010.

Deux recours tendant à l'annulation de la délibération du 25 juin ainsi que des avenants unilatéraux pris en son application ont été introduits devant le tribunal administratif de Lille en date du 6 septembre par la SEN ainsi que par Lyonnaise des Eaux en sa qualité d'actionnaire de la SEN.

Litiges argentins

En Argentine, les tarifs applicables aux contrats de concession ont été bloqués par une loi d'urgence publique et de réforme du régime des changes (Loi d'Urgence) en janvier 2002 empêchant ainsi l'application des clauses contractuelles d'indexation des tarifs en cas de dépréciation du peso argentin par rapport au dollar américain.

En 2003, SUEZ -désormais GDF SUEZ- et ses co-actionnaires, concessionnaires des eaux de Buenos Aires et de Santa Fe ont entamé des procédures d'arbitrage contre l'Etat argentin en sa qualité de concédant, dans le but de faire appliquer les clauses contractuelles des contrats de concession devant le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) conformément aux traités bilatéraux franco-argentins de protection des investissements.

Ces procédures d'arbitrage CIRDI visent à obtenir des indemnités pour compenser la perte de valeur des investissements consentis depuis le début de la concession, suite aux mesures adoptées par l'Argentine après la promulgation de la Loi d'Urgence susmentionnée. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les deux affaires en 2006. Les audiences ont eu lieu dans le courant de l'année 2007 pour les deux arbitrages. Parallèlement aux procédures CIRDI, les sociétés concessionnaires Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe se sont vues contraintes d'entamer des procédures de résiliation de leur contrat de concession devant les juridictions administratives locales.

Toutefois, la situation financière des sociétés concessionnaires s'étant dégradée depuis la Loi d'Urgence, la société Aguas Provinciales de Santa Fe a annoncé sa mise en liquidation judiciaire lors de son assemblée générale du 13 janvier 2006.

Parallèlement, la société Aguas Argentinas a demandé à bénéficier du « Concurso Preventivo » (comparable à la procédure française de redressement judiciaire). Dans le cadre de cette procédure de redressement judiciaire, une proposition concordataire opérant novation du passif admissible de la société Aguas Argentinas a reçu l'approbation des créanciers et a été homologuée par le juge de la faillite le 11 avril 2008. Le règlement du passif est en cours. La proposition prévoit un premier paiement de 20% (soit l'équivalent d'environ 40 millions de dollars) lors de l'homologation et un second paiement de 20% en cas d'indemnisation par l'Etat argentin. SUEZ et Agbar, en tant qu'actionnaires de contrôle, ont décidé de soutenir financièrement Aguas Argentinas pour faire face à ce premier paiement et ont versé respectivement, lors de l'homologation, la somme de 6,1 et 3,8 millions de dollars américains.

Pour mémoire, SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT ont - préalablement à la fusion de SUEZ avec Gaz de France et à la mise en bourse de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY - conclu un accord

portant transfert économique au profit de SUEZ ENVIRONNEMENT des droits et obligations liés aux participations détenues par SUEZ dans Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe.

Le Groupe estime que les provisions qui sont comptabilisées dans les comptes relatives à ces litiges sont appropriées.

Par deux décisions datées du 30 juillet 2010, le CIRDI a reconnu la responsabilité de l'Etat argentin dans la résiliation des contrats de concession d'eau et d'assainissement de Buenos Aires et de Santa Fé.

Ces deux décisions de principe seront suivies de la détermination définitive du montant de la réparation au titre des préjudices subis.

Novergie

Novergie Centre Est, filiale à 100 % de SUEZ ENVIRONNEMENT exploitait une usine d'incinération de déchets ménagers à Gilly-sur-Isère à coté d'Albertville (Savoie), construite en 1984 et appartenant à la société d'économie mixte SIMIGEDA (syndicat intercommunal mixte de gestion des déchets du secteur d'Albertville). En 2001, des taux élevés de dioxine ont été relevés à proximité de l'usine d'incinération et le Préfet de Savoie a ordonné la fermeture de l'usine en octobre 2001.

Des plaintes avec constitution de partie civile furent déposées en mars 2002 contre notamment le président du SIMIGEDA, le Préfet du département de la Savoie et Novergie Centre Est pour empoisonnement, mise en danger de la vie d'autrui, et coups et blessures non intentionnels, au titre d'une pollution causée par l'usine d'incinération. Au 1er semestre 2009, la Cour de Cassation a confirmé la décision de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Lyon rejetant une constitution de parties civiles.

Novergie Centre Est a été mise en examen le 22 décembre 2005 pour les chefs de mise en danger de la vie d'autrui et de violation de la réglementation administrative.

Dans le cadre de la procédure, les expertises judiciaires demandées ont établi qu'il n'y avait pas d'augmentation du nombre de cancers parmi les populations riveraines.

Le 26 octobre 2007, le juge d'instruction en charge du dossier a prononcé un non-lieu à l'encontre des personnes physiques mises en examen pour mise en danger d'autrui. En revanche, le juge a ordonné le renvoi du SIMIGEDA et de Novergie Centre Est devant le tribunal correctionnel d'Albertville pour avoir fait fonctionner l'incinérateur « sans autorisation préalable, en raison de la caducité de l'autorisation initiale par suite des changements significatifs des conditions d'exploitation ». La chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de Chambéry en date du 9 septembre 2009 a confirmé la décision de non-lieu pour mise en cause de la vie d'autrui pour les employés de Novergie.

Novergie Centre Est, constatant que les principaux responsables des infractions reprochées ne seraient pas présents à l'audience du tribunal correctionnel, a déposé une plainte contre X pour entrave à la justice et organisation frauduleuse de l'insolvabilité en date du 28 septembre 2010.

L'audience devant le tribunal correctionnel s'est tenue le 29 novembre 2010, le délibéré est fixé au 23 mai 2011.

United Water (Etats-Unis)

En mars 2008, certains riverains de la rivière Hackensack dans le comté de Rockland (Etat de New York) ont déposé auprès de la cour suprême de l'Etat de New York, une réclamation d'un montant

total de 66 millions (ultérieurement porté à 130) de dollars américains à l'encontre de United Water (New York) à la suite d'inondations consécutives à des pluies torrentielles.

Ces riverains allèguent un défaut d'entretien du réservoir et du barrage de Lake deForest attendant au réservoir de Lake deForest qui, à la suite de ces pluies torrentielles, n'aurait pas fonctionné correctement et n'aurait pas permis un déversement progressif des eaux dans la rivière Hackensack sur laquelle il est érigé, causant ainsi des inondations chez ces riverains. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales dont United Water est l'opérateur se déversant en amont du barrage, les riverains, pourtant situés en zone inondable, réclament à l'encontre de United Water des dommages et intérêts compensatoires d'un montant de 65 millions de dollars américains ainsi que des dommages et intérêts punitifs d'un montant équivalent alléguant une négligence dans l'entretien du barrage et du réservoir de Lake DeForest.

La société United Water, estime ne pas être responsable des inondations ni de l'entretien du barrage et du réservoir et que les plaintes ne devraient pas pouvoir prospérer. United Water a déposé une « motion to dismiss » en juillet 2009 visant à faire juger qu'elle n'avait pas l'obligation d'exploiter le barrage en tant qu'ouvrage de prévention des inondations. Le rejet de cette demande prononcé le 27 août 2009 a été confirmé le 1er juin 2010. United Water a interjeté appel de cette dernière décision.

La demande de dommages et intérêts punitifs a été rejetée en date du 21 décembre 2009, ce rejet a été confirmé le 11 février 2010 suite à l'appel interjeté par les riverains. Un nouveau recours a été introduit par les demandeurs.

Une décision sur le fond du dossier est attendue vers la fin du premier semestre 2011.

Cette réclamation a été déclarée aux compagnies d'assurance.

United Water Services Inc et le « Gary Sanitary district » ont signé le 10 avril 1998 un contrat d'une durée de 10 ans portant sur l'exploitation et la maintenance d'une usine de traitement des eaux usées. Ce contrat a été reconduit pour 5 ans en mai 2008.

Le 20 octobre 2008, à la demande du Department of Justice (DOJ) de l'Etat de l'Indiana, une inspection a été conduite au sein des installations gérées par United Water afin de rechercher les preuves d'une atteinte éventuelle à l'environnement.

A la suite de ces investigations, le DOJ a contesté le protocole afférent à la prise d'échantillons d'effluents avant déversement. La position du DOJ a été totalement rejetée par United Water. Au surplus, aucun dommage à l'environnement n'a été relevé par le DOJ ni aucune intention de United Water de se soustraire à la réglementation applicable démontrée.

De multiples réunions se sont tenues entre United Water et le DOJ afin de mettre un terme à cette procédure dans des conditions acceptables pour les deux parties. A l'automne 2010, le DOJ a fait part à United Water qu'il n'était pas prêt à un accord.

Le 8 décembre 2010, United Water Services Inc et deux de ses employés ont été inculpés par un grand jury fédéral pour non respect des dispositions du Clean Water Act.

Aucune décision judiciaire ne devrait intervenir avant un délai de 9 à 12 mois.

SITA Australia

En novembre 2008, des habitants du quartier de Brookland Greens Estate situé dans la banlieue de la ville de Casey- Etat de Victoria, Australie- ont intenté une « class action » devant la Cour Suprême de l'Etat de Victoria à l'encontre de la ville de Casey.

Du biogaz (mélange de méthane et de dioxyde de carbone) produit par la décharge de Stevensons road- et appartenant à la ville- migrerait par le sous-sol et menacerait des habitations construites à proximité. Les plaignants invoquent une perte de valeur de leurs habitations et demandent à ce que la juridiction saisie détermine le montant du préjudice.

En avril 2009, la ville de Casey a appelé SITA Australia en garantie au titre de prestations de service fournies par SITA Australia entre 2003 et 2007 en relation avec la fermeture et le recouvrement de la décharge.

En août 2009, un mur de ceinturage a été réalisé par la ville de Casey autour de la décharge afin d'endiguer le phénomène migratoire.

SITA Australia ainsi que d'autres intervenants ont été également mis en cause directement par les plaignants en date du 15 novembre 2009.

Une médiation organisée entre les différentes parties au cours du mois de mai 2010 a mis en évidence que le mur de ceinturage ne permettait pas d'endiguer totalement la migration du biogaz.

Une seconde séance de médiation organisée en septembre 2010 n'a pas permis d'avancer sur la solution technique ni de constater un accord entre les différentes parties.

Le litige- faute de pouvoir à ce stade donner lieu à un accord entre les différentes parties- sera examiné par la Cour Suprême de l'Etat de Victoria. Une première audience sur les responsabilités devrait se tenir au cours du mois de juillet 2011.

Cette réclamation a été déclarée aux compagnies d'assurance.

26.3 LITIGES EN MATIERE FISCALE

Sociedad General de Aguas de Barcelona

Agbar a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux essentiellement en matière d'impôt sur les sociétés.

Ainsi, Agbar a reçu une notification de redressements de l'administration fiscale espagnole portant sur les exercices 1995 à 1998, faisant état d'un redressement d'un montant de 28 millions d'euros majoré de pénalités d'un montant de 12 millions d'euros. Agbar a également reçu une notification de redressements portant sur les exercices 1999 à 2001, faisant état d'un redressement d'un montant de 41 millions d'euros majoré de pénalités d'un montant de 25 millions d'euros. De plus, en mai 2009, Agbar a été notifiée au titre des exercices 2002 à 2004 d'un redressement de 60.5 millions d'euros sans pénalités de retard.

La société a contesté en justice ces redressements motivés, pour chaque période vérifiée, de façon analogue par l'administration fiscale. En effet, elle considère que les arguments de cette dernière ne sont pas fondés.

En mai 2007, le tribunal administratif a rendu son jugement relatif aux exercices 1995 à 1998 : il a réduit le montant du redressement à 21 millions d'euros et a annulé les pénalités. Néanmoins, Agbar a fait appel de ce jugement sur la partie du redressement maintenue. Dans ce cadre, la cour d'appel a

d'ores et déjà rendu sa décision au titre de l'exercice 1998 puis des exercices 1995, 1996 et 1997. Ces quatre décisions ont fait l'objet d'un recours, introduit d'une part par Agbar au titre de 1998 et d'autre part par l'Etat espagnol au titre de 1995, 1996 et 1997, devant la cour suprême.

Par ailleurs, en mai 2008, le tribunal administratif a annulé les pénalités portant sur les exercices 1999 à 2001 mais a maintenu la quasi-totalité du redressement. En conséquence, Agbar a fait appel de ce jugement en juillet 2008 : la partie du redressement maintenue est actuellement en cours d'instruction.

Enfin, en juin 2009, Agbar a saisi le tribunal administratif afin de contester les redressements effectués au titre des exercices 2002 à 2004.

Lyonnaise des Eaux et ses filiales

Pour le calcul de la taxe professionnelle, Lyonnaise des Eaux France et ses filiales sont en discussion avec la Direction Générale des Impôts. Ces discussions portent sur la méthode d'évaluation à retenir pour les équipements et biens mobiliers (EBM) relevant du domaine concédé financés par le délégataire.

Dans ce cadre, des propositions de redressements ont été reçues par les sociétés Lyonnaise des Eaux, Société des Eaux de l'Essonne, Eau du Sud Parisien, Eau & Force, Société des Eaux du Nord, SERAM, Stéphanoise des Eaux, SDEI, SEVESC, Société Provençale des Eaux, Gaz et Eaux, Sogest et Société des Eaux de l'Est.

NOTE 27 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Acquisition de la société WSN Environmental Solutions (Australie)

Le 31 janvier 2011, SITA Environmental Solutions (SITA Australia) et le gouvernement de New South Wales ont finalisé l'acquisition de WSN Environmental Solutions (WSN) pour un montant de 174 millions d'euros.

NOTE 28 - LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2010 ET 2009

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2010	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2009
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

EAU EUROPE

LYONNAISE DES EAUX France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAU ET FORCE	30, rue Paul Vaillant Couturier - BP 712 92007 Nanterre - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAUX DE MARSEILLE (a)	25, rue Edouard-Delangle 13006 Marseille - France	0,0	48,8	0,0	48,8		IP
EAUX DU NORD (a)	217, boulevard de la Liberté BP 329 59020 Lille - France	99,1	49,6	99,1	49,6	IG	IP
S.C.M. (SDEI)	988, chemin Pierre Drevet 69140 Rillieux la Pape - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD (SEVESC) (a)	145, rue Yves Le Coz - BP518 - 78005 Versailles Cedex - France	100,0	50,0	100,0	50,0	IG	IP
HISUSA	Torre Agbar - Av.Diagonal, 211 08018 Barcelona - Espagne	67,1	51,0	67,1	51,0	IG	IP
AGBAR (b)	Torre Agbar - Av.Diagonal, 211 08018 Barcelona - Espagne	75,2	45,9	99,0	51,0	IG	IP
AGUAS ANDINAS (c)	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso - 4, Santiago - Chili	21,3	13,0	50,1	51,0	IG	IP
EURAWASSER	Carl-Hopp-Strasse 1, D-18069 Rostock - Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
ONDEO INDUSTRIAL SOLUTIONS	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

PROPRETE EUROPE

SITA HOLDINGS UK LTD	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES, Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SE DEUTSCHLAND GmbH	Industriestrasse 161 D-50999, Köln, Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA NEDERLAND BV	Mr. E.N. van Kleffensstraat 6, Postbus 7009, NL - 6801 HA Arnhem, Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA FRANCE	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG
SITA Ile de France	2 à 6, rue Albert de Vatimesnil 92532 Levallois Perret - France	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG
TERIS	54, rue Pierre Curie - ZI des Gâtines - BP 131 78373 Plaisir - France	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG
SITA BELGIUM	5 Avenue de la Metrologie - 1130 Haren - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SOCALUX	Lamesch SA - ZI Wolser Nord BP 75 - L-3201 Bettembourg - Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
NOVERGIE HOLDING	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG
SITA SVERIGE AB.	Kungsgardsleden - 26271 Angelholm - Suède	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA FINLAND OY AB	Sahaajankatu 49 - 00880 Helsinki - Finlande	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) Suite à l'opération de décroisement des paritaires entre Lyonnaise des Eaux France et Veolia Environnement (Voir note 2), la participation du Groupe dans la société des Eaux de Marseille a été cédée.

- (b) Agbar est intégrée globalement dans Hisusa, elle-même intégrée globalement dans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Voir Note 2.
- (c) Aguas Andinas est intégrée globalement dans Agbar depuis le 1er janvier 2006. Aguas Andinas est une filiale de IAM.

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2010	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2009
INTERNATIONAL							
SITA WASTE SERVICES	2801 Island Place Tower - 510 King's Road - North Point - Hong-Kong	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA AUSTRALIA	PO Box 160, Kemps Creek NSW 2171 - Australie	60,0	60,0	60,0	60,0	IG	IG
SITA CZ	Konevova, 1107/54 - 130 00 Praha 3 - République Tchèque	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
BVK	Hybelota 16 65733 Brno - République Tchèque	46,3	46,3	46,3	46,3	MEE	MEE
UNITED WATER	200 Old Hook Road, Harrington Park New Jersey - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
MACAO WATER	718 avenida do Conselheiro Borja Macao Via - Macao - Chine	42,5	42,5	Consolidé par SFH	Consolidé par SFH	IP	IP
DEGREMONT	183, Avenue du 18 Juin 1940 - 92500 Rueil Malmaison - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
LYDEC	20, boulevard Rachidi, Casablanca – Maroc	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SINO FRENCH HOLDING (SFH)	New World Tower 29/f 16-18 Queensroad Central - Hong Kong	50,0	50,0	50,0	50,0	IP	IP
PT PAM LYONNAISE JAYA	Central Senayan 1, 7th floor Jl. Asia Afrika n°8 - 10270 Jakarta - Indonésie	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SE POLSKA	Ul. Kopernika, 17 - 02359 Warszawa - Pologne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
AUTRES							
SUEZ ENVIRONNEMENT SAS	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle (co-entreprise)

MEE = Mise En Equivalence (entreprise associée)

NOTE 29 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RESEAUX**29.1 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE 2010**

Les cabinets Ernst & Young et Mazars agissent en tant que Commissaires aux comptes du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY au 31 décembre 2010.

Le tableau suivant présente les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et ses filiales consolidées au cours de l'année 2010.

En milliers d'euros	Ernst & Young		Mazars	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾				
<input type="radio"/> SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA	712	7,9%	669	18,4%
<input type="radio"/> Filiales intégrées globalement et proportionnellement	6 806	75,1%	2 722	74,8%
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes				
<input type="radio"/> SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA	175	1,9%	43	1,2%
<input type="radio"/> Filiales intégrées globalement et proportionnellement	1 086	12,0%	205	5,6%
Sous-total	8 779	96,9%	3 639	100,0%
Autres prestations				
<input type="checkbox"/> Fiscal	253	2,8%	1	0,0%
<input type="checkbox"/> Autres	30	0,3%	0	0,0%
Sous total	283	3,1%	1	0,0%
TOTAL ⁽²⁾	9 062	100%	3 640	100%

⁽¹⁾ les montants relatifs à l'audit du Contrôle Interne pour le Groupe s'élèvent au total à 668 milliers d'euros, 404 milliers d'euros pour Ernst & Young et 264 milliers d'euros pour Mazars

⁽²⁾ les montants relatifs aux entités intégrées proportionnellement et dont l'essentiel a trait à des missions de Commissariat aux Comptes s'élèvent à 124 milliers d'euros. L'intégralité de ces honoraires est versé à Ernst & Young.

29.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

En milliers d'euros	Ernst & Young		Mazars	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾				
<input type="radio"/> SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA	800	9,5%	647	21,2%
<input type="radio"/> Filiales intégrées globalement et proportionnellement	6 458	76,7%	2 227	73,1%
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes				
<input type="radio"/> SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA	269	3,2%	146	4,8%
<input type="radio"/> Filiales intégrées globalement et proportionnellement	588	7,0%	25	0,8%
Sous-total	8 115	96,4%	3 045	100,0%
Autres prestations				
<input type="checkbox"/> Fiscal	305	3,6%		0,0%
<input type="checkbox"/> Autres	0	0,0%	0	0,0%
Sous total	305	3,6%	0	0,0%
TOTAL ⁽²⁾	8 420	100%	3 045	100%

⁽¹⁾ les montants relatifs à l'audit du Contrôle Interne pour le Groupe s'élèvent au total à 785 milliers d'euros, 572 milliers d'euros pour Ernst & Young et 213 milliers d'euros pour Mazars.

⁽²⁾ les montants relatifs aux entités intégrées proportionnellement et dont l'essentiel a trait à des missions de Commissariat aux Comptes s'élèvent à 353 milliers d'euros, 197 milliers d'euros pour Ernst & Young et 156 milliers d'euros pour Mazars.